



UNIVERSITÉ DE TOAMASINA

FACULTÉ DE DROIT, DES SCIENCES ÉCONOMIQUES,
DE GESTION ET DE MATHÉMATIQUES, INFORMATIQUE
ET APPLICATIONS



MENTION ÉCONOMIE



MÉMOIRE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLÔME DE MAÎTRISE
ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

**ANALYSE DES PROBLÈMES ET PERSPECTIVES
D'AMÉLIORATION DE LA FILIÈRE CAFÉ À
MADAGASCAR (cas de la Région SAVA)**

Présenté et soutenu par :

Edwine HEREE-TA

Promotion : 2015-2016

Sous la direction de :

Encadreur Enseignant

Monsieur **LEMIARY**,
Enseignant Chercheur à
l'Université de Toamasina

Encadreur Professionnel

Monsieur **Jean RANDRIA**, Chargé
d'étude auprès de la Direction du
Développement Régional, Région SAVA

Juillet 2017



UNIVERSITÉ DE TOAMASINA

**FACULTÉ DE DROIT, DES SCIENCES ÉCONOMIQUES,
DE GESTION ET DE MATHÉMATIQUES, INFORMATIQUE
ET APPLICATIONS**



MENTION ÉCONOMIE



**MÉMOIRE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLÔME DE MAÎTRISE
ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES**

**ANALYSE DES PROBLÈMES ET PERSPECTIVES
D'AMÉLIORATION DE LA FILIÈRE CAFÉ À
MADAGASCAR (cas de la Région SAVA)**

Présenté et soutenu par :

Edwine HEREE-TA

Promotion : 2015-2016

Sous la direction de :

Encadreur Enseignant

Monsieur **LEMIARY**,
Enseignant Chercheur à
l'Université de Toamasina

Encadreur Professionnel

Monsieur **Jean RANDRIA**, Chargé
d'étude auprès de la Direction du
Développement Régional, Région SAVA

Juillet 2017

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	IV
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	V
GLOSSAIRE	VII
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : LES GENERALITES SUR L'ETUDE	3
CHAPITRE I : PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE ET PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE CAFÉ DANS LA RÉGION SAVA	5
SECTION I : PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE ET DESCRIPTION DE LA FILIÈRE CAFÉ	5
SECTION II : LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE PLANTATION DES CAFÉIERS DANS LA RÉGION SAVA	24
CHAPITRE II : LA SITUATION DU CAFÉIER À MADAGASCAR	35
SECTION I : LES GÉNÉRALITÉS SUR LA COLLECTE DU CAFÉ	35
SECTION II : LA COMMERCIALISATION DU CAFÉ	42
DEUXIEME PARTIE : LES PRINCIPALES CAUSES DU DECLIN DE LA FILIERE CAFE DANS LA REGION SAVA ET SES PERSPECTIVES D'AMELIORATION.....	53
CHAPITRE I : LES PRINCIPALES CAUSES DU DÉCLIN DE LA FILIÈRE CAFÉ DANS LA RÉGION SAVA.....	55
SECTION I : LES CAUSES INTERNES	55
SECTION II : LES CAUSES EXTERNES.....	63
CHAPITRE II : LES INTERVENTIONS NÉCESSAIRES	70
SECTION I : LES INTERVENTIONS AU NIVEAU MACRO-ÉCONOMIQUE	70
SECTION II : LES MOYENS D'UNE AMÉLIORATION DES RECETTES OBTENUES PAR LES EXPORTATIONS DE CAFÉ DANS LA RÉGION SAVA.....	87
CONCLUSION	99
ANNEXES	101
BIBLIOGRAPHIE	115
LISTE DES ILLUSTRATIONS	117
TABLE DES MATIÈRES	118

REMERCIEMENTS

C'est avec émotion et sincérité que nous adressons ici nos remerciements à tous ceux qui nous ont aidés à réaliser ce travail.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à :

- ✚ Monsieur LEMIARY, notre encadreur pédagogique, qui a bien voulu accepter de prendre en charge notre travail malgré ses nombreuses occupations, pour son soutien, sa patience, ses conseils précieux et son optimisme, sans lesquels ce travail n'aurait jamais vu le jour.
- ✚ Monsieur Jean RANDRIA, Chargé d'étude auprès de la Direction du Développement Régional, Région SAVA, notre encadreur professionnel, qui a également bien voulu nous diriger et conseiller tout au long de la préparation de ce travail.
- ✚ Tout le corps professionnel et pédagogique de du Département d'Économie de l'Université de Toamasina, pour les encadrements, les conseils et les connaissances qu'ils nous ont prodiguées durant les années de notre formation.

Ensuite, notre entière reconnaissance va à l'endroit de :

- ✚ Toute notre famille pour leur aide financière, leur soutien et leur encouragement continu, surtout dans les moments les plus difficiles, sans oublier nos amis.
- ✚ Toutes les personnes qui ont accepté d'être consultées, pour leur disponibilité et leur gentillesse.
- ✚ Tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce présent ouvrage. Merci pour vos prières et encouragements.

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACP	: Afrique, Caraïbe et Pacifique
CCCO	: Certificat de Contrôle, de Conditionnement et d'Origine
BAD	: Banque Africaine de Développement
BTM	: Bankin'ny Tantsaha Mpamokatra
BOA	: Bank Of Africa
CEE	: Communauté Économique Européenne
CNCC	: Comité National pour la Commercialisation du Café
COI	: Commission de l'Océan Indien
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
CREDOC	: Crédit Documentaire
DDP	: Delivery Duty (Rendu Droits acquittés)
DIREF	: Direction des Eaux et Forêts d'Antsiranana
EBA	: Everything But Arms (ou Tout sauf armes)
FED	: Fonds d'Entretiens pour le Développement
FER	: Fonds d'Entretiens Routiers
FFC	: Facilité de Financement Compensatoire
FFCI	: Facilité de Financement Compensatoire et de Financement pour les Imprévues
FMG	: Franc Malagasy
FMI	: Fonds Monétaire International
FOB	: Free On Bord (Franco à Bord)
FOFIFA	: Foibem-pirenena momba ny Fikarohana ampiharina amin'ny Fampandrosoana ny Ambanivohitra
IFM	: Institut Financier Mutualiste
INSTAT	: Institut National de la Statistique
IOR	: Indian Ocean Rim (Association des Pays Riverains de l'Océan Indien)
LIFFE	: London International Financial Futures and option Exchange
OIC	: Organisation Internationale du Café
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OTA	: Ochratoxine A
PIB	: Produit Intérieur Brut
REMDOC	: Remise Documentaire

SCIM	: Société Commerciale et Industrielle de Madagascar
SECA	: Société d'Exportation des Cafés du Sud
SGS	: Société Générale de Surveillance
SKCC	: Société Kwai-Chung et Compagnie
STABEX	: Stabilisation de l'Exportation
T	: Tonne
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
US	: Cents/lb United States Cents de Dollar par Livre
USAID	: United States Agency International for Development
US\$	: United States Dollar (Dollar Américain)

GLOSSAIRE

Capital humain	: Ensemble des connaissances détenues par les individus. Toutefois, le capital humain est constitué des connaissances des individus d'une part, et de leur état de santé d'autre part.
Caféculture	: la culture du café dans les caféières.
Caféière	: une parcelle agricole destinée à la culture du café.
Développement	: Combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global.
Éducation	: Action de développer un ensemble de connaissances et de valeurs morales, physiques, intellectuelles, scientifiques... considérées comme essentielles pour atteindre le niveau de culture souhaitée
Taux directeur	: Taux d'intérêt au jour le jour fixé par la banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique.

INTRODUCTION

En termes de commerce, le café est la seconde marchandise la plus échangée dans le monde, derrière le pétrole. On estime à 125 millions le nombre de personnes vivant de la caféiculture, incluant 25 millions de petits producteurs. 400 milliards de tasses de café sont bues par an, soit environ 12 000 tasses par seconde¹.

À Madagascar, le café constitue une des principales ressources du pays, et occupe la troisième place des produits agricoles exportés en entrée de devises après la vanille et girofle. Les deux espèces Arabica et Robusta sont présentes, mais le Robusta est de loin le plus produit à Madagascar, notamment dans la région SAVA où il est l'une des principales zones productrices des produits de rente. Parmi les multiples porteurs : la vanille, le girofle, le poivre, la filière fruitière, etc., le café revêt une extrême importance. De ce fait, la production du café permet d'une part, à tous les agents intervenants dans l'exploitation caféières situant dans cette zone de réaliser la rentabilité attendue par leur culture et d'autre part, permet d'équilibrer la balance commerciale du pays et assure une rentrée de devises pour les exportateurs. Cette dernière permet à l'État d'importer des biens et services dont il a besoin et d'honorer ses dettes extérieures. L'exportation du café a généré dans la Région SAVA des recettes considérables et a créé de ce fait la principale source de revenu pour les paysans producteurs.

À ce titre, l'intérêt de cette étude s'est porté plus nettement sur la question des contributions de la filière café sur le développement économique à Madagascar en particulier dans la région SAVA malgré les différents problèmes existant au niveau de cette filière dans cette zone.

On perçoit donc un intérêt de poser la problématique suivante : Comment est l'exploitation caféière dans la région SAVA ? Est-il possible d'espérer un dynamisme des exportations de café traditionnel tout en améliorant la production et le bien-être des producteurs dans ladite zone ? Mais, afin de bien cerner toutes les séries des questionnements, nous avons fixé comme thème de recherche : « ANALYSE DES PROBLÈMES ET PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION DE LA FILIÈRE CAFÉ À MADAGASCAR (cas de la région SAVA) ».

¹ OIC 2016, vu le 17/03/2017

Ce travail aura pour objectif de mieux comprendre l'exploitation de la filière café, ainsi que des contraintes qui pèsent sur sa culture, afin de proposer des mesures pour promouvoir cette filière dans la zone d'étude et d'apprécier sa contribution sur le développement économique. Au vu des questions posées dans notre problématique, nous soutenons l'hypothèse que la filière café occupe une place importante sur le développement économique à Madagascar, en particulier dans la région SAVA.

Quant à la méthodologie, nous avons eu recours à l'étude documentaire, en consultant des documents existants relatifs au café et à la conjoncture économique, rencontrés dans les divers bibliothèques et centres de documentation ou d'information. Des entretiens individuels ont également été réalisés auprès des responsables de quelques sociétés exportatrices de café et des services publics comme privés directement ou indirectement liés à cette filière. Cette démarche nous a permis aussi bien l'exploitation de la littérature existante sur le café que la vérification des hypothèses en vue de leur confirmation ou infirmation.

Pour les limites de notre recherche, nous signalons que ce mémoire a été difficilement réalisé, car les données disponibles souvent incomplètes, ne sont pas tenues à jour ou manquent de précision. En effet, la plupart des données sont datées de 5 à 10 ans passés, qui rendent la situation actuelle très difficile à déterminer. Aussi, nous avons dû faire des extrapolations pour la comprendre. Pour la région SAVA, il a été particulièrement difficile de recueillir des informations ou des données, lesquelles basées au niveau national.

Nous avons structuré notre étude en deux parties, et chaque partie se divisera en deux chapitres. La première partie examinera la généralité de la filière café dans la zone Est malgache, notamment dans la région SAVA. Elle met ainsi en exergue l'introduction de la caféiculture et son importance dans la zone étudiée et sur l'économie malgache, la structure de la production, de la récolte et de la commercialisation, ainsi que les problèmes qui en découle. Quant à la seconde partie, elle analysera les principales causes du déclin des exportations de café à Madagascar, et proposera les moyens de leur relance, en précisant le contenu des interventions nécessaires au niveau sectoriel et macroéconomique.

**PREMIÈRE PARTIE : LES GÉNÉRALITÉS
SUR L'ÉTUDE**

Madagascar est un pays tropical, riche en divers produits agricoles dont la culture vivrière, la culture industrielle, et la culture de rente, dont la filière café. L'économie malgache est classée en une économie agricole. Par ailleurs, en 2017, le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche estime que plus de 80% des malgaches se consacrent à l'agriculture. Dans cette partie, nous allons voir en premier lieu la présentation de la zone d'étude et les perspectives de la filière café dans ladite zone. En second lieu, nous allons évoquer la situation du caféier à Madagascar.

CHAPITRE I : PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE ET PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE CAFÉ DANS LA RÉGION SAVA

Madagascar, autrefois appelé île verte, dispose de toutes sortes de produits agricoles. Ces produits se différencient selon le climat et type du sol existants parmi lesquels nous distinguons ceux exportables dont la culture vivrière, la culture industrielle, la culture de rente. Cette dernière fait l'objet de notre étude en tenant compte spécialement de la filière café. Ce chapitre va nous présenter la zone d'étude et déterminer les perspectives de la filière café dans ladite zone.

SECTION I : PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE ET DESCRIPTION DE LA FILIÈRE CAFÉ

Dans cette section, nous allons évoquer, d'abord, l'étude du milieu et la situation géographique de la région SAVA ainsi que les perspectives de la filière café.

I. ÉTUDE DU MILIEU ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Nous allons voir respectivement dans ce paragraphe, la présentation de la zone d'étude : le milieu physique, le transport, et le milieu humain et social.

1. Présentation de la zone d'étude

La région SAVA se trouve dans le Nord-Est de Madagascar, entre 13°80 et 16° de latitude Sud, et 49°20 et 50°20 de longitude Est. Elle s'étend sur une superficie de 23.577 km² (selon les données fournies par le CFSIGE), soit environ 4% du territoire national et 54, 8% de l'ex-province d'Antsiranana à laquelle elle est administrativement rattachée. La région est limitée à l'Est par l'Océan Indien, au Nord par la sous-préfecture d'Antsiranana II, à l'Ouest par les sous-préfectures d'Ambilobe et de Bealalana, et au Sud par les confins de la Province Autonome de Tamatave et de la baie d'Antongil. Elle regroupe les sous-préfectures de Sambava, d'Antalaha, de Vohémar et d'Andapa.

Les superficies des sous-préfectures sont respectivement données dans le tableau ci-après :

Tableau n° I: Répartition de la superficie par sous-préfecture

DISTRICT	SUPERFICIE (km ²)	% SAVA
SAMBAVA	5 034	20,9
ANTALAHA	5 842	24,2
VOHÉMAR	8988	37,2
ANDAPA	4285	17,7
SOUS-TOTAL	24149	100,00
TOTAL Faritany	44025	54,8

Source : RGPH 1993 - projection 1999 DDS

Trois sous-préfectures dont Sambava, Antalaha, Vohémar occupent la presque totalité de la région avec des superficies respectives de 20,9%, 24,2%, 37,2%, contre 17,7% pour Andapa. La région est essentiellement influencée par l’Océan Indien. Les trois plus grandes sous-préfectures se trouvent sur la côte orientale faisant face aux courants forts de l’Est. Sur le plan administratif, la région comprend 76 Communes, soit 60 % de l’ensemble du Faritany.

Tableau n° II : Liste des Communes par sous-préfectures

Sous-préfectures	Communes
Antalaha	Antalaha ville, Ampahana, Ambinanifaho, Lanjarivo, Ampohibe, Marofinaritra, Antombana, Vinanivao, Ambohitralanana, Ambalabe, Antsambalahy, Sarahandrano, Antsahanoro, Antananambo
	14 Communes
Sambava	Sambava ville, Ambohimalaza, Nosiarina, Abjijaomby, Analavaho, Farahalana, Marojala, Ambodivoara, Ambohimitsinjo, Antsiradrano, Andrahanjo, Morafeno, Maroambihy, Ambodiampana, Antsahambaro, Anjagoveratra, Bemanevika, Tanambaon’i Daoud
	18 communes
Vohémar	Vohémar ville, Ampondra, Fanambana, Milanoa, Bobakindro, Daraina, Maromokotra, Ampisikina, Nosibe, Tsarabaria, Ambinani’Andravory, Andravory, Ambalasatrana, Andrafaikona, Amboriala, Antsirabe-nord, Belambo, Ampanefena-centre,

	Ampañefena
	19 communes
Andapa	Andapa, Ambodiangezoka, Andranovelona, Ambalamanasy II, Tanandava, Bealampona, Ambodimanga I, Doany, Anjalavabe, Anoviara, Antsahamena, Andrakata, Marovato
	13 communes
TOTAL	64 communes

Source : *Inventaire des Fivondronana de Madagascar 2016*

La Région présente dans l'ensemble un aspect rural. Seuls les chefs-lieux des sous-préfectures Sambava, Antalaha, Vohémar et Andapa ont une vocation urbaine.

➤ **Typologie sous régionale**

Les quatre sous-préfectures de SAVA montrent une certaine homogénéité de problématique socioéconomique et une similarité d'axes d'intervention possibles de développement. Cette zonification se justifie par ailleurs par un certain nombre de traits caractéristiques communs tels une végétation riche mais fortement menacée par la pratique des tavy, une précipitation relativement abondante, une population moyennement homogène vivant dans un enclavement relatif, et la pratique de cultures de rente (vanille, café, girofle, poivre). En fonction des unités naturelles, on peut distinguer quatre sous-ensembles relativement homogènes :

- La zone littorale, composée d'une bande étroite de plaine longeant la côte d'une longueur de 270 km environ, a une largeur comprise entre 8 km à 15 km. Cette plaine littorale se caractérise par la prédominance de cultures vivrières (riz et autres), de caféières et de vanilliers en périphérie ; l'altitude maximale de 60 m permet un accès moyennement aisé ;
- La zone intermédiaire dont l'altitude est comprise entre 60 et 250 m, privilégiée par sa nature et sa situation géographique, constitue des terrains alluviaux riches en éléments fertilisants. C'est le domaine des cultures de rente par excellence.
- La cuvette intramontagnarde de l'Ankaïbe est réputée par l'existence d'excellents sols de culture. Zone d'immigration, la cuvette d'Andapa est aussi le grenier à riz du Nord-Est malgache.

- La culture de la vanille occupe les terres alluviales sur les vallées d'Ampanefena au Nord jusqu'au Sud d'Antalaha.
- La zone montagneuse se caractérise par un relief accidenté et une altitude pouvant aller jusqu'à plus de 2 000 m (Marojejy). Cette zone couvre les zones forestières du Cap Masoala et des bordures du Tsaratanana. Elle est sous-peuplée où la vie rurale reste dominée par les cultures vivrières annuelles sur les défrichements forestiers.

L'essentiel des ressources provient encore des campements de culture établis par les paysans sur des « tavy ». Malgré les besoins des secteurs d'économie de plantation, le paddy récolté ne donne lieu à aucune commercialisation.

2. Milieu physique

2.1. Relief et paysages

La zone Nord-Est de Madagascar constitue un ensemble massif marqué par le contact rapide et brusque entre les hautes terres et la mer. Du point de vue géomorphologique, la région juxtapose des formes variées : volcaniques, quartziques et cristallines.

Les principales unités de relief sont les suivantes :

- Les reliefs du socle : ils correspondent essentiellement à des unités tectoniques spécifiques. Les mouvements tectoniques et orogéniques affectant la masse continentale, suivis par des volcanismes répétitifs de la fin du Tertiaire et du quaternaire ont mis en place des reliefs de types variés : plateau, horst, graben. Ainsi, les failles ont découpé cette région en blocs massifs vigoureusement disséqués par l'érosion. Le plateau de Makira et la presqu'île de Masoala sont des horsts encadrant le graben de la baie d'Antongil ;
- Les bassins sédimentaires : cette zone se caractérise par le contact socle sédimentaire. Le volcanisme y a fait apparaître de nombreux lacs et dépressions. La cuvette d'Ankaibe s'étend largement et offre d'excellente zone de cultures de rente ;

- La côte : il s'agit des côtes à haute falaise marine à plus de 1 500 m d'altitude se localisant au niveau du Cap Masoala et de la baie d'Antongil. C'est là où le plateau continental prend une extension importante couvrant 2.750 km² et 25 miles de large. Le Cap Masoala est entouré de nombreux îlots. La côte est parsemée de bourrelets dunaires et des végétations adaptées aux milieux côtiers tropicaux. De maigres mangroves sont localisées dans de rares endroits.

2.2. La géologie

On distingue deux grandes catégories de terrains à savoir le terrain sédimentaire et le terrain cristallin :

- Terrains sédimentaires : formés principalement par des apports fluviaux et éoliens. Ces terrains relativement récents se sont emboîtés dans des couches plus anciennes et qui constituent la plus grande partie d'une étroite plaine côtière. Cette plaine, constituée de terrains sédimentaires repose en grande partie sur un socle précambrien.
- Terrains cristallins : formés de différents types de roches (granites, gabbros, migmatites) qui se sont formées à la surface ou à l'intérieur de la terre quand elles sont d'origine volcanique.

Le passage fréquent de violents cyclones et l'abondance des pluies favorisent le phénomène érosif et changent souvent les paysages cristallins en reliefs accidentés.

2.3. Le climat

Le climat est de type tropical chaud et humide caractérisé par deux saisons distinctes : saison chaude qui va d'Octobre en Avril, caractérisée par des pluies abondantes et des températures élevées et saison fraîche allant de Mai en Septembre.

2.4. Réseau des stations météorologiques

Nous allons illustrer dans le tableau ci-dessous la situation météorologique de la région SAVA.

2.5. Températures

À cause de la forte humidité atmosphérique et des précipitations abondantes et continues, les moyennes de températures sont quasi-identiques tout le long de la côte.

Tableau n°III : Les variations des températures par station météorologique

STATION	ALTITUDE	TEMPÉRATURES			Amplitude thermique
		Annuelle (°C)	Mois le plus chaud (°C)	Mois le plus froid (°C)	
Antalaha	6 m	24,7	Février	Juillet	10,3°C
Andapa	474 m	21 ,9	Janvier	Aout	6,9°C
Sambava	5 m	24,7	Février	Aout	12,8°C
Vohémar	5 m	25,4	Janvier	Aout	9,4°C

Source : Direction des exploitations météorologiques, 2017

Les variations des températures sont peu perceptibles pour l'ensemble de la région. Janvier et/ou Février enregistre les plus fortes chaleurs et les mois les plus frais sont Juillet et Août. À Sambava, Antalaha et Vohémar, les températures varient de 18°C à 31°C. L'amplitude thermique est respectivement de 12,8°C, 10,3 °C et 9,4°C, soit une élévation d'environ 50 % par rapport à celle de 1961 à 1990.

Andapa a une température moyenne annuelle variant de 18,3°C à 25,2°C. Son amplitude thermique, plus marquée, est de 6,9°C (1961-1990) à cause de son altitude relativement élevée. On peut même y parler de véritable hiver car on aurait enregistré un minimum absolu de 7,8°C un certain mois d'Août 1963, selon le service de la météorologie.

3. Milieu humain et social

Dans le milieu humain, il est question de la population démographique et de sa répartition spatiale par sous-préfecture. Ici, nous nous focalisons sur le cas dans la région SAVA.

Population et démographie

Le tableau ci-après nous illustre l'effectif de la population de la région SAVA par chaque district.

Tableau n° IV : Répartition spatiale de la population

DISTRICTS	POPULATION (hab)	SUPERFICIE (km ²)	DENSITE hab/km ²
SAMBAVA	224 659	5 034	44,6
ANTALAHA	176 258	5 842	30,2
VOHEMAR	160 521	8 988	17,8
ANDAPA	139 789	4 285	32,6
Ensemble Région	701 227	24 149	29

Source : MEI/CREAM/Monographie 2009

SAVA compte une population estimée à 701 227 en 1999 (Projection 1999 de la DDS), représentant près des deux tiers de celle du Faritany d'Antsiranana, mais constituent à peine 5% de l'effectif national.

Cette population est inégalement répartie dans les quatre sous-préfectures dont 32 % à Sambava, 26 % à Antalaha, 22 % à Vohémar et 20 % à Andapa. Les densités varient respectivement de 44 hab/km² à Sambava, 32 hab/km² à Andapa, 30 hab/km² à Antalaha et 18 hab/km² à Vohémar. La grande concentration humaine de SAVA par rapport à la zone Ouest du Faritany d'Antsiranana s'explique en grande partie par l'attrait des activités économiques reconnues hautement lucratives : cultures de rente (café, vanille, girofle, poivre), la recherche et le travail de l'or, les activités commerciales et autres emplois informels considérés emplois de subsistance en général, mais parfois pécuniairement rentables de façon sporadique.

Le nombre élevé d'habitants de Sambava est justifié par le fait qu'il est un centre urbain, ville carrefour à un effet de drainage lié, d'une part, au maintien des activités économiques traditionnelles, et d'autre part, à la prolifération des emplois informels inhérents à une ville en croissance. La migration y revêt une importance particulière et fera d'ailleurs l'objet d'une analyse plus approfondie dans la sous partie « mouvements migratoires ». Au niveau des Communes (ex-Firaisana) est relevée une variation considérable des densités de la population, les communes rurales étant plus peuplées que les centres villes.

D'après l'estimation de la DDS de l'INSTAT en 1999, la densité de la population des communes des quatre districts de SAVA croît en moyenne d'environ 17 %, sauf pour celles d'Ambohimalaza et de Farahalana dans les sous-préfectures de Sambava et

d'Andapa (Andrakata) où l'on observe une baisse significative de l'effectif de la population, respectivement de 12,3 %, 36,8 % et de 47,8 %. Aucun cas d'épidémie qui aurait décimé la population dans ces trois Firaiana n'a pourtant été signalé. Par conséquent, cette situation ne peut se justifier que par des erreurs glissées au niveau, soit de l'enquête RGPH, soit par le calcul des estimations.

Cette augmentation considérable de la population est fonction de quatre facteurs déterminants¹ :

- l'existence de terres aménagées cultivables ;
- l'accessibilité (écoulement des produits et approvisionnement) ;
- l'existence d'équipements socio-collectifs ;
- et la possibilité d'activités secondaires lucratives.

C'est pour cette raison que les communes dans les bassins versants fertiles et/ou longés par des routes ou de fleuves navigables sont plus peuplées que les contrées enclavées. La zone forestière d'Antalaha, les montagnes d'Andapa et les plaines subarides de Vohémar sont les moins peuplées étant donné que leurs conditions sont loin des critères ci-dessus énumérés de concentration.

On distingue généralement quatre zones de concentration humaine :

- l'ensemble des zones littorales et intermédiaires ainsi qu'une partie des arrières pays à Sambava ;
- la partie Sud des zones intermédiaires du Sous-préfectures de Vohémar ;
- la cuvette d'Andapa et la zone intermédiaire de la partie centrale de la sous-préfecture d'Antalaha.

4. Sols et végétations

Le littoral est caractérisé par des sols peu évolués alluviaux plus ou moins hydromorphes et moyennement organiques. Les terres alluvionnaires silico-argileuses sont favorables aux cultures diversifiées. Au niveau de l'estuaire de la LOKY (Vohémar) sont rencontrés des sols salés et des mangroves. Dans les zones de reliefs forestiers multifaces, au niveau de Vohémar et à l'Ouest de Sambava et d'Antalaha s'étend une large bande de sols ferralitiques et ferrugineux tropicaux peu évolués. Au niveau du massif de Tsaratanana

¹ Gabriel RANDRIAMAHEFA, Cours de Démographie, Année Universitaire 2010-2011, 2^{ème} Année Économie, Université de Toamasina.

est localisée une zone alluviale quaternaire et un bourrelet dunaire, quaternaire dans l'extrême Sud, ainsi que des épanchements essentiellement basaltiques du tertiaire et du quaternaire. Il faut noter qu'au centre de la cuvette d'Andapa, les terrains d'alluvions argileuses demeurent hydromorphes et nécessitent une maîtrise du drainage.

Le Nord-Est possède d'importantes formations forestières qui sont sujettes à des défrichements incessants.

Il s'agit de :

- ✓ forêt dense ombrophile de moyenne altitude s'étalant sur toute la partie Est. Le Masoala et le Marojejy y constituent des « réserves naturelles ».
- ✓ forêt secondaire « savoka » qui domine le sud et l'ouest de la région. La végétation forestière laisse peu de place à l'élevage.
- ✓ savanes herbeuses là où la saison sèche est plus marquée. Elles sont composées surtout d'un tapis graminée, plus ou moins denses où dominent les espèces vivaces.

L'incendie annuel de ces formations permet une repousse rapide. En revanche, il est responsable de la pauvreté floristique qui est l'une des caractéristiques de la savane. Les graminées, les arbres, sont adaptés au feu. Aussi retrouve-t-on presque toujours les mêmes espèces pyrophiles favorables à l'élevage de bovin, des prairies côtières notamment à *stennotaphrum* et *axonapus*, savanes et steppes à *aristida*.

5. Transports

D'aucuns reconnaissent que l'existence des routes permanentes conditionne le développement économique et social d'une région ou d'un pays. Cependant, l'infrastructure routière est loin d'avoir la densité et la qualité souhaitées comme le montre le tableau ci-dessous. D'une longueur totale de 903 km, les routes se classent comme suit :

Tableau n° V: Les principaux axes routiers

POINTS RELIES	Longueur KM	Nature	Observations
Sambava – Andapa	101	RN Bitumée	Bon état
Sambava – Vohémar	147	RN Bitumée	Bon état
Sambava – Antalaha	82	RN Bitumée	Bon état

Source : PADANE - DRA Antalaha

En moyenne, l'infrastructure nous donne les rapports suivants : 1,20 m de routes bitumées au km², 1,30 m de route secondaire praticable toute l'année au km², 1,50 m de piste saisonnière au km². Soit 4m de route, toutes qualités confondues au km² pour l'ensemble de la SAVA. Pourtant, les routes Intra – Sous-préfectures sont presque en mauvais état mais praticable toute l'année, comme à titre d'exemple dans le district d'Andapa, axe Andapa – Ambodiancezoka avec une longueur de 35km, et celle d'Antalaha, axe Antalaha – Marofinaritra une distance de 35 km. Cette précarité de l'infrastructure a pour conséquence l'isolement des unités sous régionales et limite ainsi les éventuels échanges régionaux. Cet enclavement régional est accentué par le fait que le réseau n'est pas relié ni au reste de la province ni à l'ensemble de Madagascar.

II. LES PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE CAFÉ

Dans ces perspectives, nous allons avancer les origines du café, leur description, les typologies et l'importance du café dans l'économie malgache.

1. Les origines du café

Originaire d'Éthiopie et de la Corne de l'Afrique, où il pousse encore à l'état sauvage, le caféier a d'abord été cultivé dans la région de ce qui est aujourd'hui le Yémen. L'intense activité commerciale de ce pays, alors appelé Arabie, s'organisait essentiellement autour du grand port de Moka. Certains spécialistes affirment que la culture du café commença au Yémen en 575 après Jésus-Christ. Il est certain qu'elle y occupait une place importante dès le XVe siècle de notre ère et que le grand voyage que le café allait accomplir autour du monde partit de là.

Les Arabes conservaient aussi jalousement les secrets du café que les Chinois ceux du thé. Les grains de café qui sont les graines du caféier, deviennent stériles lorsqu'on en retire l'enveloppe, ce qui explique qu'ils n'aient été exportés que sous cette forme.¹ L'itinéraire emprunté par les exportations de café est en quelque sorte l'inverse de celui qu'il est censé avoir suivi pour arriver en Arabie. Une tradition veut en effet que les esclaves Soudanais, lors de leur voyage forcé vers l'Arabie, aient emporté avec eux des cerises de café pour résister aux rigueurs du voyage. Il est logique que les pèlerins se rendant à la Mecque, au cœur du monde musulman, aient remporté avec eux quelques-unes de ces graines. Une légende affirme que les Arabes eux-mêmes introduisent le café au Sri

¹ Jon THORN, « Le Café : Guide du bon vivant », p 47.

Lanka (anciennement Ceylan) dès 1505, mais c'est un Indien du Sud-Ouest nommé Bababudan qui au XVII^e siècle, aurait rapporté dans son pays les premières graines de café après son pèlerinage à la Mecque. Au début du XVII^e siècle, les commerçants Allemands, Français, Italiens et surtout Hollandais rivalisaient entre eux pour l'introduction du café dans leurs colonies. Les Hollandais l'emportèrent lorsque, en 1616 ils parvinrent à rapporter un plant de café de Moka jusqu'aux Pays-Bas, mais ce n'est qu'en 1658 qu'ils commencèrent à cultiver véritablement le café au Sri Lanka.

L'année 1670 fut marquée par un échec pour les Français qui, péchant par optimisme, s'imaginèrent pouvoir démarrer une plantation près de Dijon, en oubliant que le froid et le brouillard des hivers bourguignons auraient raison d'une plante tropicale qui ne subsistait qu'en serre en Hollande. Nicolas Wilson, bourgmestre d'Amsterdam, joua un rôle important dans le développement de la culture du café. En 1696, il suggéra en effet à Adrian Van Ommen, responsable de la garnison de Malabar, d'expédier des caféiers vers Java, alors colonie hollandaise. Les graines mises en terre sur la plantation Kedawoeng furent emportées par les pluies mais, trois ans plus tard, Henricus Zwaaydecroon réussit à transplanter des boutures de Malabar à Java : c'est ainsi que commença la première plantation de café européenne. Sa rentabilité commerciale donna le signal pour l'établissement de nombreuses autres exploitations semblables.

En 1706, les premiers échantillons de café javanais arrivèrent à Amsterdam en même temps qu'un plant de caféier qui fut précieusement entretenu au jardin botanique de la ville. Les graines de ce plant furent distribuées à des botanistes de l'Europe entière. Pendant ce temps, les Hollandais étendaient leur production à Sumatra et aux Célèbes, faisant ainsi de l'archipel Indonésien le premier producteur de café du monde. L'Indonésie se maintient aujourd'hui encore au quatrième rang des producteurs et exportateurs mondiaux de café.

Les tentatives de transplantation de caféiers des Pays-Bas en France échouèrent jusqu'à ce que, en 1714, un plant d'un mètre cinquante fut envoyé à Louis XIV. Installé au jardin des plantes, cet arbre est l'ancêtre de tous les caféiers plantés par la suite dans la colonie française, de même qu'en Amérique Latine et aux Caraïbes. En 1715, des plants de caféiers furent ainsi expédiés sur l'île Bourbon (la Réunion d'aujourd'hui).¹

¹ Jon THORN, « Le Café : Guide du bon vivant », p 28.

Les caféiers auraient être introduits dans la zone Est malgache vers 1750 par les Réunionnais installés sur la côte Est de l'Île. L'espèce importée fut *C. Arabica* qui ne s'adaptait pas dans cette région et fut remplacée par *C. Liberica* et *C. Congensis*.¹

Ces espèces furent abandonnées à leur tour pour la médiocre qualité de leur production. Enfin, les plants *C. Canephora* furent :

- d'abord, la variété kouillou, originaire de l'Afrique Equatoriale Française (Gabon), vers 1900 par Narras dans la zone de Mananjary ;
- ensuite, la variété Robusta, variété spontanée dans toute l'Afrique Centrale, vers 1905 par P. BREE dans la zone de Vatomandry.

2. La description du caféier

Le caféier est un arbuste qui se multiplie naturellement par ses graines ; c'est le mode habituel de sa propagation. On peut aussi le multiplier par bouturage, par greffage et même par marcottage.

- ✓ Ses racines comportent :
 - Un pivot généralement court, qui descend verticalement dans le sol et se prolonge par des racines axiales pouvant atteindre 1,20 m et plus de profondeur. Cet ensemble de racines assure l'alimentation en eau du caféier ;
 - Des racines latérales se ramifient en radicales puis en poiles absorbants, le tout constituant le chevelu qui représente 90% en poids de l'ensemble du système racinaire. Ce chevelu est presque entièrement situé dans les trente premiers centimètres du sol et assure l'alimentation du caféier en éléments nutritifs ;
- ✓ Le collet est la zone intermédiaire entre les racines et le tronc. C'est une partie sensible, surtout chez les jeunes caféiers ;
- ✓ Le tronc des caféiers est unique (unicaule) ou multiple (multicaule) suivant le pays et les espèces. Le bois des caféiers est très dur avec de l'écorce lisse ou légèrement craquelée ;
- ✓ Les branches (ou rameaux) sont longues et grêles ; elles ont tendance à retomber à mesure qu'elles se développent. Ces branches portent, à leur extrémité, les fleurs (qui apparaissent sur le bois jeune) et plus à l'intérieur, les fruits ;

¹ Formation des cadres de la caféiculture canephora : Direction de l'opération Café – Poivre – Girofle – Cacao –Toamasina, p.6

- ✓ Les fleurs sont blanches et comportent cinq pétales. Elles sont situées aux endroits où se fixent les feuilles sur les branches, et groupées en glomérules (ou verticilles) ;
- ✓ Les feuilles sont de forme ovale, à bord plus ou moins ondulé ; leur couleur est verte ou verte foncée ; suivant les espèces, l'ombrage et les conditions du sol ;
- ✓ Les fruits sont des cerises de couleur rouge à pleine maturité. Elles constituent deux graines de café (ou fèves), entourés d'une enveloppe mince ou parche. Comme les fleurs qui leurs ont donné naissance, les fruits sont groupés en glomérules.

3. Les Typologies du café

Bien que de nombreuses espèces de café existent, seules deux ont une importance économique. Il s'agit du *coffea arabica* et du *coffea robusta*.

Les graines d'*arabica* représentent plus de 60 % de l'offre de café mondiale. Les caféiers *arabica* sont beaucoup plus exigeants que les caféiers *robusta*. Alors que le caféier *arabica* provient à l'origine d'Éthiopie, le *robusta* est originaire, lui, d'Indonésie où il est cultivé à une altitude de 200 à 600 mètres.

D'autres espèces existent à côté de ces deux graines exclusives, parmi lesquelles *Liberica* et *Excelsa*. Le caféier *arabica* est cultivé et transformé principalement au Brésil et en Colombie et est produit dans des pays comme le Costa Rica, le Mexique et le Guatemala. Les producteurs majeurs de *robusta* sont des pays d'Afrique et d'Asie. En 2005, le Brésil accumulait environ 28,2 pour cent de la récolte mondiale de graines de café vertes, ce qui en fait le plus grand producteur de café du monde. Au cours des dernières années, la production mondiale a augmentée de 90 à 100 millions de sacs, le *robusta* ayant une part d'environ 40 %.

3.1. Les types du café existants au Nord Est de Madagascar

Trois types de caféiers sont cultivés dans la zone nord Est de Madagascar, qui sont entre autres :

3.1.1. Le caféier ARABICA (ou caféier de hautes altitudes)

C'est un caféier à feuilles généralement petites, ovales et à bords ondulés. Les fruits sont ovoïdes et volumineux ; la tasse est très aromatique mais peu riche en caféine (environ 1%). Le caféier *Arabica* exige, pour bien se développer, un climat contrasté comportant deux saisons distinctes, c'est-à-dire un hiver froid et sec et un été à la fois chaud et humide, des températures situées entre 14°C et 31°C.

3.1.2. Le caféier LIBERICA (ou kafe-be)

C'est un caféier des basses altitudes. On en rencontre souvent dans les plantations traditionnelles. Le Liberica est un arbre vigoureux à grandes feuilles et à fruits volumineux. Ce type de café est presque rare dans la région SAVA, excepté dans le district d'Andapa.

3.1.3. Le caféier CANEPHORA

C'est un caféier des basses altitudes, dont le fruit est plutôt rond et petit. La tasse a un goût irrégulier mais toujours et peu aromatique ; elle est riche en caféine (environ 2%). Le caféier Canephora préfère les climats équatoriaux, une température moyenne variant entre 20°C et 25°C, deux saisons où la période chaude et pluvieuse est nettement moins marquée et de précipitations allant de 1300 mm à 2500 mm par an.

Deux variétés de caféiers Canephora sont cultivées dans la zone Est malgache (pareil dans le paragraphe concernant les origines du café) : le caféier Canephora variété Robusta, et le caféier Canephora variété Kouillou.

Le caféier Canephora se rencontre sur toute la côte orientale de l'Ile, en bordure de mer allant de Vohémar à Vangaindrano.

Tableau n° VI : L'écologie

PARAMÈTRES	COFFEA ARABICA	COFFEA CANEPHORA
Climat	Tropical tempéré par altitude à 2 saisons contrastées 1 500 – 1800 mm : an avec saison	Climat équatorial ou subéquatorial chaud et humide
Pluviométrie	sèche marquée (4-5mois)	1 300 – 2 500mm/an répartie sur 9 à 10 mois
Température	Moyenne : 18 – 22°C (Min : 14°, Max : 31°C)	20 – 25 ° (Min : 11°C) sans écart journalier marqué
Altitude	1 300 – 1 800m	Inférieur à 1000m
Insolation	Héliotrope	Héliotrope
Type de sol	Léger, profond à réaction acide (4,5<pH<6,5)	Pas d'exigence particulière sols profonds

Source : HUBERT Paul, « Recueil des Fiches Technique d'Agriculture Spéciale », Ingénieur Agronome, 1968, Tome 1.

Ce tableau nous montre les paramètres correspondantes aux cultures du café de type Arabica et de Canephora. Il nous présente le climat favorable à ces deux types de café, ainsi que la pluviométrie, la température nécessaire, l'altitude, l'insolation ainsi que le type de sol.

4. L'importance du café dans l'économie malgache

Comme tout produit de rente, le café tient une place importante dans l'économie malgache, en particulier dans la région SAVA que nous allons illustrer ci-après.

4.1. Dans la région SAVA

La filière café occupe une place prépondérante pour la population Malagasy grâce à ses apports dont les suivants.

❖ La création d'emplois

La culture de café est une culture à dimension paysanne. Elle est caractérisée par la limitation de l'emploi des machines au profit de la main-d'œuvre humaine.

Ainsi, le café constitue l'un des créateurs d'emplois. Actuellement, il fait vivre quelque 50.000 familles réparties en majorité sur la côte Est de Madagascar.¹ Ce chiffre ne mentionne que les emplois générés directement par le café. Mais si on compte la main d'œuvre en totalité (temporaire et permanente) engendrée indirectement par la production du café (transport, collecte, préparation et usinage, etc.), ce chiffre est largement en-dessous de la réalité. C'est le cas des sociétés exportatrices, qui, au moment de la campagne du café, emploient au moins 50 personnes chacune pour assurer la collecte, les travaux, les préparations à l'exportation (traitement, triage, emballage, etc.) en vue de satisfaire les exigences du marché, ce qui n'est pas négligeable du point de vue de la création d'emploi.

❖ Les revenus et le pouvoir d'achat

La production du café, une deuxième occupation agricole, après les cultures vivrières, procure la principale source de revenus. Elle assure les besoins monétaires pour les produits de première nécessité, les besoins d'équipement, etc. Pour la plupart des paysans producteurs, depuis plus de quatre générations, elle a été l'origine du développement économique de nombreuses régions dans la côte orientale de Madagascar

¹ CNCC in Midi Madagascar n°5972 du mardi 01-04-16.

(SAVA). La production a non seulement influencé le calendrier culturel et le déroulement des fêtes traditionnelles (ex : la circoncision), mais a aussi inspiré des façons de vivre et de parler.

Bref, elle était indispensable, le moteur même de la vie des millions de paysans. Leur pouvoir d'achat dépend donc de revenus perçus de la vente du café à l'exception de la région d'Analanjirifo et de SAVA (où le girofle et la vanille procurent de revenus beaucoup plus importants que le café). Le tableau ci-après nous montre les revenus obtenus par famille au prix d'avant et au prix actuel.

Tableau n° VII : Les revenus obtenus de la vente du café dans la région SAVA

Revenus obtenus au prix d'avant (en 2000)		Revenus obtenus au prix actuel (en 2016)	
Par hectare	Par exploitant	Par hectare	Par exploitant
560.000 Ar/ha	173.600 Ar	2.240.000 Ar/ha	694.400 Ar
Le prix moyen du café par kg était de 2000 Ar en 2000		Le prix moyen actuel du café par kg est désormais 8000 Ar	

Source : Enquête personnelle menée auprès des villageois

Note :

- Caféculteurs estimés à 0,31 ha/exploitant.
- Superficies cultivées en café : approximativement 24065 ha.
- Rendement en moyenne 280 kg / ha.
- Revenus obtenus par hectare = Prix de vente / kg x Rendement /kg
- Revenus obtenus par exploitant = Revenus obtenus par hectare x Superficies exploitées par exploitant.

Mais vers la fin des années 2000, avec un prix à 2 000 Ar le kg de café et un rendement de 280 kg à l'hectare sur une plantation en moyenne de 0,31 ha par exploitant, les revenus d'un exploitant dans la région SAVA peuvent ressortir des chiffres allant de 173 600 jusqu'à 694 400 Ar.

❖ L'environnement socio-économique de la population rurale

Les ristournes sont des ressources extraordinaires destinées à des investissements socio-économiques dans les communes productrices. Auparavant, elles étaient payées par l'exportateur au niveau provincial, mais actuellement, elles sont payées par les collecteurs au niveau de la Commune productrice. Le montant à payer varie suivant les communes.

La commercialisation des produits agricoles de rente, dont le café, pourrait avoir des impacts sur l'environnement socio-économique de la population rurale, dans la mesure où les ristournes perçues à chaque campagne par les autorités locales (compétentes) contribuent à l'amélioration des infrastructures existantes sur le lieu (infrastructures routières, sanitaires, éducatives, etc.). Ainsi, les paysans pourront faire circuler facilement leurs produits vers le marché où les prix sont relativement acceptables. De plus, ils pourront bénéficier des soins médicaux et avoir accès à l'éducation. Ce ne seront pas uniquement les producteurs de café qui y trouveront leurs intérêts mais l'ensemble de la population.

4.2. Au niveau macro-économique

4.2.1. La balance commerciale¹

La balance commerciale est un compte qui retrace les échanges de marchandises entre un pays et le reste du monde, c'est-à-dire les importations et les exportations. Le solde mesure la différence entre les exportations et les importations dont nous pouvons présenter sous forme de formule :

$$\text{Balance Commerciale} = \text{Exportations} - \text{Importations}$$

Elle nous permet de voir les quantités de devises qui sont entrées et sorties :

- Si les exportations sont supérieures aux importations, on dit que la balance commerciale est excédentaire ;
- Si dans le cas contraire, on dit que la balance commerciale est déficitaire.

Le tableau ci-dessous nous montre la situation de la balance commerciale de Madagascar de 2006 à 2015.

¹ LEMIARY, Cours de Macro-économie, Année Universitaire 2011-2012, 2^{ème} Année Économie, Université de Toamasina.

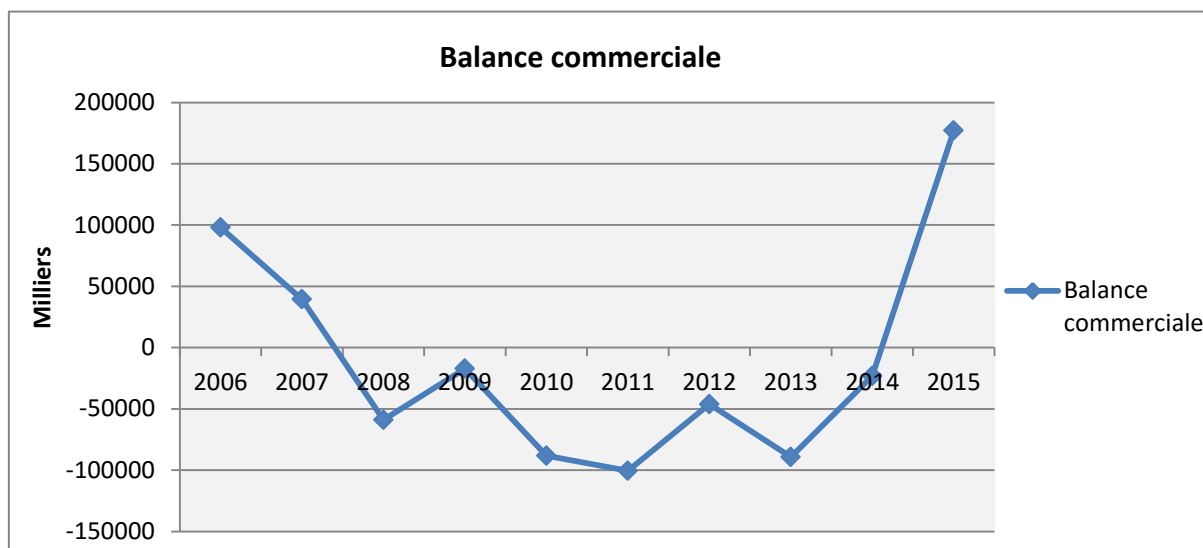
Tableau n° VIII : La balance commerciale des produits agricoles de Madagascar de 2006-2015 (en US \$ courant)

Rubriques	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Exportations FOB	370 773 757	421 860 306	373 179 203	339 878 061	283 527 651	415 137 107	425 075 025	446 677 081	610 931 654	694 797 144
Importations FOB	272 783 400	382 612 604	432 156 500	357 072 744	371 776 808	515 672 314	471 346 013	536 004 313	634 208 673	517 662 241
Balance commerciale	97990357	39247702	-58977297	-17194683	-88249157	-100535207	-46270988	-89327232	-23277019	177134903

Source : Ministère de l'Économie, de Finance et du Budget.

D'après ce tableau, la balance commerciale des produits agricoles de Madagascar, en 2006 et 2007, est excédentaire (exportations < importations). Mais à partir de 2008, elle a toujours connu un déficit et elle ne s'est relevée qu'en 2015. Puisque l'économie malgache est basée sur les exportations des produits agricoles de rente, cette situation peut être le résultat de la dégradation de qualité et la chute de quantité à exporter de ces derniers ; dont le café est le plus remarquable (de 72 960 tonnes en 1976 à 61 500 tonnes en 2006 soit une chute de 89,6%). Dans ce cas, la revalorisation des exportations en qualité et en quantité de ces produits de rente, notamment le café, sera donc le seul remède qui permettra de nous conduire à l'un des objectifs du pays : l'équilibre de la balance commerciale. En 2015, la balance commerciale de Madagascar s'est améliorée, l'importation est inférieure à l'exportation, d'où un excédent commercial.

Figure n° 1: Balance commerciale des produits agricoles à Madagascar



Source : Ministère de l'Économie, de Finance et du Budget.

Comme nous voyons dans ce graphique, la balance commerciale des produits agricoles, qui chiffre la différence entre les exportations et les importations, en valeur FOB se dégrade, est déficitaire à partir de 2008 jusqu'en 2014. Le déficit commercial indique que les importations dépassent en valeur des exportations. Cette dégradation depuis 2006 est due à l'augmentation des importations. Donc là, nous constatons que le seuil minimal en valeur FOB est de -100 535 207 en 2011 contre 177 134 903 de seuil optimal en 2015, grâce notamment à l'augmentation sans cesse des exportations depuis 2010 et à la diminution des importations d'une année à l'autre. La balance commerciale a connu une hausse considérable après l'avènement du nouveau Président, dont le retour à la stabilité politique. D'où une amélioration de la compétitivité, aux termes d'échange et de développement des secteurs agricoles.

4.2.2. Le rapatriement de devises

L'approvisionnement en devises de la Banque Centrale est l'un des soucis des autorités monétaires malgaches et de l'État. Ce contexte s'est justifié par une succession de politiques monétaires diverses depuis la première république jusqu'à nos jours (du régime de change fixe au régime de change flottant). C'est pourquoi l'État, par l'intermédiaire de la douane, a ajouté, parmi les documents nécessaires à l'exportation, un document intitulé « Engagement et déclaration de rapatriement de devise sur l'exportation », faute de quoi, les exportateurs seront pénalisés.

Par ailleurs, les exportations des produits de rente comme le café permettent à l'État de rapatrier des devises pour pouvoir ensuite approvisionner la Banque Centrale.

SECTION II : LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE PLANTATION DES CAFÉIERS DANS LA RÉGION SAVA

Dans cette section, nous allons voir la situation de la nouvelle plantation des caféiers dans les exploitations paysannes dans la partie Nord-Est de Madagascar et la pratique de la récolte du café dans cette zone.

I. LA NOUVELLE PLANTATION DES CAFÉIERS DANS LES EXPLOITATIONS PAYSANNES

1. Le choix du terrain

Concernant le choix du terrain, les producteurs devront normalement tenir compte de certains points, à savoir : la topographie du terrain, la végétation naturelle et les cultures existantes, le passé agricole du terrain, les moyens d'accès et la qualité du sol. La connaissance de ces critères permettra d'une part, de donner des indices à prendre en considération aux producteurs avant de procéder à la prise de décision, et d'autre part de prévoir les principales difficultés à rencontrer sur un terrain donné.

Mais d'une manière générale, les paysans producteurs dans la région SAVA n'ont vraiment pas le choix, pour la production du café, à cause de l'insuffisance des terres disponibles à la caféiculture. C'est le cas du district de Vohémar où les paysans, dans la pratique, ont trois manières pour s'acquérir des terrains :

- Par héritage : les terres se font transférées par héritage de parents à leurs descendants et ainsi de suite ;
- Par achat : alors acheter un terrain s'avère très coûteux et n'est pas à la portée de la majorité des paysans ;
- S'attaquer à la forêt primaire : c'est pratiquement irréalisable vu la surface forestière qui nous reste actuellement (presque le 1/3 de notre surface forestière d'autrefois). Il est à signaler que la règle d'acquisition des terrains ci-dessus s'applique rigoureusement sur les terrains fertiles. En raison de toutes ces contraintes, les paysans finissent par se contenter des terres obtenues par héritage familial pour cultiver du café.

2. Les préparatifs avant la plantation

Avant de planter le caféier, les paysans défrichent le terrain, le nettoient, creusent des trous. Mais rares sont les paysans qui utilisent des engrais pour enrichir le sol. Ils s'accommodent de la fertilité naturelle du terrain sur lequel ils ont planté. C'est ainsi que s'explique la règle d'acquisition des terres s'appliquant sur les terrains fertiles, car les terrains stériles, épuisés par les tavy, et les collines érodées demandent des aménagements spécifiques, des fertilisants, des intrants biologiques et chimiques pour être rentables, alors que les paysans ne sont pas en mesure de s'en procurer.

3. La plantation de caféiers

La plantation de caféier se fait entre le début du mois de janvier et la fin du mois de juin. Pendant cette période, les conditions climatiques sont favorables à la croissance des jeunes caféiers, ce qui leur permet de bien s'installer avant l'arrivée de mois peu pluvieux, voir secs (septembre, octobre, novembre).

Il existe trois façons de planter les caféiers, parmi lesquelles :

- la plantation à racines nues ;
- la plantation en motte ;
- et la plantation en sac plastique.

Toutefois, dans les exploitations paysannes, la plantation à racines nues et la plantation en motte sont les plus fréquemment pratiquées.

3.1 Préparation du sol

La préparation du sol se fait presque un an avant la mise en place du caféier, progressant dans les conditions suivantes.

- Les caféiers sont habituellement établis en terrain forestier ;
- Défricher sans incinération les allées, les lignes de plantation et les trous ;
- Piqueter les allées, les lignes de plantation et les trous ;
- Besoins de lutte anti érosive, en fonction de la configuration du terrain, de la nature du sol, de l'importance et de la violence des pluies.
- En terrain en pente, piqueter les rangées de trous parallèlement aux courbes de niveau. Séparer les rangées par une haie antiérosive de Flémingia, de

Citronnelle ou Vétiver. Dans les interlignes, semer une plante de couverture (famille légumineuse)

- Planter de l'ombrage provisoire et de l'ombrage définitif 6 mois avant la mise en place des caféiers
- Creuser de trous de plantation de dimension 50cm³ aux endroits précédemment piquetés
- Écartements : Arabica : 2m x 2m à 3m x 3m (jusqu'à 5 000 pieds/ha) ; Canephora : 2,5m x 2,5m x 4m (1000 à 1500 pieds/ha) 4 à 5 semaines après la trouaison, reboucher les trous avec la terre de couverture. Si possible, mélanger à du fumier bien décomposé (ou du compost utilisant des déchets d'usinage de café) et à la fumure minérale. Traiter également la terre avec de l'aldrin (à 20%) à raison de 20g par trou
- 4 à 5 semaines après avoir rebouché les trous, on peut mettre en place les jeunes caféiers. Les arbres d'ombrage provisoire doivent avoir 50 à 60 cm de hauteur.

3.2. Mise en place

La seconde phase, dont la mise en place des plants, s'effectue comme suit :

- Après arrosage copieux, les plants en mottes sont enlevés de la pépinière ;
- Maintenir la terre autour des racines avec des feuilles de bananier liés ou de la paille tressée. Si les plants se présentent dans des pots plastiques, enlever ces derniers lors de la plantation ;
- Dans le cas d'une plantation de Canephora, mettre en place un mélange de 7 à 8 clones (mélange polyclonal), pour assurer par la suite une bonne fécondation des fleurs ;
- Lors de la mise en place, il faut veiller à placer le collet au niveau du sol et ne pas tordre le pivot ;
- Boucher le trou en tassant fortement le sol autour du jeune plant de caféier ;
- Protéger ensuite le jeune caféier à l'aide d'un ombrage de feuillage (fougère ou longoza) pendant 15 jours.

❖ Date de mise en place :

- Sur la Côte-Est, la plantation peut se faire toute l'année si l'on dispose de plants en pots plastiques. Pourtant, la meilleure époque de plantation va de Novembre à Mars pour les plants à racines nues ;

- Dans les Hauts-Plateaux, les jeunes caféiers sont mis en place au début de la saison des pluies.

3.3. Ombrage

En plus de la protection contre le soleil, l'ombrage est surtout destiné à protéger les caféiers contre le froid et contre le vent. L'ombrage est recommandé également dans les caféiers situés en région d'altitude accidentée, pour préserver les sols de l'érosion pluviale. Les inconvénients de son emploi, lors d'excès mal contrôlé (ex : diminution des rendements, augmentation du coût de production, risque de développement de maladies en ambiance humide, concurrence hydrique et nutritionnelle), contrebalancent bien souvent ses avantages. L'utilisation de l'ombrage permanent des parcelles n'est donc conseillée que lorsque les conditions écologiques sont limitantes pour la caféiculture (zones exposées au gel, à la grêle, aux excès thermique ou pluviaux). L'ombrage temporaire (un à deux ans) des jeunes caféières par la plantation intercalaire d'arbustes offre par contre plus d'avantages que d'inconvénients.

3.3.1. Ombrage temporaire ou provisoire

- Semer 6 mois avant la mise en place des caféiers sur les piquets, sitôt après le défrichement et le piquetage du terrain. Les lignes sont orientées Est-Ouest ;
- Utiliser un mélange de crotalaria, de Flemingia, de Cajanus Cajan (pois d'Angole). On proscriit le Tephosa qui attire les cochenilles. Le bananier n'est pas recommandé car il est très avide de potasse ;
- Éclaircir à 50 cm de part et d'autre des caféiers, quand l'ombrage provisoire atteint 3m de haut. Répéter cette opération autant de fois qu'elle sera nécessaire afin de ne pas étouffer les caféiers ;
- Supprimer cet ombrage au bout de la 3^{ème} année.

3.3.2. Ombrage définitif ou permanent

- Planter en même temps que l'ombrage provisoire ;
- Utiliser les légumineuses telles que l'Inga Dulcis, l'Albizia stipulata que l'on place sur les lignes des caféiers ;
- Supprimer un arbre d'ombrage sur deux vers la 7^{ème} ou 8^{ème} année de plantation.

4. Cultures intercalaires

Une culture intercalaire en bande, suffisamment éloignée du pied des caféiers (environ 0,70 m), constituée de plantes choisies ne portant pas ombrage à la croissance des jeunes plants, bien entretenue, peut contribuer à sa bonne conduite : enrichissement par ses résidus de récolte. L'intérêt économique de la pratique réside sur les récoltes immédiates pour le planteur, alors que la caféière ne produit pas encore. Son intérêt agronomique est que la fertilisation (nécessaire), les désherbages et les traitements phytosanitaires (éventuels) de la culture intercalaire contribuent au bon état des caféiers.

Les variétés les plus favorables à ce type de culture :

- Le haricot, l'arachide, le pois de terre (vouandzou) et en général les légumineuses non grimpantes enrichissant le sol par leurs nodosités ;
- Le riz, le maïs (ce dernier non répété d'une année à l'autre et récolté avant que son ombrage sur les jeunes caféiers ait tendance à les faire filer, malgré son effet toujours favorable de brise-vert) ;
- Des légumes divers : choux, pomme de terre quand le climat les autorise ; des plantes à épices (piment) ou stimulantes (tabac) ; le coton aussi en ligne unique.

5. Culture associées permanentes

On envisage la culture simultanée et pérenne, sur le même terrain, des caféiers et de l'une des grandes cultures de rente tropicales (quinquina, hévéa, palmier à huile, cocotier). Mais ce système associatif n'est pas recommandé même s'il est réalisé avec des partenaires dont l'association peut-être plus temporaire (ex : bananiers). Car à la compétition engendrée au niveau des nutriments du sol et la concurrence hydrique (toujours néfaste à la productivité de l'ensemble).

7. Entretien

L'entretien constitue divers travaux réguliers et complémentaires, entre autres :

- Le remplacement des manquants : c'est la régénération des vieilles caféières. L'opération concerne aussi bien les caféières « hors d'âge économique » (ayant dépassé la limite d'âge 25 à 30 ans) que des caféières relativement jeunes mais dégradées ;

- Éviter la « folie du laboureur » ou le remuage excessif du terrain de l'interligne provoquant une activation du travail microbien, avec comme conséquence la destruction accélérée de l'humus et une action défavorable sur la cohésion du sol ;
- Il est donc conseillé de travailler le moins possible le sol, surtout en saison pluvieuse. Les façons d'entretien les moins dangereuses à recommander par ordre sont :
 - le paillage ou « mulching » (idéal mais coûteux à mettre en œuvre) ;
 - le désherbage chimique, qui demande une bonne technicité des participants et la disponibilité de bons herbicides ;
 - La couverture vivante et permanente du sol : c'est la méthode qui assure la protection du sol à moindres frais à condition que l'espèce constitutive de la couverture ait été bien choisie. Elle donne un sol vivant, résistant aux intempéries climatiques et s'oppose au système du sarclage à nu. Les plantes recommandées sont les légumineuses à cause de l'enrichissement annexe en azote par leurs nodosités (*Mimosa inisa*, *Desmodium ovalifolium* (green leaf), *Desmodium intortum* (silver leaf), *Pueraria javanica*, *Flemingia congesta*).
- Entretien des arbres d'ombrage et éclaircies périodiques de ceux-ci ;
- Épandage d'Aldrin à titre préventif et à raison de 15 cm³ de produit émulsionnable à 20 % dans 2 litres par caféier durant les 2 premières années.
- Égourmandage périodique des caféiers (tous les 2 mois durant la saison chaude et humide).

8. La régénération des vieilles plantations dans la région SAVA

Dans les exploitations paysannes, nous avons constaté que, durant ces dix dernières années, les paysans producteurs font rarement des entretiens dans leurs champs de café ni des travaux de régénération des vieilles plantations des caféiers, afin de les rendre en plantation nouvelle. D'où actuellement, la culture de café se transforme petit à petit en culture de cueillette.

Plusieurs facteurs peuvent être liés à cette situation dont le principal est la concurrence avec les cultures vivrières. Le développement de la culture de café est étroitement lié aux cultures vivrières (comme la culture du riz, du manioc, etc.).

Dans la mesure où il y a suffisamment de terre pour cultiver ces divers produits, les paysans peuvent augmenter la production de café en même temps que celle de la culture vivrière au même rythme que l'augmentation de la population : malheureusement ce n'est plus le cas à présent.

En effet, il n'y a plus assez des terres et de temps pour produire à la fois du café et des produits vivriers. Les paysans veulent consacrer leur temps aux cultures vivrières aux dépens de la culture du café.

Concernant le cas de la Région SAVA, le café tient la troisième place après le riz et la vanille. En effet, les caféiers couvrent 24 065 ha et représentent environ 44 % des surfaces des cultures de rente de la zone SAVA¹. De même pour les revenus, le paddy et la vanille en génèrent plus aux producteurs que le café. Ces chiffres justifient clairement la raison du choix des paysans malgaches. Ils préfèrent loin s'assurer avant tout de leurs besoins alimentaires, des produits qui leur procurent plus de revenus et cela d'une manière directe : prioriser le riz et la vanille au détriment du café.

II. LA RÉCOLTE DU CAFÉ

Dans ce paragraphe, nous allons définir la récolte du café, les techniques de cueillette, puis stipuler la superficie cultivée et la production du café aussi bien dans la région SAVA qu'à l'échelle nationale.

1. Définition

Récolter du café, c'est l'action de recueillir les cerises mûres du café. En effet, au bout de 3 ou 4 ans, l'arbre porte ses premiers fruits, appelés cerises, en rangs ou en grappes. On trouve généralement deux grains par fruit, tournés plat contre plat. À maturité, les cerises deviennent rouge vif et brillant. La plupart des arabicas mûrissent en 6 à 8 mois tandis que les canephora ont besoin de 9 à 11 mois. Il ne peut donc pas y avoir qu'une seule récolte par an. La période de récolte dépend, bien sûr, de la situation géographique. Ainsi, dans la Région SAVA, la récolte est étalée de Mai à Octobre pour le robusta et de Juin à Septembre pour l'arabica.

2. Récolte et rendement

Il est à rappeler que l'âge moyen de première récolte est compris entre 3 ou 4 ans. Pour ce, la récolte se fait comme suit en fonction des caféiers le cas échéant.

¹ Annuaire Statistique Agricole 2015

- Ne cueillir que les cerises bien mures (rouges). Les cerises immatures (vertes) ne donnent que des grains de café de quantité inférieure. Les cerises trop mûres (brunes) donnent des grains de café ayant un mauvais goût et de présentation défectueuse ;
- Ne récolter alors que cerise par cerise en plusieurs fois au fur et à mesure de leur arrivée à maturité ;
- Les cerises récoltées doivent être portées aussitôt au lieu de traitement ;
- Le rendement moyen d'un caféier varie de 5 à 10 kg de cerises, soit 1 à 2 kg de café marchand, soit un rendement de 300 à 800 kg/ha ;
- Un caféier dispose d'une viabilité moyenne de 20 ans, qui peut toutefois atteindre les 50 ans.

3. La superficie cultivée et la production du café à l'échelle nationale et dans la Région SAVA

Nous allons voir dans ce paragraphe la surface cultivée en café à l'échelle nationale et en particulier dans la Région SAVA.

3.1. La superficie cultivée en café à l'échelle nationale

Depuis 1999, la superficie caféière a augmenté progressivement (une augmentation en moyenne de 0,08 % par an). Cette hausse se remarque presque dans toutes les provinces, mais pas d'une manière progressive. Elle est certainement due à la réalisation du projet d'implantation de nouvelles cafèterais effectué en 1994 et en 1997 :

- dans les zones côtières : la campagne de renouvellement de caféiers par l'implantation de la nouvelle variété de Robusta (Ratelo / CGA) ;
- dans les hauts-plateaux (Betafo, Soavina, Fandriana et Itasy) : une opération arabica lancée par le projet FERT d'Antsirabe, sous le financement de la Banque Mondiale et de l'USAID.

Dans le cadre de ce projet, la superficie plantée en café devrait augmenter progressivement à raison de 0,05 ha en moyenne par planteur et par an. Selon les prévisions, l'implantation des nouvelles cafèterais permettrait d'avoir une superficie caféière de 270 000 ha au bout de 10 ans. Mais malgré cette augmentation, la superficie actuelle plantée en café reste insuffisante par rapport à l'année 1990. À cette époque, la superficie était de 240 400 ha, voire encore moins par rapport à cette prévision. Mais nous

pouvons aussi affirmer comme origine de cette extension la multiplication du « kombohitra » dans la partie Sud-Est.

C'est une parcelle polyvalente installée autour des cases individuelles. Au niveau de ces parcelles, le propriétaire tente de conquérir le terrain par l'installation d'espèces arborescente pour ensuite y planter des caféiers mélangés à des cultures vivrières à cycle court ou long. Le producteur se voit proposer la restauration du potentiel productif de sa plantation de café, parallèlement à une diversification opportune de culture de rente (plantation de poivre, de girofle et de litchis dans les espaces libres).

3.2. La superficie cultivée en café dans la zone Nord-Est malgache

Le tableau ci-après nous montre la superficie en ha de champ de café par sous-préfecture dans la Région SAVA.

Tableau n° IX : La superficie cultivée en café dans la région SAVA

Sous-préfectures	Sambava	Antalaha	Vohémar	Andapa	TOTAL
Superficie en ha	8290	6970	5055	3750	24065

Source : Annuaire Statistique Agricole 2015

Les caféiers couvrent 24 065 ha et représentent environ 44 % des surfaces des cultures de rente de la zone de SAVA. Ces chiffres nous confirment que la région SAVA représente plus de 34 % de la superficie caféière malgache.

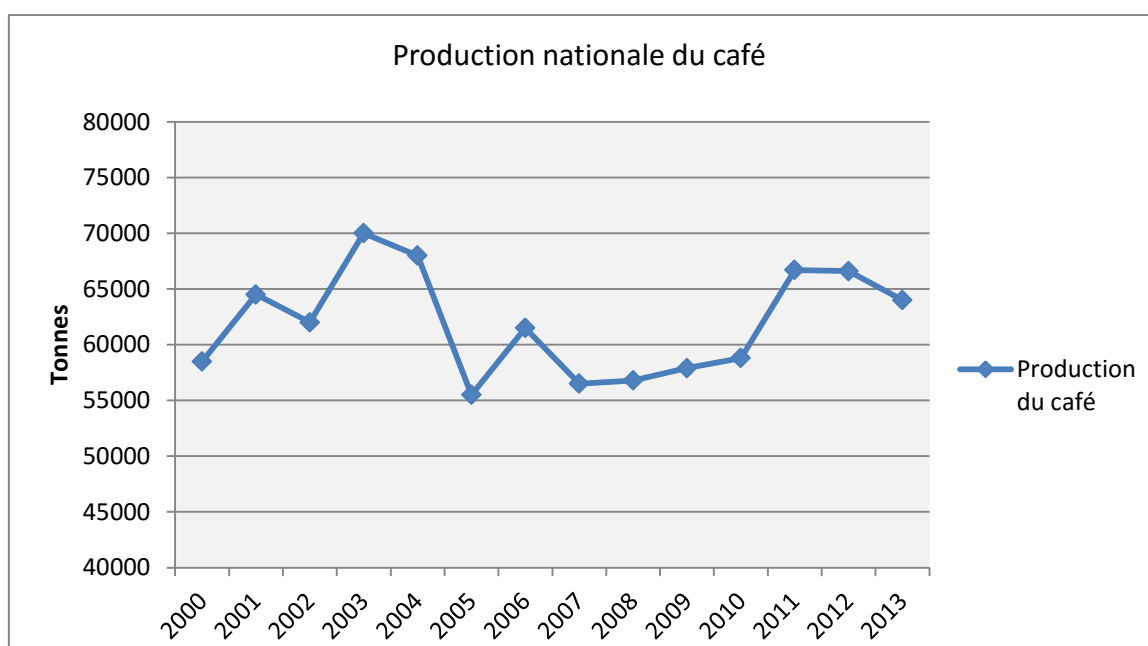
D'après ce tableau, le District de Sambava est le premier producteur de café dans la Région SAVA, suivi par Antalaha et Vohémar. Mais contrairement à l'échelle nationale, cette extension a un très faible taux (de l'ordre de 0,01% contre 0,08% par an). Ce qui explique que l'extension de la superficie caféière malgache que nous avons évoquée précédemment n'est seulement pas due à l'élargissement de la superficie cultivée en café, malgré sa qualification comme étant la principale zone productrice du café de la Grande Île, mais aussi à celle des autres zones entre autre les hauts plateaux, la partie Nord-Ouest de Madagascar. Nous pouvons attribuer cette extension de la superficie cultivée en café dans la région SAVA, à la réalisation du projet d'implantation de nouvelle cafétérais dans les zones côtières.

4. La production du café

Vu son importance, le café occupe une place prépondérante dans l'agriculture, aussi bien au niveau régional que national : la production du café à l'échelle nationale comme dans la région SAVA fera l'objet des paragraphes qui suivent.

❖ À l'échelle nationale

Figure n°2 : La production du café au niveau national



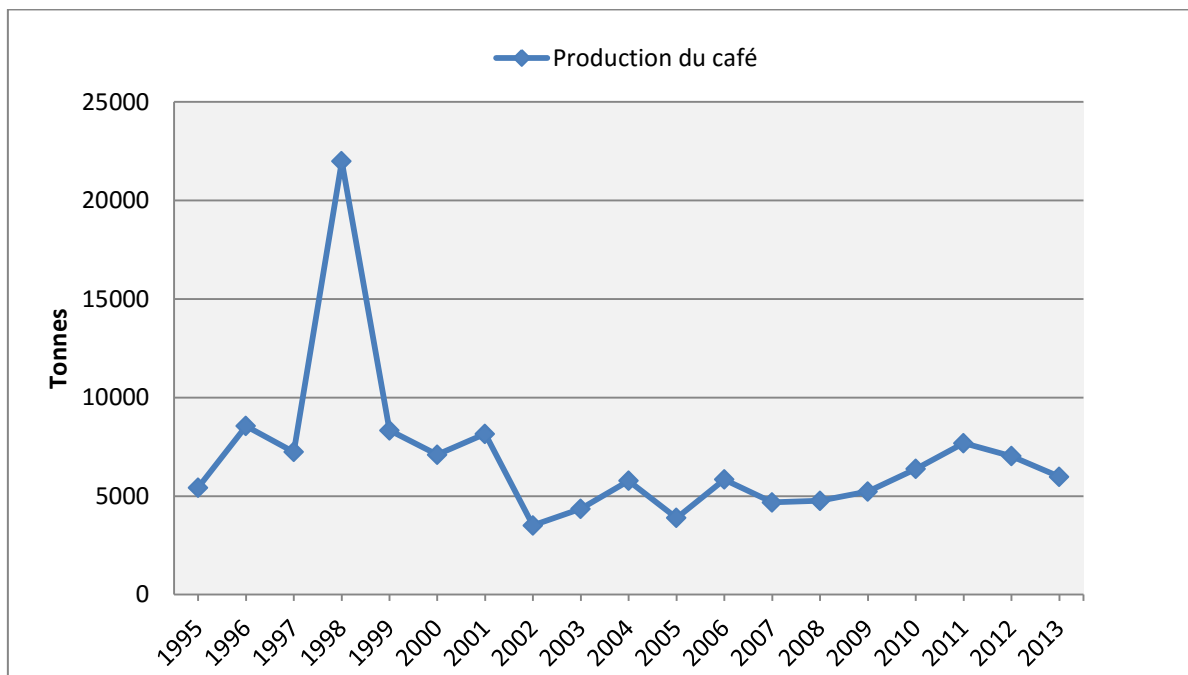
Source : Ministère de l'Agriculture / Statistique agricole (annuaire statistique 2016)

Cette figure nous illustre la variation de production du café à Madagascar de 2000 à 2013. La production varie d'une année à l'autre de façon plus ou moins constante.

En général, durant ces années, la production du café au niveau national varie entre 55 000 à 70 000 t. Cependant, le niveau de production reste quand même faible par rapport aux années 80. De fait, nous pouvons attribuer ce faible niveau de la production aux superficies plantées en café encore insuffisant associé au rendement qui reste relativement faible.

❖ Dans la Région SAVA

Figure n°3 : L'évolution de la production du café dans la région SAVA



Source : *Annuaire Statistique Agricole 2015*

Comme nous voyons dans cette figure, la production du café dans la Région SAVA s'est dégradée ces dernières années. Cette baisse est fortement liée aux aléas climatiques (inondation, sécheresse, cyclones), à la diminution de la surface cultivée et au manque de technique de production. Ceci s'explique par l'inexistence de nouvelles plantations et le manque d'entretien des caféiers ainsi que d'autres facteurs comme la substitution des terrains de café en une autre culture, notamment la culture de vanille plus génératrice de revenu que celle du café sur le marché. L'année 1998 est marquée par une hausse exceptionnelle de la production du café dans la Région SAVA avec un rendement d'environ 3,09 (t/ha) dans une superficie cultivée de 24 065 ha. Cependant, en 1997 et en 1999, le rendement était respectivement de 0,30 et 0,33(T/ha). Malgré tout, la production du café a connu une forte régression en 1999. Quant à la chute de production de 2002 et de 2003, elle est particulièrement causée par les cyclones (Gloria et Hudah) qui ont sévi la Région SAVA et anéanti les cultures de rente et vivrières.

CHAPITRE II : LA SITUATION DU CAFÉIER À MADAGASCAR

Le café fait partie de produit qui suscite d'énormes intérêts au niveau mondial. À Madagascar, il fait également partie des principaux produits d'exportation avec la vanille et le girofle. Dans ce chapitre, nous allons voir les généralités sur la collecte du café et la commercialisation de ce produit.

SECTION I : LES GÉNÉRALITÉS SUR LA COLLECTE DU CAFÉ

Comme tout produit de rente, le café exige des soins et entretiens longs et coûteux. Ces temps de travaux semblent excessivement surestimés et correspondent plutôt à la période de pléthore du café au moment où le prix est suffisamment rémunérateur. C'est au moment où l'administration fixe un prix planché que la concurrence fait monter face à une demande extérieure accrue. Ces dernières années, le prix du café n'a cessé d'augmenter.

I. LA COLLECTE DU CAFÉ

La collecte consiste à l'achat du café aux producteurs rencontrés aux lieux de vente fixes ou non par des collecteurs, dans un but commercial. Au moment où l'État s'est engagé à la filière, c'est l'administration publique qui fixe le prix de collecte aux producteurs par un prix planché, et déclare le début de la campagne caféière conformément au décret n°65-04 6 du Février 1965 qui régit la collecte du café à Madagascar. Une campagne chevauche deux années, généralement de Juillet à Mars. Mais depuis le désengagement de l'État vers la fin des années 80, la collecte du café est libéralisée. Ce sont les opérateurs qui fixent la date à laquelle débutera la campagne et le prix sera librement négocié avec les producteurs.

1. Les collecteurs

Les collecteurs dans la Région SAVA sont des personnes titulaires de la carte professionnelle de « collecteur », procédant à la collecte (ramassage) du café aux producteurs dans un but lucratif, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui.

On peut distinguer trois niveaux de collecte :

- Au niveau des paysans producteurs, les petits collecteurs constitués principalement par les commerçants du village pratiquent les plus bas prix. Les

paysans n'ayant pas de choix, les produits sont parfois échangés contre des marchandises à des taux lésant les paysans.

- Puis, les collecteurs procèdent au ramassage des produits collectés par les commerçants des villages producteurs à des prix moyennement avantageux.
- Et les grands collecteurs, parfois même des conditionneurs, reçoivent les produits des moyens collecteurs qui vont approvisionner les exportateurs.

On distingue trois types de collecteurs :

- des collecteurs traditionnels ;
- des collecteurs importants ;
- des collecteurs respectables.

1.1. Les collecteurs traditionnels

Les collecteurs traditionnels sont des boutiquiers installés dans les zones de production. Ils appartiennent aux communautés indiennes, chinoises ou malgaches. Ils font la collecte de matières premières (café, cannelle, poivre, girofle, etc.) et le commerce de marchandises générales : produits de première nécessité tels que sel, sucre, pétrole lampant, huile, savon en barre, riz, mais aussi tissus, vêtements, radio, quincaillerie, tôle, ciment, papeterie, etc. Ils ont aussi des activités non commerciales, et sont les principaux bailleurs de fonds du milieu rural. Ils font à leurs voisins planteurs des prêts jusqu'à environ 30 000 Ar, remboursables en produits (souvent café ou riz) à la récolte. Le prix utilisé pour le calcul de remboursement en nature est celui en vigueur sur le marché au jour de la vente. Le prêt est alors utilisé par le collecteur pour s'assurer du produit. La mesure peut parfois être observée, bien qu'elle soit difficile à cerner et semble avoir diminué du fait en particulier de la concurrence à l'achat des produits.

1.2. Les collecteurs importants

Les collecteurs importants disposent de leur propre réseau, de petites boutiques ou d'itinérants pour les achats sur les marchés, moyennant l'acquittement de taxes locales réduites (ticket de marché, taxes quantitatives ou ristournes aux collectivités locales).

1.3. Les collecteurs respectables

Les collecteurs respectables traitent un volume annuel de 50 à 350 tonnes, réservé en général à deux ou trois exportateurs qui les préfinancent : ils ne travaillent quasiment jamais en exclusivité, même dans ce cas, et ont successivement plusieurs clients pendant la même campagne. Ils disposent de leur propre magasin de stockage (de capacité de 20 à 50 tonnes, ce qui représente 30 à 100 m³), de leur moyen de transport pour la collecte primaire (utilisation des véhicules des marchés ou porteurs loués) et de bascules.

Mais on peut aussi rencontrer des collecteurs appelés « les mercenaires ». Ce sont des collecteurs non identifiés, non enregistrés et non installés dans les zones de collecte. Ils collectent le café soit au lieu habituel de collecte soit auprès des producteurs, village par village.

2. Le déroulement de la collecte

➤ Les lieux de la collecte

La collecte se déroule soit au lieu de collecte habituel, soit chez le collecteur. Les producteurs peuvent ne pas attendre le jour du marché pour diverses raisons telles que les besoins urgents d'argent, le manque de sacs ou de place pour stocker une autre récolte.

Dans ces cas, ils livrent leur café aux collecteurs du village (commerçants ou simples personnes collecteurs), ou à des agences des sociétés exportatrices de café implantées dans la région. Dans ces deux lieux de collecte, le prix du café aux producteurs est donné dans le tableau suivant :

Tableau n° X : Le prix du café aux producteurs (en Ar)

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Au début de campagne	4000	4000	6000	7500	7500
En milieu de campagne	5000	6000	7000	8000	8000
En fin de campagne	4500	5500	6500	7000	8000
Prix moyen	5000	5000	6500	7000	8000

Source : Enquête personnel auprès des producteurs du café dans la région SAVA, 2017

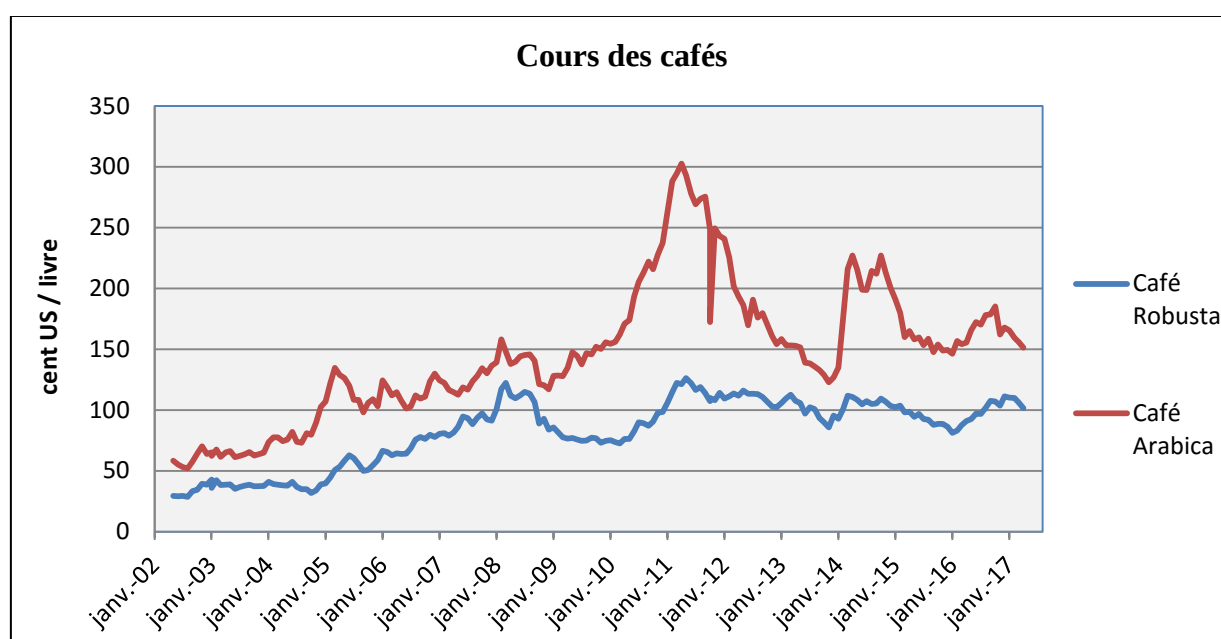
Au cours d'une année, le prix passe par trois stades :

- au début de campagne, le prix est relativement bas ;
- en milieu de campagne, le prix atteint le maximum ;
- en fin de campagne, le prix baisse pour rejoindre le niveau initial.

Ce phénomène s’observe tous les ans et s’explique par le fait que la première production de mauvaise qualité n’intéresse que les petits acheteurs. Puis, la demande importante fait augmenter le prix et quand celle-ci baisse, le prix chute également. La fluctuation des prix d’une année à une autre est fonction de la demande extérieure.

Ce tableau nous montre que le prix du café a tendance à la hausse de 2012 à 2016, passant de 3 000 Ar à 6 000 Ar le kilo. En général, cette variation du prix du café suit celle des cours sur le marché international.

Figure n°4 : L’évolution des cours du café sur le marché international de 2002 à 2017 (en cents US/livre)



Source : [World Bank](#) , 2017

Entre 2000 à 2002, on a constaté une régression des cours de café. Mais à partir de 2003, les cours sont revus à la hausse sur le marché international due à la chute de production mondiale du café. Mais c’est en 2011 qu’une forte augmentation de prix sur le marché a été particulièrement remarquée, pour s’effondrer encore en 2013. Cette détérioration des cours est due à la surproduction et l’excédent de l’offre par rapport à la demande mondiale, autrement dit, la demande est inférieur à l’offre.

Quoiqu’il en soit, cette fluctuation a plutôt eu un impact favorable sur le prix du café malgache qui est passé de 27 US cents/livre soit 1 052 Ar en 2004 à 41,42 US cents/livre soit 1 618 Ar en 2005, soit une hausse de 53%. Mais cette année, le prix du café atteint 20 000 Ar le kg au mois de Juin. La filière café malgache a pu tirer profit de cette hausse inattendue des cours.

3. Les moyens d'évacuations (ou moyens de transport)

Les moyens de transport se présentent sous deux formes : le transport fluvial et le transport terrestre.

3.1. Le transport fluvial

On rencontre ce type de transport dans les régions bordant le canal de Pangalanes. Les embarcations utilisées sont généralement légères telles que les pirogues et les vedettes (*lakam-by*).

3.2. Le transport terrestre

Le transport de la plupart des produits collectés par voie terrestre s'effectue sous deux formes :

- ✓ Soit par matériels roulants comme les charrettes, les tracteurs, les camions et les camionnettes. L'utilisation de ces matériels dépend de l'état des voies de dessertes et l'éloignement géographique.
- ✓ Soit par force physique, notamment à dos d'homme ou portés à la tête (pour les femmes).

3.3. Le stockage

Le stockage est inséparable à la collecte. Le collecteur doit, par ailleurs, regrouper ses achats en des tonnages commercialement viables avant de les livrer chez le conditionneur stockeur. Le stockage intervient donc généralement à deux niveaux :

- Chez le collecteur, pour le café en attente de la livraison ;
- Chez le conditionneur-stockeur où le stockage est organisé selon l'avancement du traitement :
 - Le café marchand livré par les collecteurs ;
 - Le café déjà conditionné qui fait l'objet de beaucoup de soins.

II. LES PROBLÈMES DE COLLECTE

Pareillement à tout produit, la collecte du café régit différents problèmes que nous allons voir ci-après.

1. La logistique de la collecte

La logistique de la collecte englobe toute l'organisation matérielle de la collecte, entre autres l'organisation de la collecte et du stockage d'une part, et l'organisation du transport d'autre part.

1.1. L'organisation de la collecte et du stockage

La collecte étant inhérente au stockage, les problèmes d'organisation découlent des moyens matériels, à savoir :

- la disponibilité d'un magasin qui assure la sécurité physique et la sécurité de la qualité du café ;
- la disponibilité de la sacherie pour contenir le café ;
- la disponibilité des balances de pesage.

Le manque de moyens de stockage entraîne la transformation de la maison d'habitation de certains collecteurs en magasins de stockage.

Les conséquences sont considérables, notamment les vols de café stocké, l'altération de la qualité du café stocké du fait qu'il ne peut être mouillé par l'attaque de moisissures sous l'effet de l'humidité.

1.2. L'organisation du transport

Le problème de transport revêt deux aspects qui font courir à l'exportation le risque d'acheminement dont le manque de moyen de transport, la validité des routes et l'enclavement des zones productrices.

1.2.1. Le manque de moyens de transport

Les moyens de transport relèvent de la logistique de collecte. Nous estimons qu'un collecteur devrait avoir ses propres moyens de transport pour pouvoir :

- se rendre aux lieux de collecte sans risque de retard ou de rater un marché quelconque ;
- acheminer et livrer son café conformément à son plan de collecte.

Le manque de moyen de transport ne permet pas au collecteur d'organiser rationnellement sa collecte. En effet, il doit subordonner son organisation à la disponibilité d'un moyen de transport à moins de le louer en permanence. Ce qui grève le coût de revient du café collecté. Les problèmes de logistique de collecte font que la plupart des

collecteurs travaillent avec le strict minimum nécessaire, à savoir : une balance de pesage ; un magasin de stockage ; la location d'un moyen de transport.

Il en résulte que la qualité du café en pâtisse par défaut de conditions optimales de stockage en même temps que le prix de revient ait augmenté, grevé du coût de transport élevé du fait qu'il est loué et que les routes sont mauvaises.

1.2.2. La viabilité des routes et l'insuffisance des voies de desserte

L'impraticabilité et l'insuffisance des voies de desserte constituent un autre aspect du problème de transport dont souffre la commercialisation interne du café. Des zones entières sont enclavées. L'impraticabilité des pistes routières constitue aussi un handicap majeur à la collecte, d'autant plus que les voies de communication dans les zones productrices ne sont pas bitumées et que, sur toute la côte Est, (la principale zone productrice) la collecte coïncide avec la saison des pluies où les routes ne sont pas entretenues. Ces conditions de transport difficiles augmentent le coût de transport et se répercutent sur le prix aux producteurs.

2. La spéculation des collecteurs

Les cas de spéculation les plus fréquents sont le manquement aux engagements et la manipulation des stockeurs.

2.1. Le manquement aux engagements

Ce problème fait savoir à l'exportateur un risque financier et un risque de quantité dans la mesure où, bien souvent, les avances fournies par l'exportateur au collecteur sont détournées à d'autres fins.

L'exportateur ne peut être remboursé, du moins dans l'immédiat, en même temps que le café escompté n'est pas livré. Il en résulte de longues procédures judiciaires entre l'exportateur et son collecteur qui, à son tour peut actionner les autres collecteurs.

2.2. La manipulation des dockers

Les collecteurs peu scrupuleux manipulent les dockers dans le but de majorer leurs livraisons en pesant deux fois par exemple le même sac. Cette manigance peut se remarquer à la longue par un écart important entre les inventaires physiques et théoriques. Ce problème est très fréquent et les conditionneurs-stockeurs affirment qu'ils sont obligés de contrôler sérieusement la livraison.

SECTION II : LA COMMERCIALISATION DU CAFÉ

La commercialisation du café se fait aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Sur le marché local, c'est un produit qui peut être facilement écoulé. Il est vendu soit sous forme de boisson, soit à l'état brut, soit en poudre. Selon les études réalisées par l'ENEV, Madagascar a produit environ 28 000 tonnes de café en 2015-2016, soit 0,4 % de la production mondiale. Quant au marché extérieur, depuis la colonisation jusqu'à nos jours, le café y constitue l'un des principaux produits d'exportation du pays.

I. LE PROCESSUS DE PRÉPARATION DU CAFÉ À L'EXPORTATION

Avant 1975, la collecte et l'exportation de ce produit étaient entre les mains des compagnies étrangères (ex : La Compagnie Marseillaise de Madagascar, la Compagnie Lyonnaise de Madagascar). Après 1975, l'opération a été confiée aux sociétés d'État comme :

- la Société Malgache de Commerce et de Distribution (SOMACODIS) ;
- la Société Industrielle et Commerciale de l'Emyrne (SICE) ;
- la Société d'Intérêt National des Produits Agricoles (SINPA) ;
- Groupe Comptoir de Commerce et de Représentation de l'Océan Indien (Groupe COROI).

Le rôle des sociétés privées était réduit à la collecte et au conditionnement. Mais vers la fin des années 80, la commercialisation du café est libéralisée, et ces sociétés d'État ont partagé leurs activités aux opérateurs privés.

1. Le conditionnement du café

Le conditionnement est effectué par les conditionneurs-stockeurs.

1.1. Les conditionneurs-stockeurs

Ce sont des personnes physiques ou morales, titulaires de carte professionnelle de conditionneur-stockeur, qui procèdent au conditionnement et au stockage du café à titre lucratif pour son propre compte. La quasi-totalité des conditionneurs stockeurs représente les mêmes personnes morales que les exportateurs.

1.2. Les différentes étapes de conditionnement du café

1.2.1. Le triage

Le triage est l'opération qui consiste à tirer les grains noirâtres précisément, les sous-produits et les corps étrangers pour avoir les produits exportables. Ce procédé est en général effectué à la main par des temporaires (souvent des femmes) rémunérés à la tâche.

1.2.2. La classification

La classification des cafés verts malgaches est déterminée d'après le nombre de défaut et la granulométrie.

❖ La classification selon le nombre de défaut

✓ Type extra-prima : les cafés du type extra-prima doivent :

- être de couleur homogène ;
- ne pas présenter pour un échantillon de 300 grammes plus de 15 défauts dont 5 au maximum en brisures.

✓ Type prima : les cafés de type prima doivent :

- être de couleur homogène ;
- ne pas présenter plus de 30 défauts ;
- être exempts de grain noir.

✓ Type supérieur : les cafés de type supérieur doivent :

- d'aspect général homogène ;
- ne pas présenter plus de 60 défauts ;
- être exempts de grain noir.

✓ Type courant : les cafés de ce type doivent :

- ne pas présenter plus de 90 défauts ;
- être exempts de grain noir.

✓ Type limite : les cafés de type limite doivent :

- avoir au maximum 240 défauts ;
- être exempts de grain noir.

La commercialisation de tout café ne répondant pas aux types définis ci-dessus est autorisée sous les appellations de « brisures » ou « grains noirs ». Ils doivent appartenir à la même variété botanique de :

- Brisures : pour être exportées sous cette appellation, les brisures doivent également appartenir à la même variété botanique.
- Grains noirs : sont classés « grains noirs », les cafés comprenant essentiellement des fèves noires. Ils doivent appartenir à la même variété botanique.

❖ **Classification selon la granulométrie**

On appelle aussi cette classification le calibrage. Et les classements obtenus sont appelés :

- Grade I : les cafés retenus au crible 16 ;
- Grade II : les cafés passant au crible 16 mais retenus au crible 14 ;
- Grade III : les cafés passant au crible 14 mais retenus au crible 12 ;
- Grade IV : les cafés passant au crible 12 mais retenus au crible 10 ;
- Caracolis : les cafés ayant une granulométrie supérieure au crible 12.

Les numéros des cribles indiquent le diamètre de trous du tamis.

Pour toutes les espèces botaniques des cafés malgaches, il est créé ainsi, les types commerciaux suivants :

- Grade I : extra-prima, prima, courant ;
- Grade II : prima, supérieur, courant ;
- Grade III : courant ;
- Grade IV : limite ;
- Caracolis : prima, supérieur.

Les trois premiers types commerciaux et les caracolis sont exportables tandis que le grade IV est un sous-produit vendu sur le marché local.

1.2.3. Le marquage du sac

Les deux faces du sac sont marquées de façon claire et indélébile. L'écriture est en majuscule de 5 cm de hauteur et de 4 cm de largeur. On peut utiliser trois couleurs : noire, verte et violette.

- ❖ Sur la première face du sac, il faut respecter l'ordre suivant :
 - sur une première ligne, la marque spéciale choisie par chaque conditionneur-stockeur ou exportateur ;
 - sur une deuxième ligne, le diminutif du territoire : MADAGASCAR par MG ;
 - Sur une troisième ligne, le mot café suivi du type de classement ;

- Sur une quatrième ligne, le numéro du lot suivi de l'année de production et séparée par une ligne oblique ;
- ❖ Sur la deuxième face est mentionnée :
 - PRODUCE OF MADAGASCAR.

1.2 .4. La constitution de lot

Un lot de café destiné à l'exportation est une quantité du produit issue de la récolte d'une même variété et d'une même campagne, et correspondant au même type commercial.

Dans les usages du commerce international, un lot correspond à 15 tonnes, soit 250 sacs de 60 kg chacun. La constitution des lots est l'aboutissement des opérations de traitement et de conditionnement.

1.2.5. Le contrôle

Après la constitution de lot, le conditionneur-stockeur ou l'exportateur fera appel au service de contrôle de conditionnement. Les missions de ce dernier consistent à diverses vérifications avant d'attribuer un quelconque certificat.

Pour ce, il effectue d'abord la vérification du lot. Puis, le contrôleur de conditionnement vérifie et contrôle le magasin. Il apprécie le magasin si celui-ci est bien propre, bien exposé au soleil, ou s'il est trop humide, donc pouvant dégrader la qualité des produits encore stockés. Il doit également surveiller l'état d'emballage, dont l'humidité entraîne la destruction du produit avant que le lot quittera les territoires nationaux.

Une fois ces contrôles et vérifications achevés, le responsable délivre un certificat de contrôle, de conditionnement et d'origine (CCCO).

Toutefois, le service de contrôle de conditionnement peut retirer le CCCO s'il trouve une anomalie avant l'expédition.

➤ La tolérance

Des tolérances de qualité et de calibrage sont toutefois admises dans tout lot ne répondant pas aux caractéristiques fixées.

🌈 La tolérance de qualité

En général, la tolérance admise par les usages commerciaux est la suivante :

- 5 défauts au maximum y compris les brisures pour le lot de café de type extra-prima ;
- 5 défauts au maximum y compris les brisures pour le lot de café de type prima ;
- 10 défauts au maximum y compris les brisures pour le lot de café de type supérieur ;
- Au maximum 20 défauts y compris les brisures pour le lot de café de type courant ;
- 60 défauts au maximum en brisures inclus dans le nombre de défauts admis pour le lot de café de type limite ;
- Caracolis : ne pas contenir plus de 10 % de grains normaux ;
- Les brisures ne doivent pas contenir plus de :
 - 2% en poids de matières étrangères y compris coques et parches ;
 - 2% en poids de petites brisures passant à la passoire dont le diamètre de trous est de 4 mm ;
 - 10% en poids de grains entiers ;
 - 10% en poids de grains noirs.
- Les grains noirs ne doivent pas contenir plus de :
 - 2% en poids de matières étrangères y compris débris de parches et coques ;
 - 10% en poids de brisures et de coquilles ;
 - 10% en poids de grains sains.

La tolérance de granulométrie

La tolérance de granulométrie est classée suivant des grades à quatre niveaux dont :

- Grade I : 6% de fèves passant au crible 16, mais retenues au crible 14 ;
- Grade II : 15% de fèves retenues au crible 16, et 6% de fèves passant au crible 14, mais retenues au crible 12 ;
- Grade III : 15% de fèves retenues au crible 14, et 6% de fèves passant au crible 12, mais retenues au crible 10 ;
- Grade IV : 15% de fèves retenues au crible 12, et 6% de fèves passant au crible 10.

1.2.6. Le contrôle de pesage

La société générale de surveillance (SGS) et l'administration douanière réalisent le contrôle de pesage pour les lots constitués.

1.2.7. L'étiquetage

Après le contrôle de pesage, les sacs doivent porter les étiquettes choisies par l'exportateur. Les étiquettes porteront le numéro de colis et sa destination.

2. Le stockage du café

En attendant l'expédition, les lots de café doivent être entreposés dans un entrepôt (magasin) agréé par le service de contrôle de conditionnement. Les sacs ne doivent pas avoir contact avec les murs. Les lots doivent être séparés les uns des autres. La construction de magasin de stockage doit suivre les recommandations suivantes :

- la toiture en tôle pour éviter les goûtes d'eau néfastes au café ;
- les murs doivent être crépis au ciment ;
- les dimensions doivent être vastes pour faciliter la manutention.

II. L'IMPORT- EXPORT DU CAFÉ

Le café est un produit de base important dans l'économie mondiale. L'offre exportable est cependant définie comme l'offre moins la consommation intérieure du pays.

1. L'exportateur

1.1. Définition

L'exportateur est une personne morale ou physique titulaire de la carte professionnelle d'exportateur, procédant à l'exportation du café, à titre lucratif, pour son propre compte.

1.2. Les obligations de l'exportateur

1.2.1. Les obligations envers l'État malgache

Afin de préserver le métier et l'image du pays, l'exportateur est astreint à certaines obligations : avoir une société en règle avec la réglementation du pays ; disposer d'un magasin agréé par le service de conditionnement, et accepter l'engagement de rapatriement de devises qui doit intervenir 90 jours date de connaissance.

1.2.2. Les obligations de l'exportateur envers l'importateur

La principale obligation de l'exportateur envers l'importateur est de livrer du café conformément à la demande. De ce fait, tout au long de l'opération d'exportation, il est tenu de se conformer aux termes du contrat. Mais en dehors de cette livraison du café conformément à la commande aux importateurs, l'exportateur doit accomplir certaines tâches :

❖ La constitution des documents relatifs à l'exportation

L'exportateur doit rassembler un certain nombre de documents parmi lesquels : la facture ; le certificat de contrôle, de conditionnement et d'origine ; la liste de poids et de colisage ; le certificat phytosanitaire ; le connaissement, le certificat SGS, etc.

❖ L'expédition

Dès que la préparation du café à l'exportation est achevée, les documents sont réunis, et l'exportateur expédie la marchandise. L'expédition peut être longue et délicate, allant du magasin de l'exportateur jusqu'au magasin de l'importateur (vente DDP). Tout cela dépend des termes du contrat. Dans les usages malgaches du commerce à l'exportation, les ventes sont conclues FOB, c'est-à-dire que le vendeur-exportateur s'est acquitté de ses obligations quand la marchandise conforme passe le bastingage du navire au port d'embarquement désigné.

2. L'importateur

➤ Définition

L'importateur, c'est l'acheteur du café à l'étranger. Les principales obligations de l'importateur sont de prendre livraison et payer l'exportateur. Il a droit d'exiger la livraison de la marchandise conformément aux termes du contrat. Comme il s'agit de vente FOB, la livraison est effective dès lors que la marchandise passe le bastingage du navire au port d'embarquement désigné. À partir de cet instant, l'importateur doit accomplir les tâches suivantes : le transport principal ; le paiement de police d'assurance (mais il n'est pas obligé de la souscrire) ; le transit éventuel dans un pays tiers ; le dédouanement à l'importation, et le post-acheminement.

3. Le paiement

Le commerce international met en relation l'exportateur et l'importateur qui s'exposent à des risques de non-paiement et de non-livraison, aggravés par l'éloignement géographique et l'environnement (économique, administratif et politique) qui prévaut dans chacun des pays partenaires. Ces risques se résument ainsi :

- pas d'expédition sans sécurité de paiement ;
- pas de paiement sans expédition.

Afin de normaliser autant que sécuriser le paiement et la livraison, trois modes de paiement sont d'usage dans le commerce international :

- l'encaissement libre ou remise libre (RML) ;
- l'encaissement documentaire ou remise documentaire (REMDOC) ;
- la lettre de crédit ou crédit documentaire (CREDOC).

À Madagascar, la loi interdit la remise libre dans les opérations de commerce international. Elle exige la domiciliation à la banque de toute opération. De ce fait, seuls les deux derniers modes de paiement sont possibles. Rappelons que le mode de paiement à entreprendre doit être clairement stipulé dans le contrat.

3.1. La remise documentaire (REMDOC)

L'exportateur rassemble un certain nombre de documents, à savoir :

- La facture

Les pièces justificatives constituées de : la traite documentaire ; le certificat de contrôle de conditionnement et d'origine ; les certificats de poids et de qualité SGS ; le certificat d'origine OIC ; le titre de transport en trois exemplaires.

Ces documents sont confiés à sa banque (banque remettante). Celle-ci les transmet à la banque de l'importateur (banque présentatrice), laquelle les remettra à ce dernier contre paiement ou acceptation.

La REMDOC offre moins de sécurité de paiement car elle prévoit que l'exportateur fournit la marchandise sans que le paiement soit garanti. Il n'y a en effet aucun engagement d'une banque : la banque remettante et la banque présentatrice ne jouent que le rôle d'intermédiaire.

Bien qu'elle soit simple, rapide et peu onéreuse, la REMDOC n'est conseillée que si les relations d'affaires entre les deux partenaires sont stables, c'est-à-dire si la confiance est réciproque.

3.2. Le crédit documentaire

C'est un engagement écrit pris par une banque (banque émettrice) de pays ou d'accepter un effet sur présentation de certains documents. Cet engagement est remis au vendeur exportateur (bénéficiaire) par une autre banque (banque notificatrice ou banque confirmatrice) conformément aux instructions fixées par l'importateur (donneur d'ordre). Le CREDOC, bien qu'il soit complexe et onéreux offre le maximum de sécurité de paiement. C'est ce qu'explique la préférence des exportateurs du CREDOC à la REMDOC qui surtout utilisée par les filiales des sociétés importatrices de France.

4. Le marché à l'exportation du café malgache

4.1. La destination des exportations malgaches de café

D'après le Ministère du Commerce, l'Europe (avec au premier plan la France) reste, de loin, la première importatrice du café malgache avec plus de 89% des exportations totales. Le tableau suivant nous permet de connaître les destinations des exportations du café malgache en Europe.

Tableau n° XI : Les répartitions des exportations de café malgache en Europe

Pays	France	Italie	Allemagne	Espagne	Total
Quantité (tonne)	1669,7	526,7	390,3	333,5	2.920,2
Pourcentage	57%	18%	13%	11%	100%

Source : INSTAT (année 2016)

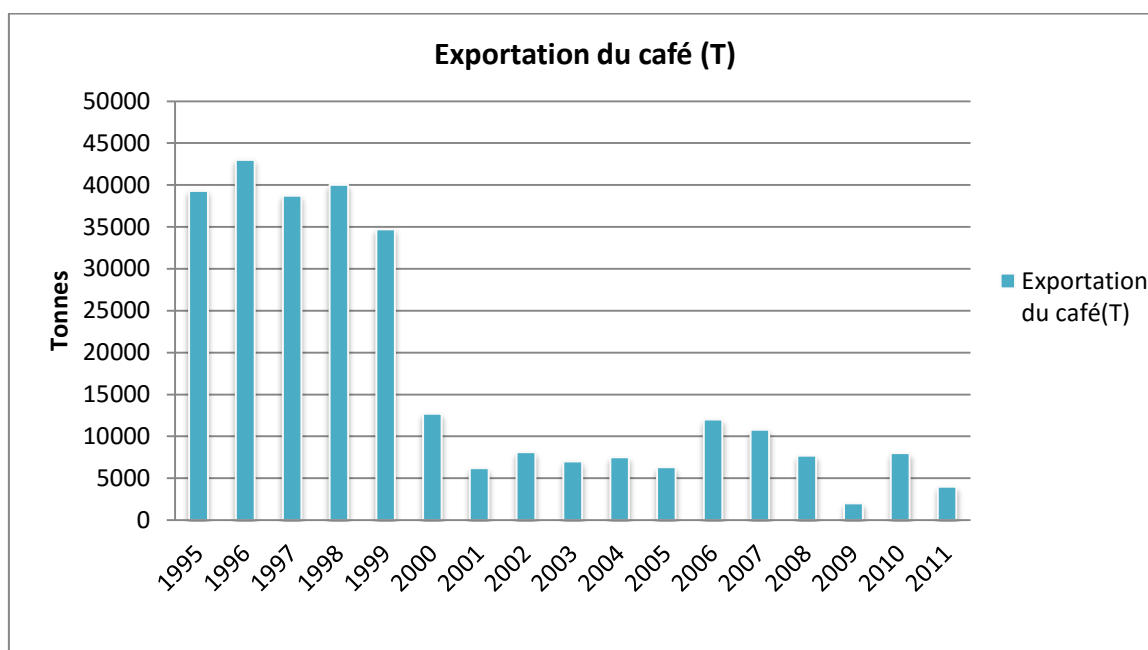
À partir de ce tableau, nous constatons que plus de 50% de nos exportations de café en Europe sont à destination de la France. Cela s'explique par l'existence des relations commerciales solides entre la France et Madagascar. Mais, il arrive que cette situation varie en fonction de la conjoncture interne et externe de chacun d'eux.

Le marché africain affiche aussi des perspectives encourageantes. La part de ses importations ne cesse de croître (une croissance de 7% environ de 1990-2000). Ce marché est composé essentiellement des pays arabes. Les importations des îles de l'Océan Indien (Comores et Réunion) étant régulières mais de faibles quantités. Le groupe Asie Pacifique absorbe un peu plus de 1% des exportations totales de café malgache et mérite d'être exploité, car il comporte certains pays promoteurs comme le Japon, l'Australie, les îles Fidji, le Singapour, etc.

4.2. Les exportations malgaches de café

La figure ci-dessous nous montre l'évolution des exportations du café au niveau national.

Graphique n°1 : L'évolution des exportations malgaches de café



Source : Organisation Internationale du Café (OIC)

Les exportations de café ont globalement régressé ces dernières années. L'année 2000 est généralement marquée par le passage des cyclones dont « Gloria » au mois de Mars et « Hudah » au mois d'Avril qui a provoqué de sérieux dégâts sur la végétation terrestre, notamment la culture de rente comme le café dans presque toute zone productrice caféière à Madagascar, en particulier dans la Région SAVA. L'année 2009 représente le seuil minimal à cause de la crise politique traversée par le pays. On peut aussi tenir compte que l'effondrement des cours jusqu'en 2004, suite à la surproduction et l'excédent de l'offre par rapport à la demande mondiale ont eu un impact défavorable sur les exportations malgaches de café¹. Cette régression n'est cependant pas constante car les exportations affichent des variations de fortes amplitudes mais sans jamais atteindre le niveau plus élevé de 2000 ou descendre en dessous de celui de 2009.

¹ D'après le CNCC, 2013.

Tout au long de cette partie, nous avons pu montrer comment s'effectue l'exploitation caféière à Madagascar, en particulier dans la région SAVA. Ceci, dès son introduction dans le pays, son importance dans la zone étudiée et sur l'économie malgache, la structure de la production, de la récolte et de la commercialisation du café ainsi que les problèmes qui en découlent. Maintenant, nous allons essayer d'analyser dans la partie suivante les principales causes du déclin de la production du café dans la Région SAVA et ses perspectives d'amélioration.

**DEUXIÈME PARTIE : LES PRINCIPALES
CAUSES DU DÉCLIN DE LA FILIÈRE CAFÉ
DANS LA RÉGION SAVA ET SES
PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION**

Dans cette partie, tel indiqué dans son titre, nous allons dégager d'abord les principales causes du déclin de la filière café dans la Région SAVA en stipulant les causes en provenance de l'extérieur comme de l'intérieur. Puis, nous essayons d'avancer les interventions nécessaires afin de retrouver la place du café de Madagascar sur le marché international et d'améliorer les revenus des producteurs.

CHAPITRE I : LES PRINCIPALES CAUSES DU DÉCLIN DE LA FILIÈRE CAFÉ DANS LA RÉGION SAVA

La filière café, comme tous les produits de rente, rencontrent quelques problèmes. Ceux-ci pourraient être d'une manière interne ou externe, ce qui répercute au déclin de ladite filière à Madagascar, en particulier dans la région SAVA. Dans ce chapitre, nous allons stipuler en premier lieu les causes internes, puis en second lieu les causes externes.

SECTION I : LES CAUSES INTERNES

La faiblesse de la production, aussi bien en quantité qu'en qualité, constitue le principal frein interne de l'essor des exportations de café à Madagascar. Elle procède à des conditions socio-économiques très diverses.

I. LES DIFFICULTES D'ORDRE TECHNIQUE

Comme toute culture, la culture du café a connu des difficultés aussi bien d'ordre technique que socio-économique.

1. Le vieillissement des plants

Le manque de volonté des paysans d'adopter de nouvelles techniques culturales a pour effet le vieillissement généralisé des plants de café dans la région SAVA. La majorité des caféteraires est vieille de plus de 40 ans, la proportion de plantations de moins de 20 ans, desquelles la production est meilleure, est relativement faible¹. À cela s'ajoute le refus des planteurs de pratiquer la technique de régénération ou recépage. Par ailleurs, celle-ci laisse les plants improductifs pendant plusieurs années, ce qui conduit à une baisse de rentrée d'argent des personnes vivant dans des zones fortement marquées par le café. Il est admis toutefois que « les caféiers non recépés ne donneront jamais de grosses cerises même si toutes les conditions climatiques sont réunies »². Par conséquent, la qualité du café devient peu à peu médiocre. L'insuffisance de la politique de relance des produits traditionnels dans la zone Est à l'heure actuelle pourrait aggraver la situation dans le temps à venir.

¹ Christina (A). « Café : le programme LDI au secours du Sud-Est » in DMD n° 680 du 18/05/00. p.29.

² Comité national pour la commercialisation de café (CMCC)

Pire encore, l'exode rural juvénile a rendu difficile l'entretien des cultures de rente. Cette décision de migration a pour causes socio-politiques multiples parmi lesquelles on peut citer le biais urbain défini par Michael LIPTON comme l'excès de faveur, la préférence implicite ou non des politiques de développement pour la ville et ses habitants, au détriment des ruraux et la campagne. En outre, on remarque également l'attrait des politiques de développement pour la ville et ses habitants au détriment des ruraux et la campagne des lumières et des activités culturelles sur les jeunes ruraux, la précarité des prix agricoles donc la faiblesse des revenus du travail rural par rapport à ceux de la ville.

Cette migration crée de lourdes conséquences dans les deux zones : dans la zone de départ, il ne reste que les femmes, les enfants et les vieillards, autrement dit les moins vigoureux pour entretenir les plantations. Ceci pénalise la production, surtout au niveau de la qualité. Pourtant, les gens du troisième âge ont l'initiative et le courage d'entretenir et d'étendre la superficie de leur plantation, qui leur avait auparavant généré un bon revenu, en vue de préparer un héritage à leurs enfants. À ce sujet, Luther avait affirmé : « Et même si la fin du monde devait survenir demain, aujourd'hui, je planterai quand même un pommier ». Quant aux zones d'arrivée, le fait de recevoir de nouvelles masses de population induit davantage des effets négatifs que positifs : bidonvilisation, chômage qui favorise le développement du banditisme, brigandage, vol à main armée, prostitution, etc. De fait, la perte créée par l'exode rural dans la campagne ne peut être compensée par les avantages que semble proposer les villes.

2. Les techniques culturales

Depuis la dissolution de l'opération café et des caisses de stabilisation des produits agricoles, les opérateurs dans la région SAVA ont échappé à la technique culturale moderne, plus performante que la technique traditionnelle. En effet, le remplacement des vieilles plantations par de nouvelles n'accroît pas pour autant le volume de la production car la productivité reste faible. Pour pallier à ce problème, l'Union Européenne a accordé un financement permettant de relancer les filières café, vanille, girofle, poivre dans la région SAVA. Ce financement est tiré du fonds de stabilisation de produits d'exportation nommé STABEX.

3. Le non-respect du moment de la récolte et les traitements des cerises

Le non-respect du moment de la récolte est souvent marqué par la récolte prématurée dans la région SAVA. Les producteurs ont toujours tendance à récolter à l'avance leur café pour diverses raisons, soit :

- par besoin d'argent ;
- par crainte des vols ;
- en raison de la pression exercée par les collecteurs qui passent trop tôt (car la concurrence est rude).

Normalement, le début de la saison de récolte dans la région SAVA correspond à Juillet-Août. Cependant, des collecteurs « mercenaires » peuvent commencer la collecte en Mai-Juin. En conséquence, le taux de grains immatures et de grains noirs est élevé.

Concernant les traitements des cerises, des problèmes se posent sur le traitement post-récolte. La zone Nord Est malgache est très pluvieuse, le séchage solaire du café pose un problème. En outre, par manque d'espace, les producteurs stockent les produits pendant la nuit dans des sacs tissés en matière plastique (ou sacs polypropylène), qui sont trop étanches. Cette pratique favorise la prolifération des moisissures.

Au-delà des problèmes de séchage, nous avons constaté aussi le manque de professionnalisme au niveau des producteurs. Au début des années 1990, à la faveur d'une hausse des prix (jusqu'à 2 000 Ar le kg de café vert), de nombreux producteurs, trop avides de gain, ont corrompu leurs productions. En effet, ils ont cueilli les cerises, les ont pilonnées avant de les placer sur un métal, au-dessous d'un feu, afin d'accélérer le séchage et vendre plus rapidement leur produit. Cette campagne a marqué le début d'une dégradation durable de la qualité du café dans la région SAVA.

II. LES DIFFICULTES D'ORDRE SOCIO-ECONOMIQUES

1. Les infrastructures routières

Le mauvais état ou l'inexistence des routes praticables pour l'évacuation des produits constitue l'une des contraintes majeures au développement de l'offre agricole. L'enclavement des régions productrices, dû au taux élevé de routes et de pistes rurales non praticables, a pour conséquence majeure la faible intégration des marchés ruraux et l'ample variation spatiale des prix.

Cette difficulté touche la quasi-totalité de la zone Nord-Est malgache où la pluviométrie est très élevée. Cette défection de l'infrastructure routière provoque, d'une part, des coûts de transports élevés, amenuisant la compétitivité des produits sur le marché international. D'autre part, elle occasionne une augmentation plus importante des marges commerciales des intermédiaires : les collecteurs fixent toujours des prix dérisoires aux producteurs.

Les prix varient alors d'une façon indépendante d'une région à l'autre.

2. La pratique usuraire

Vu la désarticulation de l'économie et la déliquescence de l'État, de nombreux commerçants-collecteurs implantés dans les zones reculées dans la région SAVA spéculent, sans craintes, sur les récoltes ultérieures des producteurs. D'une manière générale, leurs activités sont basées sur un système de traite : collecte des produits d'exportation et vente des produits manufacturés.

Les paysans démunis de vivres en période de soudure, doivent recourir auprès des commerçants-collecteurs pour demander des prêts. Les commerçants collecteurs leurs accordent des marchandises (sucre, sel, pétrole, huile, etc.) ; et en remboursement, ils acceptent les produits d'exportation comme le café pour une quantité supérieur à 30 ou 40 % du prix officiel de ces marchandises accordées moyennant l'hypothèque de leurs terres. Après la récolte, si toutes les dettes sont honorées, les paysans ne bénéficieront proprement que d'une part très faible de leur production. « Le bonheur des usuriers est fondé sur la misère des agriculteurs ». La démotivation des planteurs est la conséquence de cette pratique ; elle risque de porter à la baisse le volume de la production du café à long terme.

3. La désintégration du tissu social

Compte tenu de l'importance de la solidarité dans la région SAVA, si on se base sur le proverbe « l'union fait la force »¹ d'une part, et n'ayant pas les moyens techniques dans l'accomplissement de leur tâche d'autre part, les paysans s'adonnent à l'entraide sous diverses formes : « lampona », « tambiro », « fandriaka », etc. Quelles que soient ses formes, l'entraide a pour objectifs essentiels l'accroissement de la productivité du travail et

¹ Traduction libre du proverbe malgache : « Ny firaisan-kina no hery »

le raffermissement de la cohésion sociale. Pour honorer les gens qui viennent en aide, les exploitants doivent s'imposer une dépense en viande de bœuf, de porc ou de volaille.

À la fin de la séance, les propriétaires de plantations offrent des boissons alcoolisées comme le « betsabetsa » (boisson alcoolisée produite localement extraite de la canne à sucre) ou autres à titre de remerciement. La cherté de la vie actuelle des malgaches tend à effacer les pratiques traditionnelles d'entraide ayant un effet bénéfique sur la production dans les milieux ruraux agricoles¹.

4. Les prix non incitatifs aux producteurs

Comme dans toutes les zones productrices du café à Madagascar, la spirale à la faiblesse des prix payés aux producteurs est la contrainte la plus importante empêchant le dynamisme de la production du café. L'écart entre les termes de l'échange à la ferme et les termes de l'échange à la frontière tend à se creuser au fil des temps. Cela veut dire que dans notre zone d'étude, les hausses des prix d'exportation ne se répercutent pas au niveau des paysans, elles sont absorbées par une plus grande, par des frais de commercialisation dans la structure de prix. La libéralisation du commerce du café est donc biaisée par l'existence d'un quasi-monopole d'un petit groupe d'exportateurs et de collecteurs, qui en profite plus que les producteurs. Les conséquences de cette situation s'étalent dans le temps dans la Région SAVA. Au cours d'une campagne, le prix du café est assez faible par rapport au prix d'autres produits comme la vanille atteignant 150 000 Ar le kg vert, ce qui pourrait inciter les paysans à négliger la culture du café en échange de la vanille.

Comme le problème est endémique, c'est-à-dire que les besoins de l'exploitation ne sont pas satisfaits par les revenus issus du café, les producteurs ont tendance à délaisser leur plantation au profit d'autre possibilité. Prosper, consultant du programme LDI (Landscap and Developement Incitative), a cité à cet effet, la pression du riz. Il est estimé qu'elle est très forte, d'autant que le rapport prix d'achat du café sur le prix du riz se rapproche dans la région.

En outre, la poussée démographique (de l'ordre d'environ 3%/an) rend les cultures de rente, notamment le café concurrencées par d'autres produits agricoles en l'occurrence le riz. Il y a aussi la politique de développement de l'État privilégiant le riz, dont la région

¹ Grégoire INDRAY, Cours d'Histoire des Institutions, Année Universitaire 2009-2010, 1^{ère} Année Économie, Université de Toamasina.

SAVA n'échappe pas à cette politique. Ainsi pour l'année 2017, l'État a prévu une augmentation de la production rizicole de 15% au moins par rapport à la production 2016.¹

5. Le crédit agricole

L'agriculture dans la Région SAVA est pénalisée par l'insuffisance, voire l'inexistence permanente de crédit agricole à cause de la défectuosité du système financier. Comme les banques ne prêtent qu'aux riches, les planteurs ne bénéficient pas des fruits du système de crédit établi par celles-ci. De plus, la Banque Of Africa (BOA - Ex BTM), qui était autrefois la seule banque ayant pour vocation le développement rural, ne joue plus convenablement son rôle à l'heure actuelle du fait du nombre croissant des créanciers douteux au cours des années passées.

Craignant l'environnement aléatoire de la production, la BOA et les autres banques orientent les financements vers la commercialisation, c'est-à-dire au profit des exportateurs et des collecteurs. Mais cela n'empêche pas les producteurs d'en bénéficier s'ils remplissent les critères exigés des clients parmi lesquels figurent les sûretés réelles (hypothèques ou gages faciles à liquider) et l'existence d'un compte ouvert dans la même banque (obligatoire).

Les structures mutualistes

Au niveau des structures mutualistes, l'OTIV est l'unique structure opérant dans la région de la SAVA. Dans cette région, presque toutes les communes rurales et urbaines ont leur caisse. L'OTIV modernise ses méthodes de travail par l'utilisation de l'informatique dans la comptabilisation des recettes. L'augmentation des cotisations provient surtout de l'effort entrepris par l'OTIV dans la sensibilisation des paysans à faire l'épargne.

Il est indispensable d'instaurer un organisme de Finances rurales, d'une part pour éviter l'endettement paysan aux prêts usuriers et d'autre part, pour investir dans les activités productrices de développement.

¹ PGE, « Programme Général de l'État », 2016.

6. L'analyse interne et externe de la filière café

6.1. L'analyse interne

❖ Les atouts

La filière café présente de nombreux atouts, entre autres :

- L'existence d'importantes superficies sur de bons sols d'alluvions pour un programme de relance de la caféiculture.
- L'existence de matériel végétal sélectionné de Robusta pour la granulométrie et la qualité organoleptique.
- De longues années d'expérience des planteurs sur la caféiculture (Robusta).
- Des possibilités de produire des marchandises très homogènes par groupement de traitement (cas de traitement par voie humide, chaîne de conditionnement) et la création de label de qualité du café de Madagascar.
- L'appui du CNCC pour la restructuration de la filière : la promotion de la qualité et la professionnalisation des producteurs, la participation des opérateurs à la promotion de la production et de la qualité.

❖ Les faiblesses

Nous retenons quelques faiblesses dans le développement de cette filière dont les suivantes sont les plus pertinentes :

- La vieillesse quasi générale des caféiers (25-40 ans).
- Le non-respect des cycles de régénération (recépage) par les planteurs.
- Les plantations mal ou non entretenues devenues une culture de cueillette.
- Les mauvaises conditions de stockage (magasins non conformes aux normes).
- La faible capacité de stockage au niveau des producteurs et des sous collecteurs (magasins à vocations multiples).
- La dégradation de la qualité (granulométrie, hétérogénéité, humidité...)
- L'inexistence d'organisations de producteurs de café.
- Les faibles quantités disponibles et prix élevé de l'offre empêchant des actions de promotion du café de Madagascar (le café de Madagascar est de plus en plus considéré comme café de remplacement par les acheteurs).

- L'absence de prime de motivation à la qualité au niveau des prix d'achat aux producteurs.
- Les frais d'approche très élevés à cause de l'atomisation des producteurs dans des endroits très difficiles d'accès et défaillance des infrastructures portuaires intermédiaires telles que Manakara, Farafangana, Mananjary.
- L'absence d'encadrement des planteurs en termes de technologie de transformation.
- La méconnaissance des normes de qualité par les producteurs et les intermédiaires.
- La non-participation des opérateurs à la promotion de la qualité.
- Enfin, l'absence d'organisation interprofessionnelle du café.

6.2. L'analyse externe

❖ Les opportunités

L'analyse externe de la filière café nous révèle d'importantes opportunités. D'une part, la demande sur le marché international et de proximité (îles voisines) est présente. D'autre part, sur le plan du marché international, le café KOUILOU de Madagascar tient une bonne renommée.

❖ Les contraintes

Cependant, des contraintes sont à noter, parmi lesquelles :

- L'émergence de nouveaux concurrents dans le monde : en Asie (Vietnam, Indonésie...).
- Le marché de plus en plus exigeant sur les normes de qualité (présentation, taux d'humidité, goût, ...).
- La surproduction dans les grands pays producteurs.
- L'effondrement des cours.
- Les dégâts cycloniques fréquents dans les zones de production de café robusta.
- Les conditions climatiques défavorables lors de la période de récolte pour un séchage optimal du café (production de café de mauvaise qualité).

Comme nous venons d'apprécier les principales causes du déclin de la filière café à Madagascar, en particulier dans la Région SAVA, nous allons maintenant stipuler les interventions nécessaires pour remédier à ces problèmes. Ce, afin de promouvoir l'avenir de cette filière et le développement socioéconomique dans cette région et au niveau national.

SECTION II : LES CAUSES EXTERNES

En dehors des facteurs internes, le faible niveau des productions et exportations de café est aussi liée à des événements externes, entre autres l'instabilité du prix du café sur le marché international et la baisse à moyen terme du prix des produits tropicaux.

I. L'INSTABILITÉ DU PRIX DU CAFÉ SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL

Le café n'est pas une marchandise homogène. Si elle l'était, alors tous les producteurs recevraient le même prix. Chaque lot de café présente des caractéristiques, une saveur et une qualité uniques, et c'est la raison pour laquelle son prix varie. Cependant, le café est habituellement traité comme une marchandise homogène et son prix est fixé en fonction du niveau établi sur l'un des principaux marchés à terme. L'essentiel du commerce du café fonctionne par conséquent sur la base de ce que l'on appelle un « différentiel de prix » ou un « prix à fixer ».

Étant donné que le prix du café varie d'un moment à l'autre. Cette fluctuation du prix a une incidence négative sur les prix aux producteurs dans la Région SAVA car les exportateurs sont obligés de fixer le prix de façon qu'ils ne puissent subir de perte, quelle que soit la fluctuation des cours de café sur le marché international. Ce qui contribue à réduire le prix du café aux producteurs, d'où la démotivation de ces derniers.

1. Les déterminants de la baisse du prix du café sur le marché international

Parmi les facteurs régissant la baisse du prix du café sur le marché international figurent l'augmentation de production mondiale du café et l'importance de stocks détenus par les pays importateurs.

1.1. L'augmentation de production mondiale du café

Le prix du café est fixé dans les bourses des matières premières de sorte que le mécanisme utilisé est celui de la loi de l'offre et de la demande, autrement dit la loi du marché. De ce fait, l'augmentation de production du café entraînera en général une offre abondante de celui-ci par rapport à la demande sur le marché international. Ce qui pourrait entraîner une baisse des cours mondiaux de café. Pour mieux comprendre cette situation, le tableau ci-dessous nous sert comme base de données :

Tableau n° XII: L'évolution de la production mondiale du café (en milliers de sacs de 60 kg)

Années Caféières	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Groupe Arabica	74,647	76,402	79,049	75,214	75,389
Groupe Robusta	42,750	49,731	47,725	50,851	50,790
TOTAL	117,397	126,134	126,773	126,065	126,179

Source : Organisation Internationale du Café (OIC) et United States Department of Agriculture.

D'après ce tableau, nous pouvons dire que le niveau de la production du café fluctue au niveau international. Le groupe Arabica est largement supérieur au groupe Robusta en termes de production. Depuis 2005, la production mondiale du café a connu une augmentation jusqu'en 2008. Une chute de production a été notée en 2009 due vraisemblablement à la diminution de production de café du groupe Arabica.

1.2. L'importance de stocks de café détenus par les pays importateurs

Comme l'augmentation de production, l'importance de stocks de café détenus par les pays importateurs a aussi une influence négative sur le prix mondial. D'une manière générale, lorsque le niveau de ces stocks est élevé, la demande sur le marché a tendance à diminuer. Ce qui entraîne une baisse des cours sur le marché mondial du café.

2. Les déterminants de la hausse du prix du café sur le marché international

Plusieurs facteurs peuvent déterminer la hausse du prix du café sur le marché mondial dont les principaux sont les effets des aléas climatiques.

❖ Les effets des aléas climatiques sur le prix mondial du café

Les aléas climatiques, affectant les plantations des pays en position dominante sur le marché mondial d'un produit, a pour effet, quoiqu'indirectement, le changement brusque de prix. L'exemple du Brésil, premier exportateur mondial du café, la montre bien. Par ailleurs, la gelée de Juillet 1975 qui a détruit la moitié de la récolte nationale brésilienne, a provoqué sur les marchés mondiaux de café une progression extraordinairement rapide du prix. Onze ans plus tard, en Février 1986, une sécheresse estivale, déprimant aussi les volumes de production mondiale de café (une réduction de 10 000 000 de sacs soit 600 000 tonnes), a suscité une nouvelle flambée des prix. De même la hausse des cours du robusta depuis Septembre 2005 qui valait jusqu'à 800 dollars la tonne (soit 110 Cents la Livre) est en fait suite à la sécheresse qui a menacé la récolte brésilienne et aux problèmes de production au Vietnam (le principal fournisseur de robusta)¹.

En outre, l'existence des marchés à terme est responsable des instabilités de prix : « la masse des contrats négociés sur les marchés à terme étant sans commune mesure avec le commerce physique de chaque produit, la spéculation est nécessairement déstabilisante et contamine les marchés non financiers, leur donnant une allure saccadée et désordonnée ».²

3. La baisse à moyen terme du prix des produits tropicaux

L'observation courante confirme que la dégradation du cours des produits tropicaux constatée au cours d'une période tend à se perpétuer dans les prochaines périodes. Ceci est attribué à l'écart quasi permanent de l'offre et de la demande : l'offre augmente plus fortement mais la demande s'accroît peu. Divers éléments déterminent l'allure de chaque composante du marché.

¹ La gazette de la Grande Île, Jeudi 24 août 2006. p.10.

² Jean François ECK, « Le commerce mondial des produits agricoles au XXe siècle », p.77.

3.1. Les déterminants de la croissance lente de la demande

Du fait de la crise traversée actuellement par l'économie des pays industrialisés, leur consommation en produits tropicaux (café, vanille, girofle, poivre, etc.) n'évolue guère. Depuis 1996, le taux de croissance de l'ensemble des sept grands pays industrialisés reste modeste : il a été de 2,8% en 1997, de 2,3% en 2004, puis de 4,0% en 2016, et enfin 4,5% en 2017. De même, les difficultés rencontrées par les pays asiatiques depuis 1997 (un taux de croissance qui passe de 6,2% en 1997 à 3,6% en 1998) se répercutent sur l'activité économique dans le reste du monde et conduisent à des raffermissements de leur demande d'importation en produits tropicaux. Dans le contexte actuel de la mondialisation, la qualité est une condition de la compétitivité des produits.

Les produits de rente africains sont généralement de mauvaise qualité : ils subissent de mauvais traitements de la récolte, en passant par le séchage, le stockage jusqu'à l'exportation (pareil dans la Région SAVA). C'est pourquoi, des tonnages de café provenant des pays africains dont Madagascar sont aussi souvent jugés malades, car ils sont à l'origine du microbe Ochratoxine A (OTA), qui infecte la quasi-totalité des lots débarqués en Europe confrontée à des difficultés de sous consommation à cause des effets pathologiques de l'OTA sur la santé humaine, l'industrie caféière internationale réduira à terme sa demande en café brut.

3.2. Les déterminants de la forte progression de l'offre

L'arrivée des nouveaux producteurs sur le marché dope l'offre et entraîne un fléchissement des prix, tel est le cas de l'Indonésie et du Vietnam dans les années 1980. Actuellement, ces deux pays tiennent le premier rang pour la production de robusta. Leur attitude vis-à-vis du marché pèse lourdement sur les prix : ils se sont retirés fréquemment du plan de rétention de l'Association des Pays Producteurs de Café (APPC). La stratégie vietnamienne consiste, selon certains observateurs, à écraser l'ambition productrice de ses concurrents pour, par la suite, réguler sa production et faire remonter les cours. Mais pour certains importateurs européens, « les autorités vietnamiennes cherchent simplement à récupérer le maximum de devises ».

De plus, l'effort d'amélioration de la productivité et des rendements des plantations entrepris par les producteurs qui sont déjà sur le marché empire la situation. Ils utilisent de nouveaux hybrides plus productifs et à cycle court et procèdent, exclusivement pour la

caféiculture, à la généralisation du recépage. La surproduction semble inévitable et tend à devenir chronique. Ce qui implique alors l'effondrement des prix mondiaux. Comme l'instabilité du prix du café sur le marché international, la baisse à moyen terme du prix des produits tropicaux répercute aussi sur le prix du café dans la Région SAVA. En d'autres termes, la baisse à moyen terme des cours mondiaux de café provoque une baisse du prix aux producteurs. Ce qui constitue un frein externe de l'essor de la production et des exportations de café dans ladite zone.

II. LES AUTRES CAUSES

Outre ce que nous venons d'évoquer, d'autres causes sont retenues parmi lesquelles les maladies de caféiers, les aléas climatiques et les dégradations de l'environnement.

1. Les maladies de caféiers

Dans la Région SAVA, les maladies sont l'un des fléaux des plantations de café, leurs incidences sont relativement graves. Dans notre zone d'étude, on distingue plusieurs sortes de maladies des caféiers, mais on ne retiendra que celles les plus dévastatrices sur les plantations. Il s'agit entre autres des pourridiés et des cochenilles.

1.1. Les pourridiés

Ce sont des maladies Cryptogamiques affectant les racines minées par des champignons¹. Parmi ces pourridiés, les plus répandus sont le « *Leptoporus-Lignosus* » et le « *Clitocybe élégans* ». En réalité, ils sont des maladies des ombrières des caféiers. Ils existent dans toutes les régions productrices de café à Madagascar, y compris dans la Région SAVA. Ces maladies ont été remarquées depuis peu et surtout depuis le passage du cyclone Hudah. Avec leur apparition, les arbres qui constituent les ombrières des caféiers, comme les *Albizzia*, meurent. Cependant, quand ces derniers décèdent, les caféiers meurent à leur tour. Et même si les jeunes caféiers sont implantés là où les *albizzia* et des vieux caféiers viennent de mourir, les jeunes caféiers mourront aussi très rapidement. De ce fait, ces maladies représentent, pour ces régions, les plus importantes contraintes qui freinent le développement de la caféiculture.

¹ Formation des cadres de la caféiculture Canephora : Direction de l'opération café - poivre - girofle - Toamasina, p.40.

1.2. Les cochenilles

Quant aux cochenilles, ce sont des insectes parasites qui attaquent les caféiers. On les trouve particulièrement dans la Région Atsinanana de la Grande Île. Les cochenilles peuvent attaquer des racines et des organes aériens (formant un manchon autour du collet, provoquant la maladie appelée Phthiriose (dangereuse pour les jeunes caféiers) ou la fumagine. Les sujets cibles sont les jeunes caféiers. L'usage des insecticides est indispensable pour combattre ces insectes nuisibles mais leurs prix paraissent inaccessibles pour les planteurs.

2. Les aléas climatiques

La région SAVA, presque chaque année, se trouve à la merci des passages successifs de dépressions tropicales ou cyclones pouvant inonder certaines zones en basses altitudes (vallées, cuvettes, ...). Les dégâts constatés sur les plantations entraînent une baisse de la production à court terme pouvant se perpétuer dans le moyen terme, voire à long terme.

On peut citer l'exemple des dégâts causés par le passage des cyclones en 2000 dont « Gloria » au mois de Mars à Sambava et « Hudah » à Antalaha au mois d'Avril. La Région SAVA a été particulièrement dévastée.

Les dégâts sur les plantations de café ont été causés essentiellement par le vent et par les inondations. Les plus gros dégâts déplorés aux caféiers à long terme ont été provoqués par la chute des arbres d'ombrages dans les plantations.

En outre, à la suite d'une mission réalisée à Madagascar, la FAO a dressé le bilan de l'impact des intempéries survenues en 2000 sur la récolte de la campagne 2000/2001 et les infrastructures agricoles dans un rapport publié de 1^{er} Juin 2000¹. Elle a évalué dans la Région SAVA à 7 800 ha les superficies plantées en café détruites par les cyclones Gloria et Hudah. Les pertes correspondantes se sont élevées à 2 700 tonnes de café, soit environ 4,28 % de la production nationale. De plus, l'inondation des plantations caféières pendant plusieurs heures a compromis la qualité de graines. De l'avis de la FAO, il faudra 3 à 4 ans pour rétablir complètement cette situation.

¹ FAO, « Bilan des intempéries » Marchés tropicaux et Méditerranéens, n° 2846 du 0906/01. p.1050.

3. Les feux de brousse

Les agressions de l'environnement d'origine humaine ont toujours été dommageables pour les cultures. Parmi d'autres, les feux ont un rôle important sur les processus de l'érosion. Le problème de feux de brousse dans la Région de la SAVA provient de plusieurs sources (feu de nettoisement, de renouvellement de pâturage, de défrichage, etc.). En général, la pratique devient généralisée et répétitive. Ces derniers temps, les feux sont difficilement maîtrisables.

Tableau n° XIII: Feux de brousse en 2015

Circonscription des Eaux et Forêts	Cantonement	Feux de brousse
	Forestier	Prairies (ha)
ANTALAHA	Antalaha	31
	Sambava	60
	Vohémar	234
Ensemble Région		325

Source : DIREF Antsiranana 2015.

Les feux de prairie, les plus importants dans la Région SAVA, touchent environ 325 hectares par an, ce qui provoque la sécheresse dans cette région. Il est admis que la culture dépend de la condition climatique : la rareté de la pluie provoque indéniablement la baisse de la production. Ces feux de brousse se pratiquent partout dans la Région SAVA, en particulier à Vohémar qui est une zone d'élevage.

Il est constaté que les écosystèmes aussi bien terrestres que marins et côtiers sont exposés à des menaces de surexploitation humaine. La forêt, spécifiquement au bord de mer, est particulièrement menacée dans la mesure où elle n'offre pas de possibilités de culture de rente dans un système où les cultures vivrières dominantes (riz, manioc) sont établies préférentiellement sur sols déforestés, en raison du manque de sols alluviaux. Bien que classées en réserves spéciales, certaines d'entre elles font l'objet d'exploitation forestière illicite et est soumise en permanence au *tavy*. D'où une disparition accélérée des quelques reliques de la forêt littorale, du fait de l'accès libre et du manque de contrôle.

CHAPITRE II : LES INTERVENTIONS NÉCESSAIRES

Ce chapitre comporte deux sections : dans la première section, nous allons voir les interventions au niveau macro-économique, et dans la seconde, nous allons proposer les moyens d'une amélioration des recettes obtenues par les exportations de café dans la Région SAVA.

SECTION I : LES INTERVENTIONS AU NIVEAU MACRO-ÉCONOMIQUE

Pour relancer la filière café dans la Région SAVA, les interventions au niveau macro-économique sont nécessaires afin d'améliorer l'environnement des agents intervenants dans les exportations caféières pour l'accomplissement de leurs activités respectives. Ces interventions se manifesteront sur deux volets : le respect des objectifs généraux des politiques économiques d'une part, et la dynamisation des secteurs intérieurs de production d'autre part.

I. LE RESPECT DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Dans le cadre de son programme d'ajustement structurel, Madagascar a appliqué une politique budgétaire contrôlée (réduction du déficit budgétaire, une politique monétaire prudente dont la maîtrise de l'inflation et de l'expansion de la masse monétaire) et des renforcements sectorielles (privatisation, libéralisation, indépendance de la banque centrale) pour augmenter l'épargne privée et du crédit à l'économie, et accroître de ce fait l'investissement, ainsi que le renforcement du cadre réglementaire de la politique commerciale.

1. La réduction du déficit budgétaire

La situation des finances publiques depuis 2015 témoigne de l'avance des réformes de l'amélioration du cadre macro-économique. L'élargissement de l'assiette fiscale et la maîtrise des dépenses ont permis une augmentation du ratio ressource fiscale/PIB, le taux de pression fiscale est de 10,8% en 2016. Par contre, le déficit budgétaire est fixé à 4,4% du PIB pour 2017 contre 4,3% en 2016. Cependant les mesures d'assainissement sont encore insuffisantes. Plusieurs causes peuvent être attribuées à cette situation.

Ainsi, d'après le Ministère des Finances, de l'Économie et du Budget, des manques à gagner ont été enregistrées au niveau des rentrées fiscales tant intérieures qu'extérieures. Pour la TVA intérieure, la diminution du recouvrement est à lier particulièrement à la baisse du chiffre d'affaires, voire de la production des secteurs d'activités (effets du délestage). Quant aux recettes douanières, la contreperformance s'explique notamment par l'importance des marchandises importées détaxées durant la période de détaxation et la multiplication des fraudes douanières effectuées par certains opérateurs. En effet, ceux-ci ont profité des mesures de facilitation de contrôle pour faire passer les marchandises taxées pour des marchandises détaxées ou pour opérer des glissements tarifaires tendant à réduire les droits et taxes dus.

En matière de dépenses, des problèmes d'exécution budgétaire ont été constatés. Les responsables ne maîtrisent pas suffisamment d'une part, les principes et les mécanismes des textes régissant l'exécution budgétaire adoptés en 2016, destinés à améliorer la gestion des dépenses (code des marchés publics, circulaire d'exécution budgétaire) et d'autre part, l'instrument « Budget Programme ». Les dépenses publiques totales atteindront 6560,0 milliards Ariary en 2017 contre 5161,6 milliards Ariary en 2016 (soit une hausse de 26,9%).¹ Pour surmonter cet obstacle, Madagascar doit améliorer encore plus sa gestion des finances publiques. Pour la Région SAVA essentiellement, la réduction du déficit budgétaire pourrait rendre ces produits agricoles d'exportation compétitifs sur le marché international.

2. La maîtrise de l'inflation

L'indice des prix à la consommation, durant la période 2015 à 2017 est ramené à des niveaux plus hauts que prévu, malgré quelques petites distorsions. Durant le dernier trimestre 2016, l'indice général de prix a augmenté de 2,4%, la hausse de prix à la consommation est de 7,0%, contre 7,9% en 2015. L'État doit consacrer tous ses efforts parce que toute inflation débridée est condamnable : elle dégrade (sauf modification des taux de change) la compétitivité des produits nationaux à l'exportation et risque d'induire une fuite devant la monnaie qui peut désorganiser l'économie.

¹ Loi de finance 2017, consulté le 14/06/17

La maîtrise de la variable monétaire permet le désendettement de l'État vis-à-vis du système bancaire. Elle induit une reconstitution des avoirs extérieurs en devises en provenance des aides extérieurs, ce qui pourrait entraîner une baisse du taux directeur de la banque centrale.

La baisse du taux directeur de la banque centrale résultant de la maîtrise de l'inflation pourrait alléger les problèmes des agents intervenants dans les exploitations caféières pour le financement de leurs activités respectives. Car la baisse du taux directeur de la banque centrale conduira à un taux de découvert bancaire plus ou moins acceptable pour le financement agricole. Par exemple, la baisse du taux directeur de la banque centrale actuel de 16% à 12% a entraîné une baisse du taux de découvert de la BOA aux alentours de 20% l'an actuel, s'il était à 23% auparavant. À l'avenir, les politiques macro-économiques devront donc répondre à deux impératifs : la poursuite d'une croissance forte et une politique non inflationniste.

3. Le renforcement du cadre réglementaire de la politique commerciale

La République de Madagascar, ayant opté pour une économie de type libéral, s'est attelée à créer les conditions nécessaires pour son intégration harmonieuse dans l'économie mondiale par la diversification de ses relations commerciales. Ainsi, des accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux ont été conclus mais les opportunités qu'ils ont offertes restent parfois sous utilisées par les secteurs privés de la Grande Île.

3.1. Se conformer parfaitement aux accords et aux décisions multilatérales

Madagascar a accédé à l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (en anglais, General Agreement on Tariffs and Trade - GATT). En signant le 15 Avril 1994 l'Acte final du Cycle d'Uruguay et l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), Madagascar est devenu membre originel le 17 Novembre 1995. À l'instar de tous les pays en développement, Madagascar bénéficie des avantages accordés (assistance technique, aides spéciales, etc.) pour la mise en œuvre d'un certain nombre d'engagements pris au titre des accords de l'OMC.

Cependant, Madagascar rencontre des difficultés quant à la réalisation des accords et des décisions de l'OMC nécessitant une assistance technique plus renforcée. Or, dans le contexte actuel de la mondialisation, les interdépendances des économies deviennent de plus en plus rudes. À cet égard, Madagascar n'a pas le choix ; il devrait s'intégrer dans ce processus irréversible, quoi qu'il en soit, s'il veut s'avancer.

3.2. Saisir les opportunités des accords régionaux

Comme la relation commerciale Nord-Sud est jugée souvent très méfiante du fait de la présence des firmes multinationales européennes, le développement du commerce Sud-Sud doit être envisagé. Madagascar appartient à quatre groupes régionaux : le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (Common Market for Eastern and Southern Africa – COMESA), l'Indian Ocean Rim (I.O.R), la Commission de l'Océan Indien (COI) et la SADC (Southern African Development Community), en plus de l'Accord de Partenariat ACP-UE.

3.2.1. Le COMESA

Créé en 1994 et groupant 20 États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe, les pays membres sont : l'Angola, le Burundi, les Comores, la RDC, le Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, l'île Maurice, la Namibie, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, Swaziland, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie. Le COMESA est une organisation ayant pour but de promouvoir la coopération et le développement de ses pays membres dans tous les domaines de l'activité économique régionale de la communauté. Les États membres ont mis en place depuis le 31 Octobre 2000 une zone de libre échange (élimination des droits de douanes) entre neufs pays dont Madagascar. Cependant, le marché au sein du COMESA ne portera pas beaucoup d'avantages pour les exportations de produits de rente malgache puisque d'une part, les pays membres sont généralement des producteurs de produits agricoles tropicaux notamment de café ; et d'autre part, la plupart de ces pays sont encore en développement, donc importent peu de produits agricoles non vivriers. Seuls la COI, l'IOR, la SADC et l'Accord de Partenariat ACP-UE paraissent plus profitables.

3.2.2. La COI

Créée en 1984, la COI groupe cinq pays de l'Océan Indien : Madagascar, les Comores, la France/Réunion, l'île Maurice et les Seychelles. Son objectif est de promouvoir la coopération économique, technique, sociale, culturelle, etc. Dans le domaine commercial, la COI s'est engagée depuis 1995 à la mise en œuvre du Programme Régional Intégré pour le Développement des Échanges (PRIDE) en vue de développer les échanges inter-îles à travers la dynamisation du secteur privé moyennant l'élimination des entraves au commerce (tarifs douaniers et barrières non tarifaires).

À ce propos, le PRIDE peut apporter des appuis financiers (prêts ou subventions) aux entreprises exportatrices de la région. C'est déjà donc une aubaine pour les opérateurs économiques malgaches situant dans la Région SAVA qui souffrent parfois de la rigidité du système de crédit.

3.2.3. L'Indian Ocean Rim (IOR)

Fondée le 7 mars 1997, l'IOR est une association des pays riverains de l'Océan Indien. Elle regroupe 14 pays où figurent l'Australie, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, Madagascar, la Malaisie, l'île Maurice, la Mozambique, l'Oman, le Singapour, la République Sud-Africaine, le Sri Lanka, la Tanzanie, l'Yémen. L'IOR vise principalement à « bâtir et étendre une coopération intégrée et mutuellement avantageuse à travers une approche évolutive et volontaire, basée sur des consensus ». C'est-à-dire, promouvoir le bien-être du peuple ; favoriser la croissance et un développement équilibré de la région et les États membres ; et promouvoir le commerce, l'économie, la science et la technologie industrielle, le tourisme, la pêche et l'exploitation des ressources marines. Représentant un marché de 1,5 milliards de consommateurs et 8% du commerce mondial, elle permettrait aux exportateurs malgaches, en particulier ceux dans la zone Est de percer une nouvelle relation commerciale afin de neutraliser les abus des partenaires traditionnels.

3.2.4. La SADC

Entrée en vigueur par le traité du 25 Janvier 2000 et regroupant 15 pays d'Afrique dont Angola, Botswana, RDC, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Afrique du Sud, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe et Madagascar. La SADC est une organisation ayant pour objectif principal « d'édifier une région où il y aura un grand niveau d'harmonisation et de rationalisation pour permettre le rassemblement des ressources afin d'atteindre une autosuffisance collective et améliorer ainsi le niveau de vie

de la population de la région ». Autrement dit, atteindre le développement et la croissance économique, éradiquer la pauvreté, renforcer le niveau et la qualité de vie des peuples de l'Afrique Australe, soutenir les plus démunies socialement par le biais de l'intégration régionale, développer des valeurs politiques, système et institution communs, promouvoir le développement auto-suffisant basé sur l'entraide collective et l'interdépendance entre les États membres, parvenir à une complémentarité entre les stratégies et programmes nationaux et régionaux, promouvoir et maximiser l'exploitation et l'utilisation productive des ressources de la région, parvenir à l'utilisation durable des ressources naturelles et la protection effective de l'environnement.

Les États membres ont déjà adoptés en 2004 un plan indicatif de développement stratégique régional et un plan de développement stratégique pour l'organe (SIPO) qui prévoit une série de mesures et calendriers d'exécution afin de construire un marché commun et une union douanière et monétaire. La création d'une zone de libre-échange au niveau des pays membres de la SADC est prévue en 2008. La SADC représente 260 millions de consommateurs, elle permettrait aux exportateurs malgaches de percer une nouvelle relation commerciale.

3.2.5. L'Accord de partenariat ACP-UE

Signé à Cotonou entre les pays de l'ACP et les pays membres de l'Union Européenne, l'Accord de Partenariat ACP-UE a été conclu en vue de promouvoir et d'accélérer le développement économique, culturel et social des États ACP. Son objectif est, de ce fait, centré sur la lutte pour la réduction de la pauvreté.

Dans le cadre commercial, les objectifs de la coopération consistent à :

- promouvoir l'intégration harmonieuse et progressive des économies ACP dans l'économie mondiale ;
- renforcer les capacités de production, d'offre et en matière d'échanges commerciaux ;
- créer une nouvelle dynamique commerciale et de stimuler l'investissement.

Pour ce faire, l'Union Européenne maintiendra jusqu'à 2007 les préférences tarifaires sur le marché européen des produits originaires des pays ACP. Encore, à la réponse au souhait des pays les moins avancés (PMA) d'un meilleur accès aux marchés des pays du Nord, le Conseil Affaires Générales de l'Union Européenne a adopté, le 26 Février 2001, le règlement « tout sauf pour les armes » (ou « Everything But Arms – EBA), qui

étend le libre accès au marché de l'Union Européenne à tous les produits originaires des PMA, à l'exception des armes. L'initiative EBA va donc beaucoup plus loin qu'une initiative de l'un des pays membre de l'OMC, puisqu'il abolit immédiatement tous les droits de douane et contingents sur tous les produits originaires des PMA. Cet appui semble considérable. Madagascar doit en profiter, en traçant avec rigueur la bonne voie à suivre, qui devrait être conforme aux dispositions de la coopération.

II. LA DYNAMISATION DES SECTEURS INTÉRIEURS DE PRODUCTION

Face à ces multiples problèmes, il est bien nécessaire de dynamiser les secteurs intérieurs de la production du café dont nous allons voir ci-dessous.

1. Les issues face au dilemme culture de café - cultures vivrières

Comme nous avons déjà vu précédemment, des luttes accrues d'espace sont aujourd'hui constatées entre la culture du café et les cultures vivrières au niveau de la Région SAVA du fait de la faiblesse quasi-permanente du prix du café par rapport au prix de la vanille. On pourrait encourager cette tendance si on veut réduire la dépendance alimentaire dans une perspective de développement autocentré.

Pourtant, on peut imaginer un parallélisme positif dans l'évolution des deux secteurs, c'est-à-dire des brillants résultats dans la culture de café, tout en réduisant la dépendance alimentaire. Cela serait possible si la culture sur brûlis (le tavy) sur le « tanety » est abandonnée dans la zone Nord-Est malgache et le système d'exploitation du sol se ferait comme suit : la riziculture va occuper les vallées alluviales et la culture de café les collines et les terrasses. De fait, la culture du café ne chasse pas les cultures vivrières quand elle ne correspond pas au même type d'exploitation du sol.

2. La recherche et le renforcement de la vulgarisation agricole

2.1. La recherche agricole

Le développement de la recherche agricole paraît indispensable dans la Région SAVA même si son passage à une période difficile dans les années 1980 a contribué à un faible taux de croissance du secteur agricole à cette époque, dépassant rarement de taux de 1% l'an. Depuis 1996, suivant les exigences du Document Cadre de la Politique Économique (DCPE) et celles du marché, le FOFIFA, premier responsable du programme national de recherche agricole, a changé d'orientation pour privilégier l'ouverture

économique de l'agriculture. Ainsi dans le domaine du café, il a décidé de reprendre le programme de recherche et de renforcer les actions dans notre zone d'étude pour aboutir à la création d'un produit nouveau de qualité et porteur d'intérêt économique. Ce sera un produit naturel ayant de qualités organoleptiques attrayantes, à faible teneur en caféine et riche en arôme. Un quotidien malgache¹ rapporte même que le FOFIFA a découvert et développe une variété de robusta naturellement décaféinée.

Les recherches autour de cette variété font l'objet d'un accord de partenariat avec une entreprise japonaise. Avec la création de la valeur ajoutée, les variétés originales telles le décaféiné ou les cafés de qualité gourmet attirent des marchés haut de gamme et donc très intéressantes en matière de prix.

Le FOFIFA devrait alors développer davantage l'accord de partenariat avec ceux qui peuvent financer ses programmes de recherche ou assurer la formation et le perfectionnement de ses chercheurs pour qu'il reste toujours à la pointe de l'évolution des goûts des consommateurs.

2.2. Le renforcement de la vulgarisation agricole dans la Région SAVA

La vulgarisation agricole est dans notre zone d'étude un moyen permettant d'encadrer les paysans dans leur travail, soit d'une manière individuelle, soit par l'intermédiaire de leurs organisations. Elle joue un rôle essentiel dans la diffusion des techniques améliorées développées par la recherche. Le renforcement de la vulgarisation agricole permettrait à la Région SAVA de rester tout près des producteurs, surtout dans le cadre de la relance de la production du café.

Il permettrait d'accroître cette dernière par :

- une meilleure organisation du travail ;
- une formation permanente et continue ;
- un suivi-évaluation des performances réalisées.

Pour ce faire, chaque circonscription agricole devrait avoir un nombre suffisant d'agents vulgarisateurs de base, répartis dans les cellules pour ne pas les surcharger sur une vaste zone d'intervention. Le renforcement de la vulgarisation dans cette zone devrait alors être axé sur une méthodologie d'approche dont les éléments sont les suivants :

- Le contact de groupe : contrairement aux méthodes classiques de contacter individuellement les paysans, l'agent vulgarisateur, pour avoir une action plus

¹ La Gazette de la Grande Île du Jeudi 24 Août 2006, p.10

vaste, interviendra au niveau du groupe. Son rôle consistera à inventorier les groupes existants ou à favoriser leur formation. Le transfert des technologies se fera par l'intermédiaire de ces groupes ;

- Les visites régulières et les itinéraires fixes : l'agent vulgarisateur établira un calendrier de quinzaine dont l'élaboration tiendra compte de l'avis du groupe ;
- Le diagnostic : les différentes supervisions, le suivi-évaluation, les ateliers mensuels et les visites de quinzaine, etc. consisteront une occasion d'écouter, d'observer, et de comprendre leurs conditions de production, les résultats obtenus et les problèmes rencontrés. Il pourra affirmer le diagnostic effectué avant chaque saison et chercher avec les groupes des thèmes technologiques adaptés à leurs besoins et dont la réalisation est dans leur possibilité ;
- La formation régulière des paysans sur des thèmes techniques ;
- La mise en place des parcelles de démonstration ;
- Et le renforcement du professionnalisme : par la formation des associations ou groupements professionnels agricoles dont l'objectif serait de faire face à la politique de désengagement de l'État en matière d'approvisionnement, de crédit, et de commercialisation ; puis d'assurer la pérennisation d'actions de développement agricole entreprises par les différents intervenants (projet, OMC, État) ; enfin de prendre en charge les autres mesures d'accompagnement en amont et en aval de la vulgarisation.

3. Les appuis directs à la filière

3.1. L'octroi de crédit

Qu'il s'agisse des agriculteurs ou des exportateurs, tous ont besoin d'un crédit pour l'accomplissement de leurs activités respectives dans la Région SAVA.

3.1.1. Le crédit rural

Nous avons déjà évoqué précédemment¹ que la faiblesse du système de financement du monde rural constitue un des blocages à l'amélioration de la productivité agricole, notamment celle du café dans la Région SAVA. L'aménagement des plantations existantes ou leur entretien, la création des plantations nouvelles, les achats d'engrais, des pesticides, l'emploi d'une éventuelle main-d'œuvre salariée nécessitent des capitaux non moins importants que les planteurs n'arrivent pas à couvrir eux-mêmes. Sans disposer de

¹ Cf. Deuxième partie, chapitre I

soutiens financiers pour la relance de culture de rente, le café inclus, aucun dynamisme de production n'est à espérer. Les producteurs de produits d'exportation devraient alors bénéficier d'un crédit à faible taux d'intérêt dans la zone Est malgache afin qu'ils puissent être allégés du remboursement de leurs dettes.

Les Mutuelles d'Épargne et de Crédit (MEC) ont déjà pris dans notre zone d'étude le relais de la BOA (Ex-BTM) en matière de financement du monde rural mais leur pénétration est encore faible par rapport aux besoins de la population. Cependant, elles sont méritantes parce qu'elles ont réussi à introduire auprès des couches les plus démunies la notion d'épargne. La pratique d'épargne corrige peu à peu les dépenses improductives (Consommation ostentatoire, superstition, etc.).

L'atout de l'Institut Financier Rural Mutualiste (IFRM) réside surtout dans son caractère de proximité, qui s'installe directement dans le milieu rural, c'est-à-dire plus près de la population. Pour inciter les gens à épargner davantage et de financer les investissements, l'IFRM tient des promesses de crédits multiples des sommes souscrites par les membres (soit cinq fois plus grand). Dans ce cadre, l'IFRM paraît la clef permettant de braquer le cercle vicieux de la pauvreté afin de la transformer en spirale vertueuse de la croissance et de développement dans la Région SAVA.

3.1.2. Le crédit aux exportateurs

Comme tous les exportateurs, face aux exigences de plus en plus strictes des normes alimentaires au niveau du marché mondial, ceux situant dans la Région SAVA doivent avoir à leur disposition des équipements modernes pouvant améliorer les conditions de traitement des produits. Vu l'incapacité des petites et moyennes entreprises dans ladite zone à l'autofinancement des grands projets d'investissement, les banques devraient alors intervenir en leur accordant des prêts à moyen terme dans de meilleures conditions.

De plus, les banques devraient continuer davantage de financer les exportateurs dans le cadre de la commercialisation. En contrepartie, les entreprises exportatrices devraient jouer avec les banques le jeu de la vérité et non celui du « pocker menteur ».

4. Les infrastructures

Le mauvais état des infrastructures (routières, ferroviaires) constitue dans la Région SAVA un des blocages majeurs à l'essor du secteur agricole notamment le café. Pour

pouvoir supprimer la déconnexion du marché rural avec le marché urbain, la segmentation des marchés régionaux et la libéralisation de la commercialisation interne, l'État doit activer son programme de développement et de construction routière. Quant à l'expédition des produits vers l'étranger, la réhabilitation des ports secondaires sur la côte Est de Madagascar s'impose.

4.1. Les routes et les pistes rurales

La relance de la production du café dans la Région SAVA (et des autres produits) serait destinée à augmenter l'intensité des flux d'échange entre les zones rurales productrices et les centres urbains. Pourtant, les conditions actuelles de circulation des biens et des personnes (surtout dans les zones rurales) freinent ces échanges et constituent un autre élément de la contreperformance des secteurs intérieurs de production.

L'amélioration de ces conditions de circulation permettrait la dynamisation de l'interdépendance des deux économies urbaines et rurales. À cet effet, les objectifs poursuivis dans l'amélioration des conditions de circulation seraient :

- la facilité d'accès ;
- la régularité ;
- la sécurité ;
- la diversité des moyens de transport ;
- la suffisance de la capacité de transport ;
- le coût au niveau de tarif abordable ;
- le confort.

❖ L'amélioration du réseau routier

L'amélioration du réseau routier comprendra la construction de nouvelles routes, la réhabilitation des routes existantes et la gestion des routes.

❖ La construction des nouvelles routes

En tant qu'une partie de Madagascar, la Région SAVA suit le mécanisme régissant la charte routière malgache. Celle-ci classe le patrimoine routier en trois réseaux de routes :

- le réseau des routes nationales ;
- le réseau des routes provinciales ;
- et le réseau des routes communales.

Il existe aussi des pistes de désenclavement et de desserte au fond des campagnes qui ne sont pas classées. Dans notre zone d'étude, le réseau des routes nationales, constituant l'épine dorsale du transport routier national, est plus ou moins satisfaisant car les chefs-lieux de province autonome sont reliés à des chefs-lieux de région.

Toutefois, ce réseau devrait être complété par la « fameuse route de la concorde » que l'on a toujours scandée. Cette route revêtirait un caractère stratégique en assurant l'intégrité territoriale. Elle permettrait en effet des liaisons directes entre les chefs-lieux des provinces, des chefs-lieux des districts. Par contre, au niveau des routes provinciales et communales, les réseaux devraient être renforcés par la construction d'autres routes notamment :

- des routes permettant la liaison des chefs-lieux des districts à tous les chefs-lieux des communes environnantes ;
- des pistes de désenclavement et de desserte ruraux servant de support aux activités agricoles ;
- des voiries se trouvant à l'intérieur des collectivités communales.

La construction de nouvelles routes reliant plusieurs chefs-lieux favoriserait les échanges entre plusieurs centres dans la Région SAVA. Elle permettrait aux zones productrices d'avoir beaucoup plus de débouchés au lieu de dépendre d'un seul grand centre urbain. Par ailleurs, les produits deviendraient compétitifs par la réduction des frais d'approche. Un effort devrait être fait pour désenclaver les zones rurales qui, dans la plupart des cas, ne sont traversées que par une seule route plus ou moins en bon état (route nationale ou provinciale). Cet effort consisterait à l'aménagement des voiries à l'intérieur des collectivités rurales et répondrait à deux objectifs :

- ces voiries constitueraient le plan d'implantation de nouvelles cafétéraies dans le cadre de la relance de la production du café. Cela faciliterait en effet l'encadrement de la population par l'accessibilité facile aux plantations ;

- ces voiries faciliteraient l'acheminement des produits. C'est ainsi que les pistes de désenclavement et de desserte rurale devraient donner accès aux grands axes (routes communales, provinciales ou nationales) qui traversent la zone rurale dans notre zone d'étude. La construction de ces voiries de communication inter-campagne serait exécutée par les villageois eux-mêmes dans le cadre des travaux communautaires. La commune, la province ou l'État n'intervenant que là où le peuple est dépassé notamment la construction des grands ponts, là où le traçage nécessite un tracteur, etc.

❖ La gestion du réseau routier

La gestion du réseau routier se justifie dans la région SAVA par l'impraticabilité de certaines routes. Elle vise à améliorer la viabilité de ces routes. Elle englobe la réhabilitation et l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la sécurité routière. Les routes nationales sont, par définition, en totalité à la charge de l'État qui doit assurer leur gestion par le fonds d'entretien routier (FER) constitué par :

- des prélèvements effectués sur les prix des carburants et lubrifiants dont le taux est fixé par la loi des finances ;
- des produits des amendes sur les charges à l'essieu ;
- des redevances liées à l'usage de la route ;
- des contributions à créer au niveau de l'État destinées à l'entretien routier.

C'est au niveau des routes provinciales, communales et celles non classées qu'il faut améliorer la gestion en adoptant une stratégie de leur entretien. Dans certains axes, le bitume est usé, ce qui entraîne des creux dans la voie. Pour d'autres, la route n'est pas du tout goudronnée dans sa totalité ou sur certains traçons et l'érosion entraîne rapidement l'usure par des creux. L'aménagement et la réhabilitation de toutes ces routes pourraient être soumis aux bailleurs de fonds multilatéraux comme la Banque Mondiale, le FED, la BAD ou aux bailleurs de fonds bilatéraux (la France, l'Allemagne, le Japon, la Chine, etc.) avec la participation de l'État et de la province autonome.

Toutefois, il ne pourra y avoir de réhabilitation et aménagement qu'au cas où l'entretien est assuré. L'entretien comprendrait dans notre zone d'étude les prestations suivantes :

- les travaux d'entretien courant ;
- les travaux d'entretien périodique ;
- les travaux d'urgence et les prestations connexes pour rétablir la circulation dans l'immédiat suite à un cataclysme et aux dégâts cycloniques ;
- la sécurité routière qui incombe directement à la direction de la sécurité routière.

Cette politique d'entretien des routes devrait arriver à changer la mentalité de la population dans la Région SAVA selon laquelle des routes appartiennent au Ministère des Travaux Publics (donc à l'État).

4.2. Les ports secondaires

Pendant la période de 1993 à 1999, les ports secondaires ont réalisé de meilleures performances que le port de Toamasina, ce qui tendrait à montrer un essor des économies régionales. Ainsi, en 1998 et en 1999, 65,80% et 71,34% ont été respectivement embarqués dans les ports secondaires (Antalaha, Vohémar). Toutefois, les produits exportés issus de ces ports secondaires sont souvent jugés trop humides, faute de manutention stricte.

Pour remédier à ce problème, l'État devrait procéder à la réhabilitation et à la modernisation des infrastructures existantes, notamment la réfection et l'extension des quais des ports secondaires situant sur la côte Est de Madagascar. De plus, FREDERIC Lejeal propose qu'il soit logique « de transposer aux ports régionaux le statut du port de Tamatave tout en œuvrant davantage au privé. Les ports autonomes seront alors gérés sous forme de sociétés anonymes (SA) à la fois par la puissance publique (qui détiendra toujours 51% du capital) et des opérateurs privés ».

5. La création des coopératives

Une coopérative est une association de personnes qui se sont volontairement groupées pour atteindre un but commun par la construction d'une entreprise dirigée démocratiquement, en fournissant une quote-part équitable du capital nécessaire et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise au fonctionnement de laquelle les membres participent activement¹. Très peu de pays exportateurs, notamment en Afrique, ont des coopératives de producteurs bien structurées et ayant une capacité financière suffisante pour être gérée de façon autonome. À Madagascar, plus précisément dans la Région SAVA, à l'exception de quelques zones productrices de riz qui ont une riche expérience en mouvement coopératif, les coopératives sont quasiment inexistantes. Pour réduire le nombre d'intermédiaire, l'État doit apporter son concours à l'institution de coopératives de producteurs solides pouvant recourir à des instruments modernes de gestion de risque et de financement dans cette région. L'expérience des pays très avancés en matière de mouvement coopératif, notamment en Amérique Latine, pourrait être imitée. Les cas du Guatemala et du Mexique sont riches en enseignements.

¹ OIT, « Définition d'une coopérative », 2016.

6. La promotion des agro-industries

L'installation des agro-industries devrait être encouragée et soutenue dans notre zone d'étude. En effet, elles sont porteuses des croissances fortes dans une économie à prédominance agricole. Cette voie permettrait de ne plus exporter les produits de rente comme le café à l'État brut, incorporant peu de valeur ajoutée, mais sous forme de produits semi-finis : café torréfié, soluble. Toutefois, les « out puts » devraient remplir les normes requises au niveau du marché mondial, sinon ils seraient non compétitifs.

7. Les autres appuis à la filière

7.1. La protection de l'environnement

Le secteur agricole est sévèrement affecté par la dégradation de l'environnement dans la Région SAVA. Parmi les causes principales figurent les feux de brousse (estimés couvrir 325 hectares par an), les cultures sur brûlis (le tavy) et l'usage des bois de chauffe qui réduisent de plus en plus les forêts primaires.¹

Un réchauffement de la terre est ainsi constaté et les deux saisons de l'année deviennent périodiquement non proportionnées, ce qui dégradera la qualité et le volume de la récolte. Ainsi, « une bonne pluviométrie intervenue avant la période de floraison du café devrait augmenter la production. Mais si après cela, une forte sécheresse intervient, la qualité se détériorera ». Vu son rôle capital, la conservation de l'environnement doit être opérée d'une manière stricte et en association avec le développement économique à Madagascar. Conscient de cela, l'État malgache, par l'intermédiaire des services des eaux et forêts implantés dans notre zone d'étude, a mis en place depuis 1991 le Plan d'Action Environnementale (PAE). De plus, il est réaffirmé dans le Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) - axe stratégique n°02, la priorité à accorder à la sauvegarde de l'environnement en luttant contre les feux de brousse dont la zone Est malgache pourrait en bénéficier. Sur ce, en réduisant les cultures sur brûlis et en encourageant l'utilisation de sources d'énergie alternatives au bois de chauffe. Cependant, la réalisation de ce plan nécessite encore de gros effort aussi bien de la part des pouvoirs publics que de la part des citoyens parce que les résultats sont encore non probants.

¹ DIREF Antsiranana, 2015.

7.2. La sécurité

La sécurité joue un rôle de « balise » dans la vie socio-économique. Sa restauration permet à tous agents économiques d'accomplir d'une manière harmonieuse leurs activités. C'est ce qui manque manifestement à Madagascar, y compris dans la Région SAVA. Ainsi, concernant la culture de café, le développement des vols sur pied contraint les producteurs à récolter les cerises très tôt. Ils n'attendent pas la fin de la maturation du café pour le récolter, ce qui déprécie la qualité et par conséquent, le prix à l'exportation. Cela risque de favoriser les concurrents. Le renforcement de la sécurité publique dans les zones de plantation est souhaité alors dans notre zone d'étude pour que la production soit plus abondante et de meilleure qualité et la commercialisation beaucoup plus libérale.

8. Le capital humain

Le capital humain est le capital incorporé dans l'homme, ou encore l'ensemble des biens qui, incorporés dans l'homme, permettent d'accroître la productivité du travail humain : il s'agit notamment de l'éducation et de la santé.¹

8.1. L'éducation

Outre l'accroissement de la productivité et de la production, l'éducation tient également un rôle important dans la réforme des mentalités et de comportement des individus dans cette localité. Le travail agricole malgache est encore soumis à différents interdits ou « Fady » (pratiques ancestrales ou liés au « tromba »). Ces derniers sont jugés antiéconomiques du fait de leurs impacts limitatifs des journées de travail. En outre, l'activité agricole est suspendue à l'occasion des cérémonies et des fêtes rituelles (ex : *tsikafara*, *voady*, etc.) et des cultes des ancêtres. Se situant d'habitude après la récolte du café et du riz, ces pratiques sont prédatrices de fortunes, s'érigent en obstacle à l'accumulation et maintiennent les paysans dans la pauvreté.

Pire encore, au moment où le prix à la ferme s'améliore, les producteurs réagissent d'une manière disons paradoxale ou aberrante dans la Région SAVA. L'augmentation de leur rémunération remet en cause leur rationalité. Ainsi, durant ces dernières années, le prix du café est passé de 5 000 Ar à 8 000 Ar le kg. Certains agriculteurs, ayant un objectif de revenu minimum permanent (moins de 1 000 000 Ar), ont refusé le paiement du surplus

¹ Guillaumont PATRICK., « Économie du développement », PUF, Paris, 1985, p65

de leur café quand le revenu requis fut atteint. Il se peut qu'ils acceptent le paiement de surplus mais utilisent le surplus correspondant à des fins « absurdes » comme la destruction de billets. Par exemple, dans le district de Sambava, les billets de banque ont été servis pour certains jeunes producteurs de café à enrouler du tabac ou à construire de chapeau. D'autres gaspillent par des achats de multiples gadgets ou font des tournées générales de boissons s'ils ne font pas de pari extravagant.

Sinon, après avoir commercialisé normalement leur produit, certaines personnes ont affecté leurs revenus à des consommations de luxe. Les producteurs souhaitent s'identifier à un groupe social aisé¹. François Aimé JAOMY illustre : « pour le producteur de café, le fait de ne pas disposer de magnétophone, ni de bicyclette VTT, remet en cause son intégrité personnelle »². Ce comportement, que l'on taxe de « consommation ostentatoire », réduit la propension d'épargne et d'investissement, et enferme les ménages dans le cercle vicieux de la pauvreté. C'est à partir de l'éducation au sens large du terme qu'on pourrait lever progressivement toutes ces contraintes et modifier la façon de vivre des paysans dont la plupart sont analphabètes. On dit même que l'éducation est un moteur de développement. Mais malgré tout, à Madagascar en particulier dans la Région SAVA, le niveau de l'éducation et le taux de scolarisation sont encore très faibles. Cela implique que le niveau du capital humain est aussi faible parce que ce dernier est le fruit de l'éducation, c'est-à-dire qu'on obtient un capital humain grâce à l'investissement dans l'éducation.

Les origines de cette faiblesse sont multiples : la pauvreté, l'insuffisance des infrastructures (bâtiment, salle de classe, fourniture, ...), l'insuffisance des enseignants (les milieux ruraux en sont très victimes), le retard sur la technologie, le manque d'électricité c'est-à-dire que les dépenses publiques de l'État au niveau de l'éducation est très faible alors que le nombre de la population augmente d'une manière géométrique. De plus, la majorité des paysans ignorent encore l'importance de l'éducation dans la vie, certains d'entre eux considèrent même l'éducation comme un loisir ou distraction. Donc, pour eux, l'éducation de l'enfant ne constitue point une priorité.

Le capital humain dépend aussi du niveau d'instruction des parents. Autrement dit, lorsqu'un enfant a des parents bien instruits (cultivés), il a plus de chances d'aller plus loin dans ses études qu'un enfant des parents non éduqués.

¹ James Stemple DUESENBERY, « *L'effet de démonstration* », 1949, p28.

² François Aimé JAOMY, Rapport de mémoire intitulé « Approche théorique de l'inflation : essai sur Madagascar de 1994-1996 »

8.2. La santé

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé est un état de bien-être physique, émotionnel, social et complet. Pourtant, le mauvais état sanitaire est caractéristique des populations dans la Région SAVA. La morbidité permanente des producteurs due fréquemment au paludisme, à la diarrhée, à la bilharziose et à l'épidémie de gale, augmente le taux d'absentéisme dans les champs, affaiblit la force physique ce qui peut pénaliser la productivité.

L'amélioration de la santé des planteurs apportera sans doute dans la Région SAVA des effets positifs directs sur la productivité et devra donc faire l'objet d'une sécurisation particulière. Ainsi, l'État doit prioriser, dans ses grands travaux d'infrastructures, l'élargissement et la réhabilitation des infrastructures scolaires et sanitaires, lesquelles constituent le niveau de capital humain et le facteur crucial sur le développement de la production ainsi que de la condition de vie de la population.

La section suivante nous permettra de suggérer les moyens pour une amélioration des recettes obtenues par les exportations de café dans la Région SAVA.

SECTION II : LES MOYENS D'UNE AMÉLIORATION DES RECETTES OBTENUES PAR LES EXPORTATIONS DE CAFÉ DANS LA RÉGION SAVA

Dans cette section, nous allons évoquer en premier lieu l'amélioration en termes de quantité de la production du café dans la Région SAVA, et second lieu les moyens pour garantir les recettes d'exportation obtenues par le café.

I. L'AMÉLIORATION QUANTITATIVE DE LA PRODUCTION DU CAFÉ

Face à la chute de la production du café, la relance de ce dernier permettrait pour la Région SAVA d'accroître son niveau de production en café pour acquérir une position respectable dans la commercialisation du café à l'échelle planétaire. L'augmentation de la production résultant de cette relance permettrait d'accroître les recettes d'exploitation qui se répercutent à deux niveaux :

- L'augmentation des revenus des ménages qui amélioreront leur niveau de vie ;
- Et l'augmentation de la rentrée de devises pouvant être réinvesties dans les travaux d'infrastructures et d'équipement des provinces autonomes et des régions.

Cette relance s'appuierait sur l'implantation de nouvelles caféteraies d'une part et la régénération des vieilles plantations d'autre part.

1. L'implantation de nouvelles caféteraies dans la région SAVA

Domaine privilégiés de café Robusta, la zone Est et Nord Est Malgache devrait se lancer dans une campagne de renouvellement de leurs caféiers par l'implantation des cafés Robusta de qualité gourmet ou des variétés originales telles le décaféiné, en adoptant le modèle de « plantation familiale nouvelle ». Dans le cadre de cette implantation de nouvelles caféteraies, on retiendra un objectif annuel de 450 ha de plantations nouvelles (0,25 ha pour 1 800 planteurs) qui peut être atteint selon l'échéancier suivant.

Selon le calendrier prévisionnel, cette implantation de nouvelles caféteraies permettrait d'avoir une superficie de 3 150 ha avec une production de 1 665 tonnes au bout de 10 ans. Aussi, en dehors de la campagne de renouvellement, on peut aussi exploiter le modèle « kombohitra » pour réhabiliter des plantations. De ce fait, sa vulgarisation et son extension à l'ensemble de la côte Est seront conduites à travers une multitude d'opérateurs « relais » qui possèdent leurs propres réseaux d'encadrement en milieu rural. D'ailleurs, c'est déjà l'objet d'un nouveau programme du CNCC.

Rappelons que le modèle « kombohitra » est une démarche simple adaptée au modèle de fonctionnement et aux faibles ressources des exploitations traditionnelles.

2. La régénération des vieilles plantations

La régénération pourrait toucher 0,15 ha par planteur annuellement (soit 1/4 de la plantation ou 180 pieds) dans la zone Est malgache. Le paquet technique de cette action intègre l'ensemble des activités suivantes : le recépage, le réglage de l'ombrage, l'étêtage ultérieur des caules et la fumure. Le rendement espéré en croisière devrait atteindre 400kg/ha (200kg avant régénération).

D'après l'analyse que nous avons réalisée, la défectuosité de la qualité du café est en général due à la récolte et au traitement post récolte d'une part, au stockage et au conditionnement d'autre part. Cependant des améliorations sont proposées suivant ces niveaux :

❖ Au niveau de la récolte et au traitement post récolte

- Ré-humidification du produit au cours du séchage solaire ;

- Stockage du produit encore humide en sacs étanches pendant la nuit ;
- Stockage d'un produit trop humide ;
- Amélioration des techniques de séchage solaire ;
- Amélioration de condition de stockage pendant la nuit ;
- Tables de séchage placées sous un tunnel de séchage, muni d'un toit en bâche de matière plastique translucide (la bâche peut être retirée quand l'ensoleillement est satisfaisant) ;
- Aires cimentées ;
- Séchoirs à tiroirs ;
- Utilisations de sacs de jute lors du stockage pendant la nuit.
- Le décortilage-déparchage

Dans ce procédé, l'usage du pilon est pratique pour décortiquer les cerises. Et la généralisation du décortilage-déparchage mécanique se fait soit par :

- Décortiqueuse-déparcheuse manuelle John Gordon, type Bukoba
- Décortiqueuse-déparcheuse motorisée John Gordon, type Africa n°5
- Triage Présence d'impureté
- Triages mécaniques et manuels insuffisants
- Amélioration du triage avant l'exportation
- Tables de triage manuel muni d'un convoyeur à bande transporteuse qui transfère le produit vers les opératrices
- Éclairage suffisant, de préférence naturelle des locaux de triage.

Les petits équipements tels que les tables ou les aires de séchage, les décortiqueuses et les dépulpeuses manuelles pourront être attribués individuellement aux producteurs. Les équipements plus importants tels que les séchoirs à tiroirs, les tunnels de séchage et les décortiqueuses motorisées seront attribués à des collecteurs de village ou de producteurs organisés en groupement.

❖ **Au niveau du stockage et du conditionnement**

Le producteur avant la livraison, l'exportateur avant l'expédition et l'industriel avant la transformation sont amenés à stocker les produits. Ceux-ci constituent une denrée fragile exposée, au cours du stockage, à diverses détériorations dont les plus classiques sont l'imprégnation par des odeurs, les reprises d'humidité, le développement de moisissures et les attaques d'insectes.

Pour assurer une conservation durable dans les meilleures conditions, il est tout d'abord nécessaire que le niveau d'humidité ne dépasse pas la norme recommandée (12% pour le café). Le café sera entreposé dans des locaux propres et aérés, munis d'un toit et de murs étanches, interdisant toute infiltration d'eau. L'humidité relative ambiante de magasins de stockage ne devrait pas dépasser 70%. La teneur en eau du café entreposé sera régulièrement vérifiée. Des mesures seront prises pour éviter un contact direct entre le café et les contaminants éventuels : fumée, substances chimiques ou agrochimiques, carburants et lubrifiants. Les produits et les locaux seront éventuellement soumis à des fumigations pour éviter les proliférations d'insectes, mais seulement avec des substances autorisées. Une protection contre les rongeurs et d'autres prédateurs sera également assurée. Le conditionnement s'opèrera dans des sacs de sisal ou de jute, exempts de résidus d'huiles minérales d'ensilage. Les sacs ne doivent pas être en contact avec le sol : ils seront disposés sur des palettes en bois, à 7 cm au minimum au-dessus du sol. Un passage d'au moins 60 cm sera ménagé entre les piles de sacs et les murs.

3. La stabilisation interne des recettes d'exportation du café

Elle est très répandue en Afrique subsaharienne, surtout avant l'ajustement structurel en Afrique. Le plus souvent, elle est assurée par des organismes publics ou parapublics (caisse de stabilisation ou office de commercialisation en Afrique francophone, marketing boards dans les pays africains anglophones. Ces organismes ont une triple vocation : commerciale, sociale et financière sur les cultures de rente dont le café fait partie:

- commercialement, ils contrôlent la collecte et l'écoulement des produits sur les marchés ;
- socialement, ils garantissent l'achat des récoltes et la stabilité des prix de campagne versés aux producteurs au-delà des fluctuations des marchés mondiaux ;
- financièrement, ils ont à gérer les réserves nécessaires à la stabilisation.

Celles-ci seront utilisées, en fait, aux fins de l'investissement public et du remboursement de la dette. À travers ces différentes missions se forment des rentes sur la filière qui dépassent largement le simple prélèvement de l'état. De ce fait, l'efficacité des organismes de stabilisation est trop controversée. Leur gestion est inefficace : les caisses ont pu servir à certains financements occultes ou somptuaires. Leurs prélèvements sont souvent abusifs, freinant l'innovation et le dynamisme.

À la limite, leur présence serait à la source d'un « gaspillage des possibilités de croissance », d'après ELLIOT Berg (1981). René Dumont (1980) renchérit en proposant d'appeler la « caisse de stabilisation », la « caisse d'exploitation des planteurs ». Pour Anne Krueger (1993), cette stabilisation équivaut à la suppression des prix aux producteurs, laquelle engendre automatiquement un état de « rent seeking ». L'ajustement structurel est alors venu pour lever la taxation des producteurs agricoles (leur protection affective).

II. LA GARANTIE DES RECETTES D'EXPORTATION DU CAFÉ

Deux types de mesures ont été adoptés pour garantir la stabilité des recettes d'exportation du café. Soit on stabilise directement les recettes d'exportation en intervenant qu'après le marché, soit on contrôle les prix en intervenant sur le marché par le moyen d'accords de produits entre producteurs et consommateurs mondiaux ou d'ententes entre les producteurs mondiaux seulement.

1. La stabilisation externe des recettes d'exportation

1.1. La facilité de financement compensatoire (FFC) du Fonds Monétaire International (FMI)

Cette facilité, créée en 1963, permet aux pays membres du Fonds, de recevoir une aide de sa part en cas de difficulté de balance de paiements causée par une chute de ses recettes d'exportation (recettes totales et non provenant des seules matières premières). Son intervention pourrait être déclenchée lorsque trois conditions sont remplies :

- une baisse des recettes d'exportation temporaire et qui échappe en grande partie au contrôle de l'État qui la subie ;
- une baisse à laquelle cet État voudrait remédier en coopération avec le FMI ;
- une volonté de coopération qui se traduit par la signature par l'État d'une « lettre d'intention » adressée au FMI.

En faisant une rétrospective des expériences du passé, la FFC était centrée sur quatre principes. Elle prenait en compte la « position nette » de la balance des paiements de base, auxquelles ont été complétées, à partir de 1979, celles provenant des services (tourisme et rapatriements de fonds de travailleurs immigrés), puis, à partir de 1981, celles du surcoût lié aux importations de céréales.

Ensuite, le déficit était calculé sur la base de la moyenne géométrique des recettes d'exportation centrée sur l'année du déficit. Elle comportait par conséquent deux années « estimées » (les deux années faisant suite à l'année du déficit), ce qui représentait l'atout de la FFC. Le prêt pouvait s'élever jusqu'à 105% de la quote-part du pays au FMI. Enfin, il devrait être remboursé en huit (8) tranches trimestrielles égales avec différé de trois ans et à faible taux d'intérêt.

2. Le système « Stabex » de l'Union Européenne

Il a été mis en place en faveur des États Africains, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans les conventions de Lomé I (1975-1980), Lomé II (1980-1985), Lomé III (1985-1990), Lomé IV (1990-2000) et dans l'accord de Cotonou ou de Partenariat (2000-2020). Il fut créé dans un but « d'approfondir et d'étendre les relations privilégiées héritées dans l'ère coloniale entre les métropoles et leurs anciennes possessions »¹. Il permet à l'Union Européenne (Ex-CEE) de garantir les recettes d'exportation des pays ACP. Si, pour une année donnée, les recettes d'exportation d'un produit se révèlent inférieures à leur moyenne annuelle des quatre années précédentes, l'Union Européenne accorde aux pays concernés un prêt ou don compensant la différence. C'est sur ce principe que Maurice Pierre Roy a qualifié le Stabex de « plus beau fleuron des conventions de Lomé ». Il est aujourd'hui limité à l'exportation de produits agricoles dont fait partie le café. Pour des raisons d'équilibre à l'intérieur de l'Union Européenne (UE), le STABEX ne peut englober les produits régis par la Politique Agricole Commune (PAC) ni par celle de la pêche.

Pour recevoir l'aide, le pays doit franchir le « seuil de dépendance » (7,5% d'abord, puis 6,5% et puis 5% du total des recettes d'exportation de marchandises du pays vers toutes les destinations, 1,5% puis 1% dans le cas des pays les moins développés, enclavés ou insulaires PMDEI). La chute constatée doit être de même ampleur par rapport à la moyenne arithmétique simple des années précédentes (seuil de désenclavement)². Si le système a été régional au départ, n'intéressant que les exportations des pays ACP à destination de l'UE, il possède aujourd'hui une vocation presque universelle : 77 pays dans le Tiers-Monde, soit plus d'un État sur deux, adhèrent à présent aux conventions de Lomé et à l'accord de Cotonou. Le STABEX est alimenté par le « Fonds Européen de Développement » (FED) ; la dotation est en principe plafonnée.

¹ Jean François ECK, « Le commerce mondial des produits agricoles au XXe siècle », p78.

² Six années sous Lomé IV, à l'exécution des années la plus faible et la plus forte.

Puisque les ressources mises à la disposition du FED dans le cadre de programmes quinquennaux successifs n'ont cessé de gonfler, le STABEX suit également le même mouvement. Entre 1990-1994, dans le cadre de la 4^{ème} convention de Lomé. Ses disponibilités ont augmenté de 62% par rapport à celles de la convention précédente, soit plus que les ressources globales du FED (40%).

Pourtant, le STABEX a donné lieu à beaucoup de polémiques et de critiques. Il est géographiquement limité, donc discriminatoire. Cette caractéristique s'observe, du côté des bailleurs, aux membres de l'UE, et du côté des bénéficiaires, à un groupe d'anciennes colonies françaises et anglaises dont la plupart sont situées en Afrique. L'aide opérée au titre du STABEX est donc réservée presque exclusivement à des pays restés très proches de leur ancienne métropole et appartenant, pour la quasi-totalité d'entre eux, à l'Afrique subsaharienne. De plus, le système se présente comme une formule d'appui aux balances des paiements des nations exportatrices de produits agricoles voire aux budgets de leurs États. On fait souvent l'amalgame entre nation et État, créant de ce fait des problèmes d'affectation des fonds transférés par l'UE : au lieu de soutenir les producteurs qui subissent les conséquences de la baisse des recettes, ils ont fréquemment utilisés à des orientations très différentes, malgré les contrôles effectués. Par ailleurs, l'aide n'est souvent pas suffisante : dans les années 1980, le STABEX n'a pu couvrir qu'une partie des pertes enregistrées par les pays exportateurs du fait de l'effondrement de longue durée des cours sur les marchés.

Enfin, le principe même sur lequel repose le STABEX est discutable. En garantissant la stabilité des recettes d'exportation des produits de base, on perpétue les spécialisations agricoles génératrices du sous-développement. Ainsi, Chief Peter Abolabi a affirmé que le système contribue « à encourager les cultures commerciales au détriment non seulement des produits semi-transformés, mais aussi des cultures alimentaires. On constate maintenant une tendance au développement des monocultures destinées principalement à l'exportation. Le STABEX est un des moyens destinés à accroître la dépendance des ACP à l'égard de la CEE ».

3. La stabilisation des prix du café sur le marché international : l'organisation du marché

Les propositions d'organisation des marchés du café combinent le plus souvent plusieurs instruments et peuvent concerner les modalités commerciales, les conditions du commerce international, l'impact de celui-ci sur les économies, etc. En ne retenant que les instruments d'action pouvant réguler l'évolution à moyen terme des prix internationaux, on peut distinguer les accords internationaux de produits et les instruments financiers de gestion du risque-prix.

3.1. Les accords internationaux de produits

Ils constituent une des formes les plus typiques de l'organisation d'un marché de produits agricoles. Au sein d'un accord de produit, les membres adoptent des mesures pour maintenir le prix dans une fourchette définie. Cet objectif de maintien des prix dans une fourchette donnée s'obtient grâce à la mise en place de mécanisme de stabilisation appelée clauses économiques de l'accord. Celles-ci reposent sur la mise en place de stocks régulateurs, de contingents ou quotas d'exportation et de mesures de retrait du marché (café, cacao). Doté d'une capacité déterminée au niveau de l'accord, le stock régulateur achète en cas de chute des cours ou revend en cas de flambée le produit pour maintenir le prix de référence à l'intérieur de la fourchette définie.

Avec le système de contingents d'exportation, les pays sont tenus d'exporter des volumes dans les limites de leurs quotas déterminés en fonction de l'équilibre recherché entre l'offre et la demande globale. Enfin, avec le système de retrait, un volume donné (par exemple 20% de la production totale) est retiré du marché lorsqu'une offre abondante entraîne le prix à la baisse en deçà du prix planché défendu.

3.2. Les instruments financiers de gestion du risque-prix

Parmi les instruments de gestion du risque de fluctuation des prix, on peut citer les contrats à livraison différée ou forward contracts, les contrats à terme ou futures contracts et les contrats d'options.

3.2.1. Les contrats à livraison différée ou forward contracts

Le forward contract sur les produits agricoles dont le café fait partie est un accord d'achat ou de vente d'une quantité donnée de produit à une date fixée dans la future et à prix prédéterminé. La livraison et le paiement ont lieu à une date fixée. L'avantage de ce contrat est que les prix sont prédéterminés et restent stables pour l'acheteur et le vendeur. Le risque associé à cette stratégie est que l'un des opérateurs du contrat subisse une perte ou un manque à gagner selon l'évolution du prix du produit. Lorsque le prix courant (à la date de l'exécution du contrat) est supérieur au prix prédéterminé dans le contrat, l'acheteur enregistre une plus-value sur l'opération alors que le vendeur subit un manque à gagner. Lorsque cette stratégie est bien conduite par le pays exportateur, elle lui permet de gagner une prime sur l'éloigné et également de bénéficier d'une prévisibilité des recettes d'exportations. Il peut également réaliser des intérêts sur le volume vendu si toutefois le produit de la vente est investi en des instruments financiers. L'inconvénient est que les producteurs bénéficient d'un prix minimum garanti (prix du contrat) mais ils renoncent aux gains liés à toutes augmentations de prix. Cette stratégie de vente est utilisée sous des formes variées dans de nombreux pays, notamment ceux dont le système de commercialisation est sous contrôle d'un monopole d'État. Mais avec la libéralisation des systèmes de commercialisation, ce type de contrat est devenu très risqué dans de nombreux pays exportateurs en particulier ceux dont les caisses de stabilisation ou marketing boards garantissant la bonne fin des opérations n'existent plus.

3.2.2. Les contrats à terme ou futures contracts

Le contrat à terme ou future contract d'un produit est un contrat-papier parfaitement codifié et standardisé qui met en jeu une certaine quantité du produit (par exemple : 10 tonnes pour le contrat à terme de Robusta à Londres) et qui concerne une qualité donnée, un lieu de livraison à l'échéance retenu. Contrairement au forward contract, le contrat à terme ne donne pas nécessairement lieu à la livraison du produit physique pour honorer l'accord. Le contrat à terme est négocié quotidiennement sur les marchés à terme. Le marché à terme est une institution financière qui permet de vendre et d'acheter des contrats à terme sur des échéances allant de 3 à 18 mois. Les marchés à terme offrent aux participants trois types d'opérations : la couverture (hedging), la spéculation et l'arbitrage.

La couverture d'une position sur un produit consiste à se protéger contre le risque de variation du prix en prenant une position sur le marché à terme qui contrebalance la

position déjà existante. C'est ainsi que l'on est passé du système des contrats de gré à gré à celui des contrats négociables dans une bourse de marchandises avec, au centre des échanges, la chambre de compensation et une commission de surveillance des opérations engagées.

Les stratégies de couverture basées sur les options semblent répondre aux besoins des producteurs ou coopératives de producteurs dans les pays exportateurs. L'option est un instrument de gestion des risques qui protège contre les mouvements négatifs de prix alors qu'il maintient la possibilité de profiter d'une évolution favorable de prix. En d'autres termes, une option correspond au droit, mais non pas à l'obligation, d'acquérir ou de vendre une quantité donnée d'un produit (contrat physique ou contrat-papier) à un prix déterminé, appelé prix d'exercice, au cours d'une période ou à une date précise. Le prix payé pour l'acquisition d'une option est la prime. L'option d'achat est appelé option call et l'option de vente est appelé option put. C'est uniquement à l'acheteur de l'option qu'il appartient d'exercer ou non ce droit auquel le vendeur de l'option est tenu de se conformer. Jusqu'à l'expiration du contrat d'option, l'acheteur de l'option put peut exercer son droit si le prix du marché est inférieur au prix d'exercice du contrat d'option. L'acheteur de l'option call exerce son droit si et seulement si le prix du marché est au-dessus du prix d'exercice.

3.2.3. Les contrats d'options ou opérations à prime

Comme les cours sont très agités sur les marchés des produits agricoles dépassant une certaine fourchette, l'usage des contrats à terme pour effectuer des couvertures s'avère inefficace. L'apparition des contrats d'options paraît indispensable pour y remédier. Deux théories sont retenues pour expliquer l'apparition des options : la « théorie de la contrainte » et celle de la « demande de caractéristique »¹. Selon la « théorie de la contrainte », l'innovation financière serait « la réponse utilisée par les centres de décision pour desserrer les contraintes trop fortes » dont les coûts deviendraient prohibitifs.

En d'autres termes, l'option négociable constituerait « une riposte » aux réglementations ou une arme face à la concurrence et contre la rigidité des positions fermes sur les marchés au comptant ou à terme. Elle répondrait à la nécessité d'augmenter, de maintenir ou de garantir les revenus futurs et/ou des parts de marché.

La théorie de « la demande caractéristique » précise que « l'innovation ne constitue pas véritablement un changement brutal ou radical ». L'option est déjà utilisée par certains

¹ Gilbert WILLIAM, « La théorie de la contrainte et de la demande caractéristique », 1993, p82.

opérateurs et le marché ne fait qu'officialiser une pratique déjà courante. Pour illustrer la stratégie d'option à l'aide d'un exemple simple, supposons qu'au mois d'Août 2016, une coopérative de producteurs de café qui a espéré commercialiser sa production seulement à partir de Janvier 2016 a décidé de se protéger contre la baisse des prix. Au moment de la prise de décision, le contrat rapproché (Septembre 2015) est coûté à 779 dollars la tonne et le contrat à terme Janvier 2016 est égal à 815 dollars la tonne avec une prime équivalente à 40 dollars. Si en Janvier 2016, le prix du marché baisse effectivement, la coopérative va exercer son droit d'option et vendre son produit à 800 dollars la tonne, soit 760 dollars après déduction de la prime de 40 dollars. En cas de hausse du prix du marché, la coopérative va rendre son produit avec un profit illimité selon que la hausse est largement supérieure au montant payé pour la prime.

Si par exemple, le prix sur le marché en Janvier a été de 900 dollars la tonne, elle aura encaissé 860 dollars sur la vente. En achetant des contrats, le producteur acquiert le droit de profiter d'un plancher agréable, en cas de baisse des cours, tout en conservant une position ouverte à la hausse. L'inconvénient de cette approche séduisante réside dans son coût. La prime payée pour le contrat put peut être onéreux surtout si l'on désire fixer un prix d'exercice relativement proche du prix du marché. En effet, plus le prix d'exercice est élevé plus la prime de l'option put est importante. C'est-à-dire, la prime de l'option put ou call est déterminée par quatre principaux facteurs : le prix du produit sous-jacent à cette opération, c'est-à-dire le prix comptant du produit sur le marché, le prix d'exercice de l'option, la durée de l'option, et la validité du marché.

Tout au long de cette partie, nous avons pu montrer les différentes causes du déclin de la production du café à Madagascar, en particulier dans la Région SAVA, en évoquant les causes internes et externes. Nous avons ensuite avancé les interventions nécessaires, dont celles au niveau macro-économique qui se manifestent sur deux volets, le respect des objectifs généraux des politiques économiques d'une part et la dynamisation des secteurs intérieurs de production d'autre part. Puis, nous avons proposé les moyens d'une amélioration des recettes obtenues par les exportations de café dans la région SAVA dont la stabilisation externe des recettes d'exportation, le système « Stabex » de l'Union Européenne et la stabilisation des prix du café sur le marché international : bref, l'organisation du marché.

CONCLUSION

Madagascar dispose de grandes et multiples ressources agricoles. On peut y trouver facilement toute sorte de culture comme la culture vivrière, la culture industrielle et la culture de rente. La filière café accuse aujourd'hui une régression importante. Elle souffre d'une baisse quantitative constante et d'une mauvaise qualité du produit suite à la vieillesse des plantes existantes et aux mauvaises conditions de culture, de récolte, de traitement (café de faible granulométrie, hétérogène et humide) et rencontre des problèmes de prix. Cette filière ne présente que 0,2% du PIB national de Madagascar, selon les données de l'organisation internationale du café. Un taux moindre par rapport à celui de la riziculture irriguée, dont la part dans le PIB est estimée à 15%. Le pays produit environ 45 000 tonnes par an et en exporte près de 10 000.

Le taux d'urbanisation est encore relativement faible à Madagascar, d'environ 20%. Cela signifie que 80% de la population Malgache vit en milieu rural. Dans la Région SAVA en particulier, le taux d'urbanisation est de 11,30 %, parmi 595 506 habitants, 527 901 sont ruraux.¹ La Région SAVA possède un potentiel agronomique important dû à ses conditions climatiques humides et à l'aptitude des sols favorables à toutes cultures tropicales et tempérées.

La désarticulation du système de production interne réduit le volume de la production et rend la qualité du produit médiocre. Pourtant, la régression de cette filière a été constatée durant les dernières années, notamment en termes d'exportation. En 1998, Madagascar a produit 47 767 tonnes contre seulement 45 000 tonnes en 2007. En 2016, la production caféière nationale malgache chute à 28 000 tonnes². Cette régression est l'effet de la vieillesse des plantes, des maladies mais également des différentes catastrophes naturelles qui ont sévi la grande île. Les exploitations du café dans la Région SAVA traversent à l'heure actuelle une conjoncture difficile. Par ailleurs, les cyclones et les pluies perpétuelles ont ravagé une grande partie des cultures. La production du café diminue ces dernières années, ce qui incite à une augmentation de prix puisque l'offre est largement inférieure à la demande (consommation locale et exportation). Le café génère d'énormes recettes dans la Région SAVA, avec évidemment la vanille. De fait, au niveau des

¹ Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, juin 2003.

² Mina Tsiriarajao RANDRIANARISOA, « Examen National de l'Export Vert de Madagascar », novembre 2016.

agricultures, en particulier la culture de rente, les contraintes sont multiples qui peuvent être d'origines internes et externes.

L'environnement du marché international aggrave la situation. Ces dernières années, les recettes apportées par le produit caféier évoluent en dents de scie. Selon les statistiques de la direction générale des douanes, l'exportation du café a généré 1 100 000 dollars en 2010, 6,7 millions en 2011, 5,3 millions en 2012 et 15 millions en 2013¹. Pas moins de moyens sont envisagés pour stabiliser les recettes d'exportation du café. Mais certains d'entre eux ont une limite ou des inconvénients tendant à être supérieurs aux avantages. Les meilleures solutions consistent dans l'amélioration et la stabilisation du marché mondial d'un produit ou le redressement de la tendance baissière des prix. Tout ceci aiderait à affronter le marché déjà instable et donc à s'adapter à l'instabilité du marché.

Malgré l'importance de la culture du café, en raison des revenus qu'elle rapporte aux paysans producteurs et des devises à l'État, l'équilibre ou la complémentarité entre la culture de café et les cultures vivrières est souhaitable. En effet, « l'homme est soumis aux lois de thermodynamique, il doit absorber de l'énergie pour fonctionner », selon Berg. Alors que la production du café a connu une forte détérioration à Madagascar au cours des dernières années. Compte tenu de ces problèmes existants, Comment redresser la région avec les moyens modestes dont elle dispose actuellement dans la perspective d'une croissance vigoureuse ?

¹ Mada news « café : la filière accuse une régression », le 07/04/2016.

ANNEXES

ANNEXE I : LES OPÉRATEURS PRIVÉS DANS LA RÉGION SAVA

NOM DE L'OPÉRATEUR ET/OU RAISON SOCIALE	ACTIVITÉS	ACTION DE DÉVELOPPEMENT	PUBLIC CIBLE ET/OU PARTENAIRES
SOCTAM ou Société de Culture de Tabac à Madagascar Sambava : Nosiarina, Marojala, Ambavala, Antsahalanana, Tanambao Douad Vohémar : Antsirabe Nord, Ampanefena	Promotion des cultures de Tabac	- Encadrement technique - Subvention, avance en intrant et en espèce	Paysans individuels
GNEV (SAVA) (1995)	Promotion de la Production et la commercialisation de la vanille	- Avance en intrant - Avance en bouture - Avance en matériel et en espèce - Assurance de débouchés des vanilles	- Paysans individuels ou en association - Préparateurs acheteurs de vanille
RAMANANDRAIBE Exportation SA (RAMA EXPORT) (SAVA)	- vanille - Café - Girofle - Poivre - Commerce gros	- Collaboration avec les paysans organisé - Avance en espèces pour les acheteurs de produits locaux	
Sté HENRI FRAISE Fils & Cie	- Vanille - Girofle - Café	Aucun	
Sté HENRI FRAISE Fils & Cie	- Vanille - Girofle - Café	Aucun	
CEVOI Antalaha	- café - vanille - Girofle - Poivre - Quartz	Aucun	Collecteurs de produits locaux

SORAMA Sambava	- Café - vanille - Girofle - Fruits et légumes - Transports aérien	Aucun	Collecteurs de Produits
Sté BEMIRAY Sambava	- Café – Vanille - Girofle	Aucun	Collecteurs de produits locaux
ETS GERMAIN Antalaha	- Café - Vanille - Poivre	Avance en espèce	Collecteurs de produits locaux
STE THU MAN Antalaha	- Café – Vanille - Girofle - Transport maritime - Boiserie - Entreprise de construction	- Avance en espèce - Transport - Exploitation forestière	- Préparation acheteurs - Commerçants - Bûcherons
STE LOMONE Antalaha	- Café – Vanille - Girofle - Poivre -Commerce de gros	Aucun	Collecteurs - commerçants
DABIOM Antalaha	- Vanille	- Recherche agronomique sur la vanille	- Paysans individuels - Préparateurs - Acheteurs
STE TATIENNE	- Vanille - Café - Poivre - Girofle - Boiserie - Entreprise générale	- Exploitation forestière - Construction de routes - Appuis l'urbanisme d'Antalaha - Station Radio FM locale	- Bûcherons - Collectivité et Service technique décentralisé - Collecteurs de produits locaux
STE HARINJAKA	- Café - Girofle - Cocotier – Décortiquerie - Transport maritime	- Mini huilerie - Savonnerie - Station FM Radio locale pour publicité	- Collecteurs - Paysans - Commerçants
STE DUBOSC Vohémar	- Café - Vanille - Girofle - Travaux	Aucun	- Collecteurs - Commerçants

Source : Région SAVA

ANNEXE II : ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT¹

La région de SAVA, tout comme ses voisines du nord malgache est réputée par sa richesse biologique et la qualité de son environnement naturel. La flore et la faune y présentent un taux d'endémisme élevé.

Les écosystèmes terrestres, forestiers, marins et côtiers dans le nord Est se distinguent particulièrement par son originalité.

Les différents statuts des formations forestières sont les suivants :

- les réserves spéciales couvrant 33 000 hectares
- les forêts classées occupent 123 381 hectares réparties sur 10 sites
- ❖ Les Aires Protégées terrestres

L'on peut signaler l'existence dans la SAVA des réserves forestières suivantes :

- Marojejy
- Andrakaraka
- Anjanaharibe
- Masoala
- Ratsianarana.

Les réserves naturelles intégrales de Marojejy couvrent 48 000 hectares dans les régions de Sambava et Andapa.

Le dernier cyclone Hudah du mois d'Avril 2000 a détruit totalement la réserve forestière d'Andrakaka.

Les services décentralisés des Eaux et Forêts appuyés par les projets de développement (WWF – Care International – ANGAP- ANAE) interviennent pour une exploitation rationnelle de la forêt en vulgarisation des thèmes spécifiques. Le Parc National de Masoala, le plus grand du pays est constitué par 2 300 km² de forêt dense humide et 7 000 km² de Parc marin. C'est là que l'on trouve l'essentiel des espèces rares et endémiques de Madagascar.

Outre les formations terrestres, les forêts littorales renferment d'importantes ressources biologiques.

Des sites d'intérêt biologiques ont été sélectionnés pour combler les lacunes en matière de protection et de conservation du domaine littoral. Une priorité est donnée aux aires protégées marines et côtières. Les parcs marins en constituent un bon exemple.

¹ Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, juin 2003

ANNEXE III : les cerises mûres



Source : www.ecf-coffee.org vu le 25 /04/2017

ANNEXE IV : les fleurs du café



Source : www.ecf-coffee.org vu le 25 /04/2017

ANNEXE V : Les pays partenaires de Madagascar en 2015

Pays importateurs	Part dans les exportations de café depuis Madagascar	Part des importations mondiales de café	Croissance annuelle des valeurs importées
France	37,41%	8,5%	3%
Maroc	27,02%	0,3%	-1%
Égypte	19,69%	0,3%	6%
Belgique	11,31%	3,5%	-11%
États-Unis	1,17%	19,5%	- 6%
Grèce	0,7%	0,7%	2%

Source : Perspectives de développement, Carton, le 4/11/16

ANNEXE VI : Cours international des café Robusta et Arabica (en Cents US la livre)

Mois	Café Robusta Price (Cents US la livre)	Café Arabica Price (Cents US la livre)	Café Robusta ROC	Café Arabica ROC	Café Robusta / Café Arabica Price Ratio
mai 2002	29,43	58,43	-	-	0,5037
juin 2002	29,26	55,16	-0,58 %	-5,60 %	0,5305
juil. 2002	29,31	53,09	0,17 %	-3,75 %	0,5521
août 2002	28,74	52,02	-1,94 %	-2,02 %	0,5525
sept. 2002	33,31	57,58	15,90 %	10,69 %	0,5785
oct. 2002	34,44	64,05	3,39 %	11,24 %	0,5377
nov. 2002	39,35	70,18	14,26 %	9,57 %	0,5607
déc. 2002	38,52	63,86	-2,11 %	-9,01 %	0,6032
janv. 2003	42,75	65,22	10,98 %	2,13 %	0,6555

févr. 2003	42,35	67,60	-0,94 %	3,65 %	0,6265
mars 2003	38,36	61,66	-9,42 %	-8,79 %	0,6221
avr. 2003	38,67	65,32	0,81 %	5,94 %	0,5920
mai 2003	38,82	66,18	0,39 %	1,32 %	0,5866
juin 2003	35,33	61,34	-8,99 %	-7,31 %	0,5760
juil. 2003	36,67	62,29	3,79 %	1,55 %	0,5887
août 2003	37,92	63,60	3,41 %	2,10 %	0,5962
sept. 2003	38,75	65,51	2,19 %	3,00 %	0,5915
oct. 2003	37,32	62,58	-3,69 %	-4,47 %	0,5964
nov. 2003	36,05	62,36	-3,40 %	-0,35 %	0,5781
déc. 2003	37,60	64,88	4,30 %	4,04 %	0,5795
janv. 2004	41,14	73,73	9,41 %	13,64 %	0,5580
févr. 2004	39,10	77,51	-4,96 %	5,13 %	0,5045
mars 2004	38,67	77,47	-1,10 %	-0,05 %	0,4992
avr. 2004	38,06	74,34	-1,58 %	-4,04 %	0,5120
mai 2004	37,93	75,81	-0,34 %	1,98 %	0,5003
juin 2004	41,04	82,16	8,20 %	8,38 %	0,4995
juil. 2004	36,71	73,96	-10,55 %	-9,98 %	0,4963
août 2004	34,93	73,17	-4,85 %	-1,07 %	0,4774
sept. 2004	35,03	80,99	0,29 %	10,69 %	0,4325
oct. 2004	31,75	79,81	-9,36 %	-1,46 %	0,3978
nov. 2004	34,02	89,51	7,15 %	12,15 %	0,3801
déc. 2004	38,96	102,57	14,52 %	14,59 %	0,3798
janv. 2005	39,63	107,11	1,72 %	4,43 %	0,3700

févr. 2005	44,61	122,23	12,57 %	14,12 %	0,3650
mars 2005	50,66	134,69	13,56 %	10,19 %	0,3761
avr. 2005	53,28	128,79	5,17 %	-4,38 %	0,4137
mai 2005	58,51	126,16	9,82 %	-2,04 %	0,4638
juin 2005	62,92	119,98	7,54 %	-4,90 %	0,5244
juil. 2005	60,57	108,45	-3,73 %	-9,61 %	0,5585
août 2005	55,60	108,43	-8,21 %	-0,02 %	0,5128
sept. 2005	50,07	98,17	-9,95 %	-9,46 %	0,5100
oct. 2005	50,84	106,09	1,54 %	8,07 %	0,4792
nov. 2005	54,72	108,81	7,63 %	2,56 %	0,5029
déc. 2005	59,01	103,03	7,84 %	-5,31 %	0,5727
janv. 2006	66,45	124,36	12,61 %	20,70 %	0,5343
févr. 2006	65,46	118,52	-1,49 %	-4,70 %	0,5523
mars 2006	62,92	112,20	-3,88 %	-5,33 %	0,5608
avr. 2006	64,46	114,71	2,45 %	2,24 %	0,5619
mai 2006	63,97	107,96	-0,76 %	-5,88 %	0,5925
juin 2006	64,14	101,21	0,27 %	-6,25 %	0,6337
juil. 2006	68,66	102,77	7,05 %	1,54 %	0,6681
août 2006	75,73	112,13	10,30 %	9,11 %	0,6754
sept. 2006	77,88	109,36	2,84 %	-2,47 %	0,7121
oct. 2006	76,26	110,91	-2,08 %	1,42 %	0,6876
nov. 2006	79,67	123,57	4,47 %	11,41 %	0,6447
déc. 2006	77,75	129,95	-2,41 %	5,16 %	0,5983
janv. 2007	80,55	124,46	3,60 %	-4,22 %	0,6472

févr. 2007	80,97	122,34	0,52 %	-1,70 %	0,6618
mars 2007	78,88	116,61	-2,58 %	-4,68 %	0,6764
avr. 2007	81,64	114,59	3,50 %	-1,73 %	0,7125
mai 2007	86,28	112,52	5,68 %	-1,81 %	0,7668
juin 2007	94,76	118,67	9,83 %	5,47 %	0,7985
juil. 2007	93,47	116,80	-1,36 %	-1,58 %	0,8003
août 2007	88,40	123,63	-5,42 %	5,85 %	0,7150
sept. 2007	93,61	128,04	5,89 %	3,57 %	0,7311
oct. 2007	97,45	134,57	4,10 %	5,10 %	0,7242
nov. 2007	92,20	130,33	-5,39 %	-3,15 %	0,7074
déc. 2007	91,37	136,47	-0,90 %	4,71 %	0,6695
janv. 2008	100,74	139,05	10,26 %	1,89 %	0,7245
févr. 2008	117,23	158,21	16,37 %	13,78 %	0,7410
mars 2008	122,44	148,07	4,44 %	-6,41 %	0,8269
avr. 2008	111,86	137,74	-8,64 %	-6,98 %	0,8121
mai 2008	109,79	139,74	-1,85 %	1,45 %	0,7857
juin 2008	112,04	144,08	2,05 %	3,11 %	0,7776
juil. 2008	115,03	145,35	2,67 %	0,88 %	0,7914
août 2008	113,43	145,77	-1,39 %	0,29 %	0,7781
sept. 2008	106,67	140,56	-5,96 %	-3,57 %	0,7589
oct. 2008	88,91	121,41	-16,65 %	-13,62 %	0,7323
nov. 2008	92,92	120,44	4,51 %	-0,80 %	0,7715
déc. 2008	83,82	116,97	-9,79 %	-2,88 %	0,7166
janv. 2009	85,77	128,03	2,33 %	9,46 %	0,6699

févr. 2009	81,47	128,51	-5,01 %	0,37 %	0,6340
mars 2009	77,48	127,76	-4,90 %	-0,58 %	0,6064
avr. 2009	76,50	134,58	-1,26 %	5,34 %	0,5684
mai 2009	77,05	147,64	0,72 %	9,70 %	0,5219
juin 2009	75,65	144,46	-1,82 %	-2,15 %	0,5237
juil. 2009	74,82	137,60	-1,10 %	-4,75 %	0,5438
août 2009	75,04	146,87	0,29 %	6,74 %	0,5109
sept. 2009	77,31	145,67	3,03 %	-0,82 %	0,5307
oct. 2009	76,68	151,95	-0,81 %	4,31 %	0,5046
nov. 2009	73,08	150,23	-4,69 %	-1,13 %	0,4865
déc. 2009	74,68	155,86	2,19 %	3,75 %	0,4791
janv. 2010	75,11	154,41	0,58 %	-0,93 %	0,4864
févr. 2010	73,52	155,92	-2,12 %	0,98 %	0,4715
mars 2010	72,55	162,15	-1,32 %	4,00 %	0,4474
avr. 2010	76,37	171,07	5,27 %	5,50 %	0,4464
mai 2010	76,24	174,03	-0,17 %	1,73 %	0,4381
juin 2010	82,51	193,52	8,22 %	11,20 %	0,4264
juil. 2010	89,95	205,25	9,02 %	6,06 %	0,4382
août 2010	89,06	212,80	-0,99 %	3,68 %	0,4185
sept. 2010	87,11	222,10	-2,19 %	4,37 %	0,3922
oct. 2010	90,57	215,84	3,97 %	-2,82 %	0,4196
nov. 2010	97,94	227,96	8,14 %	5,62 %	0,4296
déc. 2010	98,32	237,33	0,39 %	4,11 %	0,4143
janv. 2011	106,03	262,94	7,84 %	10,79 %	0,4032

févr. 2011	114,62	288,08	8,10 %	9,56 %	0,3979
mars 2011	122,46	294,48	6,84 %	2,22 %	0,4159
avr. 2011	121,29	302,71	-0,96 %	2,79 %	0,4007
mai 2011	126,30	293,06	4,13 %	-3,19 %	0,4310
juin 2011	122,15	277,78	-3,29 %	-5,21 %	0,4397
juil. 2011	116,58	269,18	-4,56 %	-3,10 %	0,4331
août 2011	119,00	273,54	2,08 %	1,62 %	0,4350
sept. 2011	113,94	275,58	-4,25 %	0,75 %	0,4135
oct. 2011	107,34	248,49	-5,79 %	-9,83 %	0,4320
nov. 2011	108,18	249,50	0,78 %	0,41 %	0,4336
déc. 2011	114,07	243,14	5,44 %	-2,55 %	0,4692
janv. 2012	109,40	240,89	-4,09 %	-0,93 %	0,4541
févr. 2012	111,25	225,49	1,69 %	-6,39 %	0,4934
mars 2012	113,60	201,85	2,11 %	-10,48 %	0,5628
avr. 2012	111,71	193,35	-1,66 %	-4,21 %	0,5778
mai 2012	116,01	186,35	3,85 %	-3,62 %	0,6225
juin 2012	113,34	169,79	-2,30 %	-8,89 %	0,6675
juil. 2012	113,37	190,77	0,03 %	12,36 %	0,5943
août 2012	113,01	175,97	-0,32 %	-7,76 %	0,6422
sept. 2012	110,87	179,60	-1,89 %	2,06 %	0,6173
oct. 2012	109,89	172,37	-0,88 %	-4,03 %	0,6375
nov. 2012	102,94	160,64	-6,32 %	-6,81 %	0,6408
déc. 2012	102,30	154,22	-0,62 %	-4,00 %	0,6633
janv. 2013	105,79	158,27	3,41 %	2,63 %	0,6684

févr. 2013	109,70	153,00	3,70 %	-3,33 %	0,7170
mars 2013	112,67	153,01	2,71 %	0,01 %	0,7364
avr. 2013	107,58	152,96	-4,52 %	-0,03 %	0,7033
mai 2013	105,76	151,43	-1,69 %	-1,00 %	0,6984
juin 2013	97,05	138,86	-8,24 %	-8,30 %	0,6989
juil. 2013	102,41	138,44	5,52 %	-0,30 %	0,7397
août 2013	100,73	135,63	-1,64 %	-2,03 %	0,7427
sept. 2013	93,48	132,78	-7,20 %	-2,10 %	0,7040
oct. 2013	90,01	128,83	-3,71 %	-2,97 %	0,6987
nov. 2013	85,67	122,75	-4,82 %	-4,72 %	0,6979
déc. 2013	95,50	126,74	11,47 %	3,25 %	0,7535
janv. 2014	92,93	135,03	-2,69 %	6,54 %	0,6882
févr. 2014	101,14	176,28	8,83 %	30,55 %	0,5737
mars 2014	111,90	216,06	10,64 %	22,57 %	0,5179
avr. 2014	110,68	226,99	-1,09 %	5,06 %	0,4876
mai 2014	108,35	215,24	-2,11 %	-5,18 %	0,5034
juin 2014	104,63	198,91	-3,43 %	-7,59 %	0,5260
juil. 2014	107,23	198,59	2,48 %	-0,16 %	0,5400
août 2014	105,07	214,50	-2,01 %	8,01 %	0,4898
sept. 2014	105,57	212,01	0,48 %	-1,16 %	0,4979
oct. 2014	109,39	227,06	3,62 %	7,10 %	0,4818
nov. 2014	106,81	212,93	-2,36 %	-6,22 %	0,5016
déc. 2014	103,51	200,59	-3,09 %	-5,80 %	0,5160
janv. 2015	102,33	190,90	-1,14 %	-4,83 %	0,5360

févr. 2015	103,74	179,94	1,38 %	-5,74 %	0,5765
mars 2015	98,07	160,02	-5,47 %	-11,07 %	0,6129
avr. 2015	98,73	164,95	0,67 %	3,08 %	0,5985
mai 2015	94,35	158,17	-4,44 %	-4,11 %	0,5965
juin 2015	96,89	159,77	2,69 %	1,01 %	0,6064
juil. 2015	92,71	153,29	-4,31 %	-4,06 %	0,6048
août 2015	91,94	158,78	-0,83 %	3,58 %	0,5790
sept. 2015	87,98	147,65	-4,31 %	-7,01 %	0,5959
oct. 2015	88,67	153,88	0,78 %	4,22 %	0,5762
nov. 2015	88,63	148,94	-0,05 %	-3,21 %	0,5951
déc. 2015	86,32	149,52	-2,61 %	0,39 %	0,5773
janv. 2016	81,96	146,32	-5,05 %	-2,14 %	0,5601
févr. 2016	81,16	148,94	-0,98 %	1,79 %	0,5449
mars 2016	83,19	156,94	2,50 %	5,37 %	0,5301
avr. 2016	87,60	154,20	5,30 %	-1,75 %	0,5681
mai 2016	91,03	155,40	3,92 %	0,78 %	0,5858
juin 2016	92,61	165,85	1,74 %	6,72 %	0,5584
juil. 2016	96,98	172,35	4,72 %	3,92 %	0,5627
août 2016	96,68	170,34	-0,31 %	-1,17 %	0,5676
sept. 2016	101,77	178,07	5,26 %	4,54 %	0,5715
oct. 2016	107,53	178,62	5,66 %	0,31 %	0,6020
nov. 2016	106,94	185,13	-0,55 %	3,64 %	0,5776
déc. 2016	103,71	162,16	-3,02 %	-12,41 %	0,6396
janv. 2017	111,26	167,83	7,28 %	3,50 %	0,6629

févr. 2017	110,13	165,56	-1,02 %	-1,35 %	0,6652
mars 2017	110,02	159,39	-0,10 %	-3,73 %	0,6903
avr. 2017	106,25	155,90	-3,43 %	-2,19 %	0,6815
mai 2017	101,47	151,18	-4,50 %	-3,03 %	0,6712

Source : [World Bank](#) , 2017

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES GÉNÉRAUX

- **ALTHABE Gérard**, « *Oppression et libération dans l'imaginaire* » : *Les Communautés villageoises de la Côte orientale de Madagascar* ». Paris Maspero 1969, 359p.
- **BASQUIN Marc, VINDEL Bruno**, « *L'Afrique subsaharienne et les matières premières du constat à des propositions de coopération internationale* », in : *Matières premières*, Economica, Paris 1995, 325p.
- **CALABRE Serge**, « *Régimes de régulation et formes d'organisation des marchés de matières premières* », in : *Matières premières*, Economica, Paris 1995, 112p.
- **CCI-CNUCED/GATT**, « *Le café : Guide de l'exportateur* », Genève 2003, 64p.
- **BLANC-PAMARD Chantal, RUF François**, « *La transition caféière : Côte Est de Madagascar* », Année 1992, 248p.
- **DAVIRON Benoît**, « *Le pire n'est jamais certain : éléments sur la dynamique des marchés internationaux des produits agricoles tropicaux* », in *Matières premières* », Economica, Montpellier : CIRAD 1994, 37p.
- **DAVIRON Benoît et BOUTONNET Jean-Pierre**, *La compétitivité du café Africain : Etudes de cas*, édition : Ministère de coopération française année 1994, 314p.
- **FROLEL Paul**, « *Amélioration structurelle de la culture du café Canephora à Madagascar* », Antananarivo 1971, 96p.
- **JON Thorn**, « *Le café : Guide du bon vivant* », éd Evergreen, Année 2001, 192 p.
- **PATRICK Guillaumont.**, « *Economie du développement* », PUF, Paris 1985, 464p.
- **PIERRE Pochet**, « *La qualité du café de la plantule à la tasse* », Bruxelles AGCD 1990, 78p.

II. SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- **INDRAY Grégoire**, Cours de l'Histoire des Institutions, année Universitaire 2009-2010, 1^{ère} année Économie, Université de Toamasina.
- **LEMIARY**, Cours de Macro-économie, année Universitaire 2011-2012, 2^{ème} année Économie, Université de Toamasina.

- RANDRIAMAHEFA Gabriel, Cours de Démographie, année Universitaire 2010-2011, 2^{ème} Économie, Université de Toamasina.

III. DOCUMENTS ET PÉRIODIQUES

- **ANDRIANANTENAINA Jaona**, « *Etude de développement des moyens de transport ruraux, Antananarivo* », Avril 1999.
- **CITE et GRET**, « *La filière café à Madagascar : Synthèse des données disponibles* », année 2001.
- **CITE et GRET**, « *La filière café à Madagascar* », année d'édition 1998.
- Direction de l'opération café-poivre-girofle-cacao Toamasina, « *Formation des cadres de la caféiculture canephora* », Toamasina, 1981.
- **FAO : Annuaire du Commerce**, Diverses années.
- Le Gouvernement Malgache en collaboration avec l'Union Européenne : « *Manuel de vulgarisation de la culture du café Robusta* », année 2000.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et de la Pêche, « *Enquête annuelle sur les produits agricoles* », Campagne 2014-2015.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, « *Annuaire des statistiques agricoles* », année 1999 à 2016.
- Ministère du développement rural et de la réforme foncière, « *Etude d'un programme de la relance de la filière café à Madagascar* », année 1994.
- Ministère du développement rural et de la réforme foncière, « *Les activités de production caféière et socio-économique* », année 1995.
- **RAJAOBELINA Philippe**, « *Economie de Madagascar* », Revue n°22, octobre 1997.
- Stabex, « *Analyse et bilan diagnostic de la filière café* », année 1993.

IV. SITES WEB

www.coffee-exchange.com vu le 19 /03/2017

www.coffeenetwork.com vu le 25 /03/2017

www.ICO.org vu le 19 /02/ 2017

www.green-coffee-assoc.org vu le 13 /03/ 2017

www.ecf-coffee.org vu le 25 /04/2017

www.fao.org vu le 18 /04/ 2017

www.Asic-cafe.org vu le 12 /02/ 2017

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DE GRAPHIQUE

Graphique n°1 : L'évolution des exportations malgaches de café	51
--	----

LISTE DES FIGURES

Figure n° 1: Balance commerciale des produits agricoles à Madagascar	23
Figure n°2 : La production du café au niveau national	33
Figure n°3 : L'évolution de la production du café dans la région SAVA	34
Figure n°4 : L'évolution des cours du café sur le marché international de 2002 à 2017 (en cents US/livre).....	38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° I: Répartition de la superficie par sous-préfecture	6
Tableau n° II : Liste des Communes par sous-préfectures	6
Tableau n°III : Les variations des températures par station météorologique	10
Tableau n° IV : Répartition spatiale de la population	11
Tableau n° V: Les principaux axes routiers	13
Tableau n° VI : L'écologie	18
Tableau n° VII : Les revenus obtenus de la vente du café dans la région SAVA	20
Tableau n° VIII : La balance commerciale des produits agricoles de Madagascar de 2006-2015 (en US \$ courant)	22
Tableau n° IX : La superficie cultivée en café dans la région SAVA	32
Tableau n° X : Le prix du café aux producteurs (en Ar)	37
Tableau n° XI : Les répartitions des exportations de café malgache en Europe	50
Tableau n° XII: L'évolution de la production mondiale du café (en milliers de sacs de 60 kg).....	64
Tableau n° XIII: Feux de brousse en 2015	69

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	III
REMERCIEMENTS	IV
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	V
GLOSSAIRE	VII
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : LES GENERALITES SUR L'ETUDE	3
CHAPITRE I : PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE ET PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE CAFÉ DANS LA RÉGION SAVA	5
SECTION I : PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ÉTUDE ET DESCRIPTION DE LA FILIÈRE CAFÉ	5
I. ÉTUDE DU MILIEU ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE	5
1. Présentation de la zone d'étude	5
2. Milieu physique	8
2.1. Relief et paysages	8
2.2. La géologie	9
2.3. Le climat.....	9
2.4. Réseau des stations météorologiques	9
2.5. Températures	9
3. Milieu humain et social	10
4. Sols et végétations	12
5. Transports	13
II. LES PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE CAFÉ	14
1. Les origines du café.....	14
2. La description du caféier	16
3. Les Typologies du café.....	17
3.1. Les types du café existants au Nord Est de Madagascar	17
3.1.1. Le caféier ARABICA (ou caféier de hautes altitudes).....	17
3.1.2. Le caféier LIBERICA (ou kafe-be).....	18
3.1.3. Le caféier CANEPHORA.....	18
4. L'importance du café dans l'économie malgache	19
4.1. Dans la région SAVA	19
4.2. Au niveau macro-économique.....	21

4.2.1. La balance commerciale	21
4.2.2. Le rapatriement de devises	23
SECTION II : LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE PLANTATION DES CAFÉIERS DANS LA RÉGION SAVA	24
I. LA NOUVELLE PLANTATION DES CAFÉIERS DANS LES EXPLOITATIONS PAYSANNES	24
1. Le choix du terrain.....	24
2. Les préparatifs avant la plantation.....	25
3. La plantation de caféiers.....	25
3.1 Préparation du sol	25
3.2. Mise en place	26
3.3. Ombrage	27
3.3.1. Ombrage temporaire ou provisoire.....	27
3.3.2. Ombrage définitif ou permanent.....	27
4. Cultures intercalaires	28
5. Culture associées permanentes	28
7. Entretien	28
8. La régénération des vieilles plantations dans la région SAVA	29
II. LA RÉCOLTE DU CAFÉ	30
1. Définition.....	30
2. Récolte et rendement	30
3. La superficie cultivée et la production du café à l'échelle nationale et dans la Région SAVA.....	31
3.1. La superficie cultivée en café à l'échelle nationale.....	31
3.1. La superficie cultivée en café dans la zone Nord-Est malgache	31
4. La production du café	33
CHAPITRE II : LA SITUATION DU CAFÉIER À MADAGASCAR	35
SECTION I : LES GÉNÉRALITÉS SUR LA COLLECTE DU CAFÉ	35
I. LA COLLECTE DU CAFÉ	35
1. Les collecteurs	35
1.1. Les collecteurs traditionnels	36
1.2. Les collecteurs importants	36
1.3. Les collecteurs respectables	37
2. Le déroulement de la collecte	37

3. Les moyens d'évacuations (ou moyens de transport).....	39
3.1. Le transport fluvial	39
3.2. Le transport terrestre.....	39
3.3. Le stockage	39
II. LES PROBLÈMES DE COLLECTE	39
1. La logistique de la collecte	40
1.1. L'organisation de la collecte et du stockage.....	40
1.2. L'organisation du transport	40
1.2.1. Le manque de moyens de transport	40
1.2.2. La viabilité des routes et l'insuffisance des voies de desserte.....	41
2. La spéculation des collecteurs	41
2.1. Le manquement aux engagements.....	41
2.2. La manipulation des dockers	41
SECTION II : LA COMMERCIALISATION DU CAFÉ	42
I. LE PROCESSUS DE PRÉPARATION DU CAFÉ À L'EXPORTATION.....	42
1. Le conditionnement du café	42
1.1. Les conditionneurs-stockeurs	42
1.2. Les différentes étapes de conditionnement du café	43
1.2.1. Le triage	43
1.2.2. La classification.....	43
1.2.3. Le marquage du sac	44
1.2.4. La constitution de lot	45
1.2.5. Le contrôle	45
1.2.6. Le contrôle de pesage	46
1.2.7. L'étiquetage	47
2. Le stockage du café	47
II. L'IMPORT- EXPORT DU CAFÉ.....	47
1. L'exportateur	47
1.1. Définition.....	47
1.2. Les obligations de l'exportateur	47
1.2.1. Les obligations envers l'État malgache	47
1.2.2. Les obligations de l'exportateur envers l'importateur.....	48
2. L'importateur.....	48

3. Le paiement	49
3.1. La remise documentaire (REMDOC).....	49
3.2. Le crédit documentaire	50
4. Le marché à l'exportation du café malgache.....	50
4.1. La destination des exportations malgaches de café	50
4.2. Les exportations malgaches de café	51
DEUXIEME PARTIE : LES PRINCIPALES CAUSE DU DECLIN DE LA FILIERE	
CAFE DANS LA REGION SAVA ET SES PERSPECTIVES D'AMELIORATION.....	53
CHAPITRE I : LES PRINCIPALES CAUSES DU DÉCLIN DE LA FILIÈRE CAFÉ	
DANS LA RÉGION SAVA.....	55
SECTION I : LES CAUSES INTERNES	55
I. LES DIFFICULTES D'ORDRE TECHNIQUE	55
1. Le vieillissement des plants.....	55
2. Les techniques culturales.....	56
3. Le non-respect du moment de la récolte et les traitements des cerises	57
II. LES DIFFICULTES D'ORDRE SOCIO-ECONOMIQUES	57
1. Les infrastructures routières	57
2. La pratique usuraire	58
3. La désintégration du tissu social.....	58
4. Les prix non incitatifs aux producteurs	59
5. Le crédit agricole	60
6. L'analyse interne et externe de la filière café.....	61
6.1. L'analyse interne	61
6.2. L'analyse externe.....	62
SECTION II : LES CAUSES EXTERNES.....	63
I. L'INSTABILITÉ DU PRIX DU CAFÉ SUR LE MARCHÉ	
INTERNATIONAL.....	63
1. Les déterminants de la baisse du prix du café sur le marché international	63
1.1. L'augmentation de production mondiale du café.....	64
1.2. L'importance de stocks de café détenus par les pays importateurs	64
2. Les déterminants de la hausse du prix du café sur le marché international.....	65
3. La baisse à moyen terme du prix des produits tropicaux	65
3.1. Les déterminants de la croissance lente de la demande.....	66
3.2. Les déterminants de la forte progression de l'offre	66

II. LES AUTRES CAUSES	67
1. Les maladies de caféiers	67
1.1. Les pourridiés	67
1.2. Les cochenilles	68
2. Les aléas climatiques	68
3. Les feux de brousse	69
CHAPITRE II : LES INTERVENTIONS NÉCESSAIRES	70
SECTION I : LES INTERVENTIONS AU NIVEAU MACRO-ÉCONOMIQUE	70
I. LE RESPECT DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES	70
1. La réduction du déficit budgétaire.....	70
2. La maîtrise de l'inflation	71
3. Le renforcement du cadre réglementaire de la politique commerciale	72
3.1. Se conformer parfaitement aux accords et aux décisions multilatérales ..	72
3.2. Saisir les opportunités des accords régionaux	73
3.2.1. Le COMESA	73
3.2.2. La COI.....	74
3.2.3. L'Indian Ocean Rim (IOR)	74
3.2.4. La SADC	74
3.2.5. L'Accord de partenariat ACP-UE	75
II. LA DYNAMISATION DES SECTEURS INTÉRIEURS DE PRODUCTION	76
1. Les issues face au dilemme culture de café - cultures vivrières.....	76
2. La recherche et le renforcement de la vulgarisation agricole.....	76
2.1. La recherche agricole.....	76
2.2. Le renforcement de la vulgarisation agricole dans la Région SAVA	77
3. Les appuis directs à la filière	78
3.1. L'octroi de crédit.....	78
3.1.1. Le crédit rural	78
3.1.2. Le crédit aux exportateurs	79
4. Les infrastructures	79
4.1. Les routes et les pistes rurales	80
4.2. Les ports secondaires.....	83
5. La création des coopératives.....	83

6. La promotion des agro-industries	84
7. Les autres appuis à la filière	84
7.1. La protection de l'environnement	84
7.2. La sécurité.....	85
8. Le capital humain	85
8.1. L'éducation	85
8.2. La santé.....	87
SECTION II : LES MOYENS D'UNE AMÉLIORATION DES RECETTES OBTENUES PAR LES EXPORTATIONS DE CAFÉ DANS LA RÉGION SAVA	87
I. L'AMÉLIORATION QUANTITATIVE DE LA PRODUCTION DU CAFÉ	87
1. L'implantation de nouvelles cafétéraies dans la région SAVA	88
2. La régénération des vieilles plantations.....	88
3. La stabilisation interne des recettes d'exportation du café	90
II. LA GARANTIE DES RECETTES D'EXPORTATION DU CAFÉ.....	91
1. La stabilisation externe des recettes d'exportation	91
1.1. La facilité de financement compensatoire (FFC) du Fonds Monétaire International (FMI)	91
2. Le système « Stabex » de l'Union Européenne	92
3. La stabilisation des prix du café sur le marché international : l'organisation du marché	94
3.1. Les accords internationaux de produits	94
3.2. Les instruments financiers de gestion du risque-prix	94
3.2.1. Les contrats à livraison différée ou forward contracts	95
3.2.2. Les contrats à terme ou futures contrats	95
3.2.3. Les contrats d'options ou opérations à prime	96
CONCLUSION	99
ANNEXES	101
BIBLIOGRAPHIE	115
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	117